

Direction : AMENAGEMENT
Service : AGRICULTURE/FOIRAIL/RURALITE



NOM ACTION : SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Action territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Maintenir et promouvoir la filière élevage, caractéristique de notre agriculture, et la qualité de la viande bovine auprès du grand public

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Organisation de la 20ème édition du Concours d'Animaux de Boucherie.

Présence de 100 éleveurs et engraisseurs des départements limitrophes du Maine et Loire, d'acheteurs (bouchers et GMS) venus de la France entière

Des prix sont remis aux gagnantes des 47 sections dans l'objectif de valoriser le prix de vente auprès des acheteurs.

Pour marquer cet anniversaire, la Confédération Française de la Boucherie, Charcuterie, Traiteur et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région des Pays de Loire ont organisé le Concours Départemental du Meilleur Apprenti Boucher lors de cette manifestation. Ainsi, 6 apprentis sélectionnés pour ce concours départemental ont eu plusieurs viandes à préparer devant le public et un jury composé de bouchers. Les deux premiers ont été qualifiés pour l'épreuve régionale prévue fin janvier 2024.

Calendrier de l'action :

Jeudi 30 novembre 2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Nombre de bovins inscrits	274			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget réalisé : 32 000 €

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Plateforme de revente ou vente directe du matériel, d'outillage obsolète de la collectivité

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Permettre le ré-emploi des matériels devenus obsolètes ou inutiles pour Cholet Agglomération, la Ville de Cholet, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet (économie circulaire)

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Chaque entité dresse un inventaire annuel des matériels qui ne lui sont plus utiles afin de recenser ceux pouvant faire l'objet d'un ré-emploi, soit par reprise du matériel par le prestataire en cas d'achat nouveau, soit par une revente directe des équipements après sollicitation de plusieurs prestataires, soit par une proposition d'enchères en ligne - Agorastore - ouverte à tous : particuliers, professionnels et collectivités.

Réalisations 2023

Cholet Agglomération : 26 produits ou lots répertoriés - 16 produits ou lots vendus

VdC : 43 produits ou lots répertoriés – 38 produits ou lots vendus

CIAS : 6 produits ou lots répertoriés – 4 produits vendus

CCAS : 1 produit ou lot répertorié – 1 produit vendu

Cette démarche est efficace.

3 médailles Meilleur vendeur Agora ont d'ailleurs été décernées sur 2023 :

- Vendeur Or pour la Ville de Cholet
- Vendeur Argent pour Cholet Agglomération
- Vendeur Bronze pour le CIAS.

Calendrier de l'action :

Le recours à la plateforme de revente ou la vente directe du matériel, d'outillage obsolète des collectivités a lieu tout au long de l'année.

Indicateurs qualitatifs :

Véhicules, matériel d'entretien des espaces vert, équipement informatique, mobilier, équipements nautiques, équipements de restauration et de blanchisserie.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023
Equipements ou lots mis en vente	87	76
Equipements ou lots vendus	63	59
Montant des ventes (frais de commission non déduits)	68 337,00 €	102 600,00 €

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies) :

Cholet Agglomération

Montant prévisionnel : 11 500 € HT prévus sur 2023 (prix initiaux)

Montant réalisé : Recette nette de 16 437,06 € et frais de commission pour les ventes réalisées sur Agorastore (8,5%) : 1 526,94 € HT

VdC

Montant prévisionnel : 16 675 € HT prévus sur 2023 (prix initiaux de vente)

Montant réalisé : Recette nette de 57 457,43 €. et frais de commission pour les ventes réalisées sur Agorastore (8,5%) : 5 337,58 € HT

CIAS

Montant prévisionnel : 10 060 € HT prévus sur 2023 (prix initiaux)

Montant réalisé : Recette nette de 18 365,88 €. et frais de commission pour les ventes réalisées sur Agorastore (8,5%) : 1 706,12 € HT

CCAS

Montant prévisionnel : 600 € HT prévus sur 2023 (prix initiaux)

Montant réalisé : Recette nette de 1 618,64 € et frais de commission pour les ventes réalisées sur Agorastore (8,5%) : 150,37 € HT

Photos de l'action :

Perspectives futures :

poursuite de l'action avec un diagnostic et bilan annuels

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	x



NOM ACTION : Ré-emploi de mobiliers et autres supports de communication

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le changement d'identité graphique de l'agglomération nous amène à mettre à jour de nombreux supports de communication.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Quand c'est possible, réutilisation des structures (enrouleurs, oriflammes, panneaux) en changeant uniquement le visuel.

Fabrication de chiliennes en réemployant d'anciennes bâches publicitaires, auprès d'une entreprise française qui favorise la réinsertion de personnes par le travail.

Étude pour remplacer le logo sur des mugs, des gourdes offerts aux usagers.

Calendrier de l'action :

chiliennes : réalisée

mugs et gourdes : à l'étude

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année N				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
---	--	--	--	--

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Fabrication et pose d'adhésifs sur 1000 gourdes : 1845 € TTC
 Fabrication de 18 chiliennes en bâche recyclée : 3014,40 € TTC

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Faciliter le recrutement des entreprises

Action territoriale

Contexte et/ou Objectifs :

Accompagner les problématiques de recrutement en facilitant la mise en relation entre demandeurs d'emploi et entreprises.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Cholet Agglomération met à disposition des entreprises un stand aménagé afin de permettre aux recruteurs de mener de rapides entretiens avec les demandeurs d'emploi. L'invitation est adressée aux demandeurs d'emploi via une campagne de communication (affichage et réseaux sociaux). Celle-ci est relayée par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi, etc.).

Calendrier de l'action : 1 FOIS PAR AN

Indicateurs qualitatifs : Nombre d'entreprises participantes – nombre de visiteurs

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019 (forum en présentiel)	2021 (forum virtuel)	2022 (forum en présentiel)	2023
Nombre d'entreprises participantes	102	70	125	132
Nombre de visiteurs	1400	2424	800	3000

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies): 9 000 € + temps agent

Photos de l'action :



Perspectives futures : nouveau forum prévu en septembre 2024

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	oui
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	oui
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Animation de la plateforme emploi.cholet.fr

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Mise à disposition des professionnels (exerçant leur activité sur le territoire de Cholet Agglomération) d'un outil gratuit dédié à la gestion de leurs recrutements.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Lancée en 2021, l'accent a été mis sur la promotion de l'outil à destination des recruteurs et des candidats. Sur simple inscription préalable, le recruteur bénéficie d'un ensemble de services :

- la diffusion illimitée de ses offres d'emploi. Cholet Agglomération exerce alors un rôle de modérateur,
- la possibilité de créer une page entreprise. Cholet Agglomération vérifie les contenus avant la mise en ligne,
- l'accès à une Cvthèque,
- la mise en ligne des actualités "emploi" de sa structure. Cholet Agglomération se charge de cette mise en ligne

Calendrier de l'action :

Lancement de l'outil en 2021.
Déploiement de la plateforme.

Indicateurs qualitatifs :

La mise en place de la plateforme emploi.cholet.fr, en relais du dépôt d'offres qui existait auparavant sur cholet.fr, a permis d'apporter davantage de visibilité et de clarté, aussi bien pour les recruteurs que pour les candidats. Il s'agit d'un véritable outil de recrutement qui permet également aux administrateurs du site de professionnaliser leurs démarches et d'optimiser leurs interventions.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023
Nb de comptes entreprises créés	119	72	56	125	33	29	28	16	8
Nb de comptes candidats créés	1319	1472	1273	1202	Données non exploitables	Données non exploitables	983	953	831
Nb d'offres validées	367	569	532	896	498	377	431	464	444

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies): abonnement plateforme 18 000 € + temps agent

Photos de l'action :

cholet.fr OFFRES - TERRITOIRE - ACTUALITÉS S'INSCRIRE SE CONNECTER

Déposez votre CV et recevez directement les offres qui vous correspondent

DÉPOSER MON CV

7 003 OFFRES D'EMPLOI AUTOUR DE CHOLET

Que l'emploi/recherchez-vous ? Contrat Chollet 20 km RECHERCHER

VOUS ÊTES RECRUTEUR ?
Déposez votre offre ou consultez la CVthèque gratuitement

Perspectives futures : Forum Emploi mené en septembre 2024. Actions de communication pour faire connaître aux candidats la plateforme.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	oui
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	oui
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le PLIE du Choletais a pour mission de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi durable de personnes en difficulté par un accompagnement individuel renforcé. Il organise des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi ou la formation et contribue au développement de partenariats locaux afin de construire des parcours cohérents.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Afin d'aider et accompagner les demandeurs d'emploi de son territoire, Cholet Agglomération est dotée d'un Service Emploi présent à Cholet et au May-sur-Evre, et sur les 4 quartiers prioritaires.

Le Service Emploi, qui accueille, informe et oriente les demandeurs d'emploi, a enregistré 1 986 passages en 2023 sur le site de Cholet, l'antenne du May sur Evre et les permanences dans les quartiers prioritaires.

Accompagnement individualisé et renforcé du Plan Local pour l'Insertion et l' Emploi (PLIE) : 302 demandeurs très éloignés de l'emploi accompagnés en 2023, 57 d'entre eux ont retrouvé un emploi durable et/ou une formation à l'issue d'un accompagnement d'une durée moyenne de 27 mois.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Le nombre de personnes accompagnées est de 302 en 2023. Le taux de sorties positives est toujours élevé puisque 57 personnes sont sorties du dispositif avec CDI, un CDD ou une formation qualifiante sur les personnes ayant quitté le PLIE. 47 personnes sont sorties pour un autre motif (rupture de contrat, déménagement, accès aux soins ...), soit un taux de sortie positive de 55%

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : Marchés réservés pour des prestations d'entretien des espaces verts avec des établissements médico-sociaux de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et avec des établissements visant l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Entretien de certains espaces verts et espaces naturels de Cholet Agglomération et réalisation de prestations de broyage, réalisés par les établissements Qualéa, L'Eclaircie et Fil d'Ariane, en marchés réservés.

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Rappel historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

Marché 2022-2025 (Marché réservé de prestation de broyage des déchets / File d'Ariane et Eclaircie)

Rappel réalisations 2019

Fauchage de 130 bassins tampons d'Eaux Pluviales.
Entretien d'une station d'épuration " Bambouseraie " 2 fois par an.
Entretien de 3 étangs, 1 lande, 2 lacs.
Broyage de déchets verts pour les communes de l'AdC.
Entretien des espaces verts sur 15 déchèteries et écopoints.
Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire l'AdC.

Rappel réalisations 2020

Fauchage de 140 bassins tampons d'Eaux Pluviales.
Entretien de 7 stations d'épuration.
Entretien de voies d'accès de 7 PR et bassins tampons (Voies d'accès et arbres).
Entretien de 3 étangs, 1 lande, 2 lacs.
Broyage de déchets verts pour les communes de l'AdC.
Entretien des espaces verts sur 15 déchèteries et écopoints.
Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire l'AdC.

Rappel réalisations 2021

Fauchage de 140 bassins tampons d'Eaux Pluviales.
Entretien de 7 stations d'épuration.
Entretien de voies d'accès de 7 PR et bassins tampons (Voies d'accès et arbres).
Entretien des deux 2 lacs-réservoirs pour l'eau potable et du captage d'eau souterraine de la Rucette.
Broyage de déchets verts pour les communes de l'AdC.
Entretien des espaces verts sur 13 déchèteries et écopoints.
Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire l'AdC (3 étangs et 1 lande).
Broyage des déchets verts pour les particuliers (Cf. feuille DENV8).

Rappel réalisations 2022

Fauchage de 140 bassins tampons d'Eaux Pluviales.

Entretien de 7 stations d'épuration.

Entretien de voies d'accès de 7 PR et bassins tampons (Voies d'accès et arbres).

Entretien des sites de captages pour l'eau potable : les deux 2 retenues des barrages de Ribou et Verdon et le champ captant d'eau souterraine de la Rucette.

Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire de l'AdC (3 étangs et 1 lande).

Mise en place de l'écopaturage sur les sites de captage (5 secteurs pour un total de 18 730 m²).

Réalisations 2023

GD :

Entretien des espaces verts de 11 déchèteries et écopoints : Entretien paysager des déchèteries via un marché réservé avec réusage des déchets par l'entreprise d'insertion.

EPEN :

Entretien des sites de captages pour l'eau potable : les deux 2 retenues des barrages de Ribou et Verdon et le champ captant d'eau souterraine de la Rucette..

Entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire de l'AdC (3 étangs et 1 lande).

Mise en place de l'écopaturage sur les sites de captage (5 secteurs pour un total de 18 730 m²).

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Entretien des déchèteries et écopoints :	33 700 € TTC/an
Entretien des sites de captage (Ribou, Verdon, Rucette) :	150 465 € TTC/an
Entretien des espaces naturels (Etangs des Noues, Péronne et Godinière, et Lande du Chêne Rond) :	43 302 € TTC/an

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Accompagnement des entreprises dans l'intégration des nouveaux collaborateurs extérieurs au territoire

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Face aux difficultés récurrentes de recrutement sur le territoire, la volonté de Cholet Agglomération est de pouvoir apporter son soutien aux entreprises afin de lever les freins à la mobilité géographique et de faciliter le regroupement familial.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le développement d'une relation partenariale avec l'entreprise constitue le fondement même du dispositif : l'entreprise détecte les situations, Cholet Agglomération vient en appui et/ou en relais pour atteindre les objectifs.

Des rendez-vous individuels (avec le dirigeant ou le responsable RH) permettent de présenter le dispositif et d'amorcer une relation de proximité et de confiance.

Une mise en réseau des entreprises partenaires contribue à développer les relations partenariales et à échanger de l'information utile.

En mettant à disposition un interlocuteur unique, Cholet Agglomération accompagne le nouveau/futur collaborateur pour faciliter son installation, et peut intervenir dans l'accompagnement du projet professionnel du conjoint.

Calendrier de l'action : Tout au long de l'année

Indicateurs qualitatifs :

Les champs d'intervention sont divers (emploi du conjoint, logement, santé, mobilité, garde d'enfants, éducation, etc.) avec une prédominance pour la question du logement et celle du projet professionnel du conjoint

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023
Projet professionnel du conjoint	8	10
Problématique de logement	7	5
Garde d'enfants Ecoles	3	3
Autres	4	3

Émissions de CO₂ évités : non mesurable

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Une personne ressource dédiée à l'emploi

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	oui
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	oui
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Action territoriale

Contexte et/ou objectifs :

En continuité de la révision du SCoT approuvé en février 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H) est élaboré dans le respect des objectifs du développement durable.

Il a pour objectif, dans les principes du SCoT, de préciser le projet d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années, dans un document unique à l'échelle de Cholet Agglomération, tout en tenant compte des spécificités communales.

Le PLUi-H définit un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de Cholet Agglomération en veillant et favorisant :

- une utilisation économe des espaces agricoles et naturels,
- la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- l'adaptation des moyens et aménagements en matière de mobilités douce et en commun,
- la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat,
- la répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces, et services,
- la préservation et la restauration du patrimoine culturel et bâti,
- la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la protection des milieux naturels, des paysages, de la qualité de l'air, de l'eau du sol et du sous-sol,
- la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances.

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Dans le prolongement des Premières Rencontres de l'Habitat qui ont eu lieu le 25 février 2022, Cholet Agglomération a organisé un second temps fort d'échanges et de partage avec les professionnels du secteur de l'habitat, de l'immobilier et du secteur de l'économie.

La seconde session des Rencontres de l'Habitat a ainsi eu lieu le 19 octobre 2023 et réunit plus d'une centaine de personnes, dont Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Cholet.

L'année 2023 a connu d'importants temps d'échanges et de pédagogie auprès des élus de l'Agglomération concernant l'application de la loi Climat et Résilience sur le territoire et la proposition d'un nouveau scénario de développement.

La CCI a démarré la réalisation d'un observatoire des disponibilités foncières en zones d'activités économiques, afin déterminer le potentiel de densification dans ces secteurs et ainsi diminuer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Calendrier prévisionnel de l'action :

Débat sur le PADD début 2024.
Arrêt de projet fin 2024.
Approbation fin 2025.

Indicateurs qualitatifs :

Non définissables

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Non définissables

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies) :

Étude de type " prestation intellectuelle".

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



Direction : Aménagement
Service : UPOH



NOM ACTION : Politique locale de l'habitat

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Objectifs Habitat inscrits dans le SCoT de Cholet Agglomération : Accroître l'attractivité résidentielle dans un territoire multipolaire

1. Dynamiser la production de logements
2. Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant
3. Développer une offre de logements diversifiée

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Sur le parc privé, Cholet Agglomération a mis en place des dispositifs en faveur de la réhabilitation et la rénovation des logements :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le Cœur de Ville de Cholet
- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Multisites (20 centres-bourgs) sur Cholet Agglomération
- une Prime'Accession
- un service d'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat à destination de ses habitants

Sur le parc public, Cholet Agglomération a défini les orientations de sa politique intercommunale des attributions de logements sociaux afin de favoriser l'équilibre territorial du logement social et son accessibilité, entérinées lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 13 février 2020. La collectivité accompagne financièrement les constructions et les réhabilitations des logements locatifs publics.

Cholet Agglomération accompagne également financièrement les communes qui veulent acquérir un terrain dans l'enveloppe urbaine. Les opérations doivent concourir à l'aménagement des centres-bourgs et des centres-villes par l'urbanisation des dents creuses, réinvestissement ou reconversion de friches urbaines, acquisition et amélioration de bâtiments vacants, vétustes, inhabitables ou indécents... Les projets doivent contribuer à créer ou réhabiliter des logements, prioritairement en locatif public et accession sociale à la propriété.

Calendrier de l'action :

- 2021-2026 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le Cœur de Ville de Cholet
- 2023-2028 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Multisites (20 centres-bourgs) sur Cholet Agglomération
- Dispositifs renouvelés de façon annuelle :
 - Aide à l'acquisition-amélioration du parc privé en centre-bourg ou centre-ville " Prime'Accession "
 - Aide à la construction de logements locatifs publics
 - Aide à la réhabilitation et à l'adaptation du parc locatif public
 - Aide à l'acquisition foncière et immobilière

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2023	2023	2023	2023
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Aide à la production de logements publics	Aide à la rénovation de logements publics	Aide Prime'Accession	Aide aux propriétaires privés OPAH-RU Cœur de Ville de Cholet	Service d'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	91 logts	49 logts	6 logts	25 logts	764 personnes en A1* + 115 personnes en A2**

* A1 = acte 1 : Guichet d'information téléphonique et mail ouvert aux habitants du territoire

** A2 = acte 2 : Permanences de conseils personnalisés, sur rendez-vous, à l'Espace Conseil Habitat de l'Hôtel d'Agglomération de Cholet et en mairie de Lys-Haut-Layon

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies) :

	2023	Consommé en 2023	2024
Aide financière à la production de logements publics	100 000 €	113 500 €	150 000 €
Aide financière à la rénovation de logements publics	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Aide financière au renouvellement urbain	50 000 €	36 500 €	100 000 €
Aide financière Prime'Accession	50 000 €	16 893 €	50 000 €
Aide financière aux propriétaires privés OPAH-RU Cœur de Ville de Cholet	94 240 €	63 516 €	157 990 € (63 750 € BV + 94 240 € BA)
Suivi animation OPAH-RU Cœur de Cholet	113 782 €	113 782 €	113 782 €
Aide financière aux propriétaires privés OPAH-RU Multisites Cholet Agglomération	60 000 €	33 509 €	79 680 €
Suivi animation OPAH-RU Multisites Cholet Agglomération	70 000 €	70 000 €	140 666 €
Aide financière propriétaires privés Audit énergétique	15 000 €	0 €	15 000 €
Aide financière propriétaires privés Lutte contre l'habitat indigne	10 000 €	2 310 €	10 000 €
Partenaires Habitat	180 042 €	180 042 €	181 042 €
TOTAL	803 064 €	690 052 €	1 058 160 €

Photos de l'action :



Photos de l'Espace Conseil Habitat

Photos disponibles de l'OPAH-RU Actions Cœur de Ville

Lien : R:\6_Habitat\5. Programme Actions AdC\1. Actions Parc privé\2021-2026 OPAH-RU Coeur de Ville\2. Suivi-animation OPAH RU CV\10. Suivi Bilan OPAH-RU

Fichier : 2023.01.16 OPAH RU CHOLET

Perspectives futures :

- Poursuite de la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique (PTRE) sur Cholet Agglomération
- Poursuite de la mise en œuvre des OPAH-RU Coeur de Ville et Multisites

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

NOM ACTION : Action Coeur de Ville

Action territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Objectifs Action Coeur de Ville inscrits dans la convention-cadre de 2018

1. Améliorer l'effet vitrine du centre-ville
2. Renforcer la polarité commerciale et le parcours marchand
3. Renforcer les démarches de conquête de clientèles
4. Améliorer l'attractivité et la singularité du centre-ville
5. Densifier la population en centre-ville
6. Implanter de nouveaux moteurs de fréquentation
7. Définir un projet d'ensemble sur le secteur Gare

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Mise en lumière du jardin éphémère sur le site de l'ancien Rex (11 rue Travot)
Entrée en vigueur du Permis de Louer et de Diviser au sein du périmètre Coeur de Ville
Préemptions sur le périmètre Coeur de Ville en vue de réhabiliter la friche Ilôt Boule d'Or
Boutiques éphémères
Communication sur les aides aux façades commerciales de l'OPAH-RU
Requalification Pôle bus en centre ville
Aménagement du jardin du Mail
Fin de la réhabilitation de la partie historique du Bosquet (résidence pour personnes âgées)
Travaux d'assainissement dans le périmètre du coeur de ville
Extension des points d'apport volontaires en coeur de ville

Calendrier de l'action :

- 2018 – 2023 : Action Coeur de Ville
- 2023 – 2026 : Action Coeur de Ville 2, en prolongation du programme

Indicateurs qualitatifs :

Entrée en vigueur du Permis de Louer et de Diviser, en janvier 2023 : 275 dossiers déposés en 2023.

Mise en place d'une période de boutiques éphémères : 2 locaux réinvestis en Cœur de Ville et 10 porteurs de projets installés.

Communication sur les aides aux façades commerciales de l'OPAH-RU: 4 rénovations de façades livrées.

Aménagement du jardin du Mail : travaux de la tranche 1 réalisés en 2021 et 2022.

Requalification Pôle bus en centre ville : travaux réalisés en 2023

Extension et réhabilitation de la partie historique du Bosquet (résidence pour personnes âgées autonomes) : 81 logements construits

Travaux d'assainissement dans le périmètre du coeur de ville.

Extension des points d'apport volontaires en coeur de ville.

Ré-aménagement du parking Turpault

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2021	2022	2023	2024
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Permis de Louer et de Diviser			275 dossiers	
Mise en place d'une période de boutiques éphémères			2 locaux réinvestis en Cœur de Ville et 10 porteurs de projets installés	
Façades commerciales OPAH-RU			4 rénovations de façades livrées	
Aménagement du jardin du Mail	Tranche 1 : 622 858 € TTC ; Tranche 2 en cours d'étude			
Requalification Pôle bus en centre ville			Ville 124 689 € TTC et Agglo 263 446 € TTC	
Réhabilitation de la partie historique du Bosquet	12 225 160 € TTC au total (extension + réhabilitation)			
Ré-aménagement du parking Turpault			536 000 € TTC de travaux	
Travaux d'assainissement dans le périmètre du coeur de ville	5 7 46 888 € TTC (Travaux dans les rues Salbérie, Travot, Delhumeau-Plessis, Maudet et Abreuvoir).			
Extension et remplacement des points d'apport volontaires en coeur de ville	182 500 € TTC (installations : Av Gambetta, rues Pineau, Bons Enfants)	125 100 € TTC (installations : rues Salbérie, Saint-Pierre)	179 000 € TTC (installations : Nationale et Maindron + Remplacements : rues Maindron, Bretonnaise, Jaurès, Nationale et Petit Conseil)	

Émissions de CO₂ évitées :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Accompagnement Coeur de Ville : 25 000€
Boutiques éphémères : 30 000 €
Théatralisation du parcours marchand : 15 000 €
Requalification des espaces publics : 10 000 €
Appels à projets divers : 5 000 €

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Réhabilitation de friches urbaines (Rex, Clinique Saint-Luc, Boule d'Or...)
Développement d'un Pôle d'échange Multimodal Gare
Travail de restructuration des entrées de Ville et des aires de stationnement

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	

**NOM ACTION : Eco exemplarité de la ZAC du Val de Moine**

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou objectifs :

La ZAC du Val de Moine répond avant tout à une attente sociale : Offrir des logements à la population. L'opération vise une mixité sociale (présence importante de logements locatifs sociaux, programmes de logements en location-accession sociale, accession libre à la propriété avec une très grande variété de prix de terrains, ...) et générationnelle importante (EPAHD sur le quartier, résidence étudiante livrée en septembre 2020, équipements scolaire et petite enfance réalisés, etc...). La programmation du quartier offre des services à la population : parc avec aire de jeux ; salle d'activités et de loisirs ; équipements petite enfance et scolaire... Les transports publics desservent le quartier. Une attention particulière est portée sur la thématique environnementale : végétalisation du quartier, intégration d'une continuité écologique au quartier en aménageant la coulée verte du parc et et Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Enfin, par les marchés publics d'aménagement et par les projets privés qu'elle génère, la ZAC du Val de Moine dynamise une économie : entreprises de BTP, constructeurs de maisons, architectes et maîtres d'œuvre, artisans divers...

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :Études :

Sans objet.

Chantier :2^e trimestre 2023 : Travaux d'aménagement sur la tranche 3.34^e trimestre 2023 : Voirie définitive sur une partie de la tranche 2.2

Premiers travaux de dévoiement du feeder.

Entretien des parcelles de lots libres en tranche 2 par l'Éclaircie.

Poursuite des promotions privées sur la tranche 2.2 et démarrage des constructions sur les tranches 2.3, 2.4 et poursuite sur les tranches 3.1 et 3.2.

Décembre 2023 : Livraison des premiers bâtiments de Duret.

Calendrier de l'action :

Création de la ZAC : 11/07/2005

Concession des études et de la réalisation à ALTER Public : 17/12/2010

Commercialisation :

- tranche 1 : 2nd semestre 2011
- tranche 3.1/3,2 : fin octobre 2017
- tranche 2 .2 : mi octobre 2019
- tranche 2.3 / 2,4 : mars 2021
- tranche 3.3 : mars 2023

Travaux de viabilisation des tranches 3 et 4 : 2^{ème} trimestre 2023 pour une durée approximative d'un an, puis lancement des chantiers privés

Indicateurs qualitatifs :

Diversité des logements produits/offre et diversité des équipements

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Commercialisation des terrains (lots libres uniquement)	43	39	73	49	38

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Compte Rendu d'Activités à la Collectivité 2023 en cours d'élaboration donc pas de bilan financier actualisé à ce jour.

À défaut – bilan financier au 31 décembre 2022 :

Dépenses d'investissement : 3 056 000 € HT

Recettes : 6 996 000 € HT

Trésorerie : + 242 000 € HT

Bilan équilibré : 55 863 000 € HT

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Viabilisation des tranches 3 et 4 avec un objectif de zéro évacuation des déblais, intégration de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, préservation des zones humides.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)

Nouvelles orientations politiques sur la base de l'intérêt de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

Maîtriser les dépenses par une optimisation de la priorisation et de la programmation des travaux prescrits par les schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales conduits sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Prévenir les débordements des réseaux : mise en place d'ouvrages de stockage/infiltration/restitution intégrés à l'aménagement urbain et définir des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales pour les nouveaux aménagements, limitation de l'imperméabilisation, favoriser l'infiltration et l'évaporation.

Préserver la qualité de l'eau et les usages : en diminuant les volumes rejetés, en régulant les flux, en favorisant la décantation des polluants.

Maîtriser les dépenses : Remplacer les linéaires de canalisations et bassins de stockage coûteux par des espaces publics assurant eux même la fonction de stockage.

Aménager de façon crédible et durable le territoire et mettre en œuvre des techniques mieux intégrés à l'aménagement urbain, intégrer l'eau dans la ville et assumer l'inondabilité du territoire en la contrôlant.

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Expérimentation de la démarche sur plusieurs projets représentatifs (lotissement, renouvellement urbain, bâtiment, zone économique) :

Lotissement Grégoire à Cholet, La Rimbouillère et les Rosiers à La Tessoualle, Zac des Prés de l'Île à Mazières, réhabilitation Quartier Favreau à Cholet.

Historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

2015 et 2016 : sensibilisation par la Direction Environnement, visite des élus de l'Environnement au carrefour de l'eau à Rennes et journée CPIE ; engagement d'une réflexion entre les élus de l'Environnement.

2017 et 2018 : session de sensibilisation et de formation à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales des différents acteurs de l'Agglomération du Choletais (Elus, Direction...).

2020 : Réalisation des premiers chantiers – Discussion de réalisation de la GIEP sur les zones d'activités économiques

2021 : Suite du chantier Favreau, fond de concours pour le lotissement Prés de l'Île à Mazières en Mauges

Réalisations 2023

- opérations pilotes en cours de réalisation : Clos Grégoire et Quartier Favreau à Cholet, Lotissement La Rimbouillère et Rosiers à La Tessoualle, Prés de l'Île Tranche 3 à Mazières en Mauges
- consultation des bureaux d'études pour l'établissement des zonages intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées
- Publication d'un guide technique GIEP

Calendrier de l'action :

2023 : études des zonages intercommunaux eaux usées et eaux pluviales

2024 : enquête publique conjointe avec le PLUi-H en cours d'élaboration

2025 : entrée en vigueur du PLUi-H et de nouvelles prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- zonages intercommunaux eaux pluviales et eaux usées : environ 650 000 € TTC

- schémas directeurs eaux pluviales et eaux usées : environ 3 millions € TTC

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Réalisation de supports, documents prescriptifs et opérationnels :

- Fiche de valorisation des opérations remarquables,
- Zonage intercommunal eaux pluviales
- Règlement de service Eaux Pluviales Urbaines 2024,
- Clauses particulières à insérer dans les cahiers de charges de programmes de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ... pour prendre en compte la gestion intégrée des eaux pluviales,
- Marché à bon de commande pour diverses prestations GIEP (visa hydraulique, contrôle de réalisation, études parcellaires de déconnexion,...).

- 2023 / 2024 : élaboration du zonage intercommunal des eaux pluviales

- 2023 à 2026 : élaboration des schémas directeurs intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : *Rénovation et mises aux normes lanternes d'éclairage*

Action interne territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

L'objectif consiste à remplacer place pour place les ensembles lumineux vétustes à vapeur de Mercure, par des modèles LED plus performants, moins polluants et moins énergivores

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Remplacement de 306 lanternes

EP228 – rues du Chêne - Calvaire – Est
EP358 – Rue du Lait de Beurre
EP265 – Rues Tuilerie – Molière – St Exupéry – Corneille
EP237 – Rues de la fonderie – Treplonnière – Saint louis
EP237 – Square Henry Morier
EP306 – Rue des Vosges
EP258 – Parking prisset
EP320 – Av Gustave Ferrié
EP182 – Rue Victor Ménard PSB
EP265 – Bernados - Malherbe
EP208 – Rue du Limousin et rue du Nivernais
EP238 – Passage stade Rambourg
EP258 - Rue st Bonaventure et Rue du Livet
EP315 – Rue Puit Gourdon et Stofflet
EP234 – Avenue de Mocrat
EP249 – Rue Paul Bouxy
EP216 – Puits de l'aire, Orangerie , Traversière

Calendrier de l'action :

- la date de notification des marchés de travaux : fin Janvier
- les dates de début des travaux : Mai 2023
- achèvement de l'opération : Novembre 2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de points lumineux remplacés	178	225	245	306
Coût en € TTC	202 287	257 797	305 365	326740

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

326740 Euros TTC

Photos de l'action :



Perspectives futures :



Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : DVEP
Service :



NOM ACTION : Mise en accessibilité des espaces publics

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Dans le cadre de sa compétence transport, l'Agglomération du Choletais réalise la mise en accessibilité des quais bus et cars pour répondre à la réglementation de la loi du 11 février 2002 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Avec un taux d'accessibilité moyen de ses ERP de 79 % atteint en 2019 la Ville va au-delà de ses engagements Contractualisés avec la préfecture de région en 2015.

Dans le cadre de sa démarche la Ville s'est attachée à prioriser l'accès de ses services au plus grand nombre :

- les parkings ont un taux d'accessibilité de 99 %
- les ERP administratifs ont un taux d'accessibilité de 86 %
- les ERP de la Petite enfance ont un taux d'accessibilité de 86 % (5 établissements 100 % accessibles)
- les ERP de l'enseignement ont un taux d'accessibilité de 80 % (5 établissements 100 % accessibles)
- les équipements sportifs ont un taux d'accessibilité de 79 %

Calendrier de l'action :

Réalisation 2023

Indicateurs qualitatifs :

Prise en charge des personnes en situation de handicap physique

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
--	--	--	--	--

quais bus et cars

Lignes urbaines = env. 261 arrêts dont 240 en accessibilité

Lignes péri-urbaines = env. 115 arrêts dont 103 en accessibilité

yzernay / Rue Pierre de Romans – Aménagement quai car

Montilliers / Route d'Angers (RD 748) – Aménagement 2 quais car

Cholet / Bd Jean Rouyer / Arrêts Sorinière – Aménagement de 2 quais bus

Cholet / Bd Delhumeau Plessis / Mise aux normes quai bus " Les Halles " sens rentrant

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

79 740 € TTC réalisés

Photos de l'action :

Arrêt Les Cerqueux

Avant :



Après :



Perspectives futures :

Poursuite des aménagements

Mise en accessibilité des quais cars principaux des communes de l'ex-CCB et l'ex-CCVHL

Objectif de 93 % de taux d'accessibilité moyen des ERP de la Ville à horizon 2024.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Aménagements cyclables

Action pour les citoyens

Contexte :

La ville et Cholet Agglomération interviennent dans le cadre de leurs compétences respectives pour aménager et développer un réseau cyclable.

L'article 20 de la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi LAURE) a introduit une obligation d'aménagement d'itinéraires cyclables.

Le 24 décembre 2019 la loi d'orientation des mobilités ou loi LOM est publiée.

Cette loi, qui vise à améliorer la mobilité du quotidien, porte des ambitions fortes en matière de développement des mobilités actives et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le 20 novembre 2023 Cholet Agglomération a modifié sa compétence pour être en mesure d'aménager un réseau cyclable le long d'une route départementale et le 18 décembre une convention a été signée avec le département pour aménager les itinéraires compris entre Cholet et Nuaille et entre Cholet et Mazières.

Les aménagements s'inscrivent dans le schéma deux roues 2013-2023.

Description des actions réalisées en 2023 :

Par la ville

Boulevard de Strasbourg et pont de la Casse : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 1 100 m

Coût = 326 k€ TTC

Avenue du Maréchal Leclerc (tronçon Place de Paris au n°144bis) : création d'une piste cyclable unidirectionnelle

Longueur = 110 m

Coût = 16 k€ TTC

Chemin des Chauvelières : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 1 050 m

Coût = 80 k€ TTC

Place Grand Champ, aménagement d'une piste cyclable en périphérie du giratoire et avenue du Lac, création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 570 m

Coût = 75 k€ TTC

Par la ville et l'Agglo

Boulevard du pont de Pierre, Giratoire Chiron et Bd du Maine : création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 850 m

Coût = 160 k€ TTC (120 k€ Agglo et 40 k€ Ville)

Par Cholet Agglomération

Cholet-Nuaille : création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Longueur = 4 km

Coût = 144 k€ TTC

Total Budget ville = 537 k€ TTC

Total Budget agglo = 264 k€ TTC

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Calendrier de l'action : réalisation 2023



Boulevard de Strasbourg



Boulevard du pont de Pierre



Boulevard du Maine

Restent les marquages

Perspectives futures : en 2024

Réalisations envisagées

Cholet Agglomération :

Liaison Cholet-Mazières = piste cyclable bidirectionnelle sur 2,2 km

Boulevard du Maine = piste cyclable bidirectionnelle sur 700 m

Boulevard du Bois Lavau : achèvement de la piste bidirectionnelle le long de Thalès sur 400m

Boulevard du Poitou : aménagement d'une piste bidirectionnelle sur 800m

Ville

Boulevard Victo Hugo : double-sens cyclable sur 290m ; prolongement rue de l'Oisillonnette sur 450m

Boulevard Jeanne d'Arc : achèvement de la liaison Gare-Giratoire de la Touche par une piste bidirectionnelle sur 170 m

Boulevard Hérault : création d'un aménagement cyclable sur 440 m

En partenariat avec TPC établissement d'un nouveau schéma directeur 2024-2034.

POLITIQUE GLOBALE DE DEPLACEMENT

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Fixer les grandes orientations en matière de déplacements.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Adoptée dans sa version initiale en février 2008, la Politique Globale de Déplacements (PGD) de l'ex CAC fixait les grandes orientations en matière de déplacements pour les 5 à 10 années à venir :

- > définir une stratégie opérationnelle pour les alternatives au tout voiture ;
- > adapter les modes doux aux besoins ;
- > favoriser de nouvelles pratiques telles que le covoiturage.

Adaptée à l'échelle du nouveau territoire intercommunal et de ses spécificités, la PGD a été révisée à l'automne 2018 simultanément au SCOT dont elle constitue toujours le volet déplacements. Trois axes stratégiques ont été définis :

- > offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population de Cholet Agglomération ;
- > intégrer la transition énergétique dans la politique de déplacements ;
- > Intégrer le numérique dans la politique de déplacements.

La PGD est ainsi la feuille de route de Cholet Agglomération en matière de mobilités

Calendrier de l'action :

La Politique Globale des Déplacements (PGD) constitue le volet déplacement du SCOT de Cholet Agglomération. En 2005 comme en 2015, après un large diagnostic à partir de différentes études, des orientations ont été définies puis des fiches actions créées afin de répondre aux enjeux des déplacements sur l'agglomération.

Ces fiches actions tracent les grands axes de la politique de déplacements menée par Cholet Agglomération permettant d'atteindre les objectifs de qualité de vie qu'elle s'est fixée pour ses habitants.

Quatre grands axes ont été retenus, chacun étant décliné en plusieurs actions :

- Axe A : Infrastructures Circulation Stationnement
- Axe B : Mode doux, Transport Public, Transport Collectif
- Axe C : Modifier les pratiques et les comportements
- Axe D : Transport de Marchandises Logistique

L'enquête ménages réalisée en 2016 a pour objectif de connaître les habitudes et les préoccupations des habitants du Choletais, en matière de déplacements et définir les orientations pour le transport public, la circulation et le stationnement des automobiles, ainsi que les trajets en deux-roues ou à pied.

Le numérique dans la politique de déplacement

L'application Choletbus : permet la dématérialisation, une solution en plus pour les usagers, moins d'éditions de tickets et pas de déplacements pour acheter son titre de transport. Une nouvelle version a été mise en place courant été 2023 afin d'intégrer tous les services mobilité :

- Choletbus Covoit',
- Un service Choletbus 2 Roues de location de VAELS (vélo à assistance électrique en libre-service) accessible via une application ou une webapp

En décembre 2020, l'assistant SNCF, 1ère appli de MaaS (Mobility as a Service) intègre dans son offre tout en un la vente de titres pour les réseaux de transport en commun de 6 nouvelles villes en France dont Cholet

Développement Wifi gratuit : réseau bus urbain, favorable à l'attractivité du réseau

Mise en place d'un système billettique depuis Novembre 2021

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

L'enquête Déplacement 2016 a permis de faire une comparaison par rapport à celle de 2005. En 10 ans le nombre de déplacements a augmenté. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parts modales (à noter que ce sont des actions majoritairement dédiées au stationnement qui ont été réalisées en matière de 2 roues expliquant la stagnation de la part modales des 2 roues). Depuis l'usage s'est intensifié avec la mise en place d'infrastructures de circulation (cf. fiche dédiée) :

Mode principal	Marche à pied	Vélo	2 roues motorisées	Conducteur VP	Passager VP	Bus urbain	Autres TC	Autres motorisés
Part modale : enquête ménages 2016	23,90 %	0,90 %	0,70 %	61,70 %	7,90 %	3,50 %	0,80 %	0,60 %
Part modale : enquête ménages 2005	19,60 %	1,80 %	1,90 %	61,60 %	9,70 %	3,20 %	1,00 %	1,20 %

Le numérique dans la politique de déplacement

+ de 115 000 tickets virtuels - 200 abonnements annuels virtuels et plus de 1 000 mensuels

Perspectives futures :

La billettique UBI lancée en novembre 2021 offre des perspectives intéressantes pour intégrer à terme l'ensemble des services de mobilités dans des offres complètes.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

RESEAU FERROVIAIRE

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Favoriser une meilleure mise en relation de l'axe ferroviaire Nantes-Cholet-Angers avec le réseau ferré national, pour le trafic passagers. Et améliorer l'ancrage de Cholet à Nantes.

Afin de favoriser l'attractivité du Choletais : soutenir la réhabilitation de la liaison ferroviaire Cholet-Clisson ; encourager la réouverture de la liaison ferroviaire Cholet-Les Herbiers ; encourager la transformation de la ligne TER Cholet-Angers pour accueillir des TGV ; à défaut, améliorer la qualité de la desserte de la ligne TER Cholet-Angers actuelle.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La ligne Cholet Clisson a été réouverte en 2019. Une première augmentation de l'offre a été réalisée par la Région en 2021.

La Région poussant sa réflexion dans le cadre SRM 2030 et SRM 2050 qui devrait voir une intensification de l'offre Cholet-Angers et Cholet-Nantes.

Réouverture de la ligne Mortagne Cholet les Herbiers

Calendrier de l'action :

Après l'étude sur le potentiel de fréquentation de la ligne Cholet-Les Herbiers, l'étude d'infrastructure s'est poursuivie en 2023. Une décision quand au lancement de travaux sera prise avant la fin du 1^{er} semestre 2024.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

RENOUVELLEMENT DU PARC DE BUS

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Finir de renouveler les plus anciens véhicules diesel plus polluants

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Renouveler le parc de véhicules afin de diminuer les émissions

Calendrier de l'action :

2 bus très récents ont intégré le parc en 2023. TPC a renouvelé à 73% son parc de bus (soit 25 bus) par des véhicules équipés d'une motorisation répondant à la norme Euro6 et ses différentes évolutions offrant de nettes avancées en matière de protection de l'environnement, de consommation et de confort. Cela représente une baisse de près de 81% d'oxyde d'azote, de près de 47% de monoxyde d'azote, de 72% d'hydrocarbure et de 90% de particules.

Alternatives à la motorisation diesel :

La véritable alternative passe par le renouvellement des plus anciennes générations de bus. Les dernières évolutions Euro6 (step D et E) permettent en effet une véritable transition énergétique tout en limitant les contraintes techniques et l'impact financier. Des évolutions ponctuelles avec tests de véhicules électriques sont prévues horizon 2024 en attendant une évolution plus lourde vers l'hydrogène

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Evolution des taux de rejets - TPC

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% entre 2022 et 2014
Oxydes d'azote	167,5	158,9	144,1	109,7	95,7	95,7	88,7	88,7	74,7	-55,40%
Monoxyde de carbone	90,2	86,8	81,8	68,2	60,2	60,2	56,2	56,2	48,2	-46,56%
Hydrocarbures	24,85	23,75	21,69	17,29	15,09	15,09	13,99	13,99	11,79	-52,56%
Particules	4,26	3,91	3,62	2,22	1,92	1,92	1,77	1,77	1,47	-65,49%

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

SCHEMA 2 ROUES

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

- Créer une continuité entre les aménagements existants,
- Définir des itinéraires cyclables en dehors des besoins loisirs, notamment entre les quartiers prioritaires, les zones d'emploi, les établissements scolaires et la Gare SNCF,
- Mettre en œuvre des aménagements facilitant l'usage des 2 roues,
- Donner aux 2 roues une place dans la chaîne de déplacements.

Le plan, défini pour une période de 10 ans, prévoit les objectifs suivants : création de 7 kms de pistes cyclables supplémentaires, création de 33 kms de bandes cyclables, aménagements spécifiques sur les 4 giratoires du périphérique choletais, création de stationnements pour vélos. Avec la pose de 230 arceaux répartis sur les points stratégiques du territoire, aménagement de "zones 30", mise en place d'itinéraires conseillés, réalisation d'animations pédagogiques et de communications afin de développer l'usage du vélo au quotidien.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le schéma 2 roues s'est achevé en 2023. Un nouveau schéma des liaisons douces, incluant les sentiers de randonnées, est en cours de réalisation pour les 10 ans à venir.

Calendrier de l'action :

Actions réalisées depuis 2014 sur Cholet Agglomération : 450 arceaux de stationnement, 8 abris ouverts, 12 abris sécurisés pouvant accueillir 10 vélos par abri, 170 panneaux d'itinéraires conseillés, 43 kms de liaisons cyclables (piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle, bande cyclable, chaucidou, chemin indépendant parallèle à RD), aménagements spécifiques sur 4 giratoires du périphérique choletais, 20 sas vélos, 7 cédez le passage vélo au feu, édition du plan des itinéraires cyclables 2023 de Cholet Agglomération.

En 2023 :

- Une piste bidirectionnelle dans l'avenue du Lac à Cholet,
- Aménagement avec piste cyclable autour du giratoire Place Grand Champs à Cholet,
- Une voie bus/vélo dans le pôle d'échange de l'Hôtel de Ville à Cholet,
- Aménagement du chemin de Chanterivière à Cholet en voie verte,
- Un morceau de piste cyclable sur l'avenue du Maréchal Leclerc permettant de relier les aménagements existants,
- Une piste bidirectionnelle dans le boulevard de Strasbourg à Cholet,
- Un chaucidou dans la rue de la Garenne à la Séguinière,
- Aménagement de bandes cyclables par sens entre Nuailé et Trémentines,

Choletbus 2 Roues :

Service de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) longue durée :

En novembre 2019, 45 vélos à assistance électrique ont été proposés à la location aux habitants des 26 communes de Cholet Agglomération. Au printemps 2020, 105 VAE supplémentaires ont été mis en location.

L'objectif est de faire tester le vélo à assistance électrique au plus grand nombre afin d'en acheter un par la suite aux vélocistes de Cholet Agglomération.

Janvier 2021, ouverture de l'Espace Mobilité Durable en centre-ville de Cholet, lieu central du service Choletbus 2 Roues pour la location et l'entretien de VAE, puis ce lieu offre une possibilité supplémentaire pour sensibiliser l'ensemble de la population à la mobilité durable et mettre en avant l'ensemble des services proposés.

En mars 2022, achat de 50 VAE supplémentaires. Ainsi 200 VAE sont proposés à la location longue durée.

L'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) :

En mars 2021, Cholet Agglomération a décidé de promouvoir l'utilisation du vélo et d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux habitants du territoire qui achètent un VAE

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cholet Agglomération et de la Politique Générale des Déplacements (PGD) à l'échelle de Cholet Agglomération.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif est confiée à TPC par le biais de l'Espace Mobilité Durable.

Vélo à Assistance Electrique en Libre-Service (VAELS) :

Mise en service du VAELS depuis fin septembre 2022 dans Cholet avec 70 vélos répartis sur 12 stations. Le service ouvert 24h/24 et 7 jours/7, permet d'effectuer des déplacements de proximité en milieu urbain et de compléter l'offre de transport public.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

12,2 kms de liaisons cyclables en 2023

1592 locations mensuelles de VAE en 2023. 1570 en 2022, 1257 en 2021.

Nombre de personnes ayant obtenu l'aide à l'achat de VAE en 2023 : 766

Perspectives futures :

Poursuite des aménagements cyclables dans les communes.

Travail réalisé en lien avec le département afin d'avancer dans la création de liaisons cyclables inter-communales.

Préparation du futur Schéma intitulé « Schéma liaisons douces » qui prendra la suite du schéma 2 roues et il inclura la marche à pied à travers notamment les sentiers de randonnée. Il sera adopté en fin d'année 2024, pour les 10 prochaines années.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

SENSIBILISATION AUX DEPLACEMENTS DOUX

Action territoriale (pour les citoyens)

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Dans le cadre de sa gestion de la mobilité, TPC participe à de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation visant à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture, l'Espace Mobilité Durable est aussi un lieu dédié à cette dimension :

- intégration de la dimension transports collectifs ainsi que la marche et le vélo dans les projets d'aménagement,
- développement du covoiturage,
- aide ponctuelle et logistique dans la mise en place de Plans de Mobilité
- présentation et promotion des offres de mobilité auprès du grand public, des salariés...
- participation au défi mobilité en Pays de la Loire, à la semaine européenne du développement durable et à la Rentrée du transport public ayant pour objectif la promotion des services de transport collectif auprès du grand public. En 2023, une opération pour 5€ la semaine a permis à 400 personnes de tester le bus et lors de cette semaine plus de 700 trajets covoiturage effectués (3 fois plus qu'en 2022)
- réalisation du rallye de la mobilité durable
- réalisation d'opérations dans les collèges du territoire de sensibilisation à la sécurité dans les cars et à la mobilité durable,
- Au sein de l'Espace Mobilité Durable, mise en place d'ateliers permettant d'aborder la thématique mobilité : présentation des services mobilités, apprentissage du réseau Choletbus, apprentissage des services Choletbus 2 Roues et Choletbus Covoit', Remise en selle (rappel des bonnes pratiques à vélo en ville).

Calendrier de l'action :

Le Rallye de la Mobilité Durable a eu lieu en 2023 dans son format habituel contrairement aux années post-covid. Une 20aine d'écoles représentant 500 élèves y ont participé.

TPC est également intervenu en parallèle auprès de 650 élèves de CM2 afin de les sensibiliser à la mobilité durable et à l'apprentissage des transports en commun.

47 classes de 6ème et 1200 élèves, réparties dans 11 collèges de Cholet Agglomération ont été sensibilisées à la sécurité dans les cars et à un rappel sur les enjeux de la mobilité durable.

Tenue de stand lors des portes ouvertes des collèges et des lycées afin de renseigner les familles sur le réseau Choletbus (11 établissements scolaires en 2023).

Tenue de stand d'information sur les différents services de mobilité auprès des salariés, des étudiants et des personnes en recherche d'emploi (Thalès, Michelin, Domaine Universitaire, Forum pour l'Emploi, Opération carrières, la Fondation FACE,...)

Liste des ateliers réalisés en 2023 :

Date	Ateliers / Stand	Nombre participants	Etablissements / Evènements	Publics
Mardi 11 avril 2023	Apprentissage du bus	20	Esat Arc en Ciel	Travailleurs handicapés
Lundi 18 septembre 2023	Découverte de Karos	3	Charal, Bouyer Leroux, Nadia	Responsables
Lundi 6 novembre 2023	Découverte de Karos	2	Bodet	Responsables
Vendredi 7 avril 2023	Découverte des services mobilité	6	Cholet Agglomération	Elus dont le Président de Cholet Agglomération
Vendredi 14 avril 2023	Découverte des services mobilité	6	Cholet Agglomération - Service Emploi	Conseillés
Mardi 9 mai 2023	Découverte des services mobilité	10	Retravailler	En recherche d'emploi
Mardi 16 mai 2023	Découverte des services mobilité	25	Mission Locale	Conseillés
Mardi 23 mai 2023	Découverte des services mobilité	10	Office de Tourisme du Choletais	Salariés
Jeudi 19 octobre 2023	Découverte des services mobilité	10	Retravailler	En recherche d'emploi
Lundi 20 novembre 2023	Découverte des services mobilité	10	Centre Social Pasteur	Retraités
Mercredi 10 janvier 2024	Découverte des services mobilité	10	Retravailler	En recherche d'emploi
Mercredi 17 mai 2023	Découverte VAELS et itinéraire Cormier	6	Cholet Agglomération - Service Emploi	Conseillés
Jeudi 21 septembre 2023	Découverte VAELS et itinéraire Cormier	6	Fil d'Ariane	Travailleurs en insertion
Mardi 26 septembre 2023	Découverte VAELS et itinéraire Cormier	7	Fil d'Ariane	Travailleurs en insertion
Lundi 12 juin 2023	Remise en selle, découverte VAE	6	Cholet Agglomération - Conseil usagers en santé mentale	Usagers
Mardi 7 novembre 2023	Remise en selle, découverte VAE et de la piste Cholet La Séguinière	10	Centre Socioculturelle Ocsigène	Retraités
Vendredi 23 juin 2023	Sensibilisation sécurité à Vélo et Trottinette	12	Fil d'Ariane	Travailleurs en insertion

TPC a participé au Rallye Citoyen organisé par la Ville de Cholet.

Contribution au développement durable
Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Expérimentation de 2 communes de Cholet Agglomération sur la Mobilité Rurale

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

En zone rurale, 8 déplacements sur 10 sont encore effectués en voiture. De plus, les personnes non véhiculées sont fortement pénalisées. Cette expérimentation fait suite à une réponse d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'action se déroule sur un bassin de vie avec 2 autres EPCI (Pays des Herbiers et Pays de Mortagne). Pour Cholet Agglomération, 2 communes expérimentales ont été identifiées : Saint Christophe du Bois et le Puy Saint Bonnet (commune déléguée)

Les objectifs de cette action doivent permettre de :

- mieux se déplacer dans les communes rurales en ayant plus de services de proximité,
- pouvoir se déplacer plus facilement notamment pour les personnes vulnérables (jeunes, les nouveaux actifs, les personnes en insertion, les personnes âgées et les personnes sans voitures ou sans permis),
- se déplacer " autrement " que seul dans sa voiture (vélo, covoiturage, auto partage...)

Les objectifs associés sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes en difficulté et l'intégration de nouvelles activités économiques locales.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

En novembre 2023, une réunion de restitution sur l'expérimentation a été organisée à Mouchamps avec les 2 autres EPCI (Pays des Herbiers et Pays de Mortagne). Cette rencontre fut l'occasion de faire un récapitulatif sur l'ensemble de la démarche. Lors de cette réunion, un focus a été fait sur l'expérimentation aboutie de la commune de Mouchamps qui est une exploration vélo pour identifier les emplacements pour les futurs stationnements vélos.

Pour les communes de Saint Christophe du Bois et du Puy Saint Bonnet, une action pour chaque commune était sortie mais elles n'ont malheureusement pas abouti. Pour Saint Christophe du Bois, c'était expérimentation d'une solution de covoiturage et pour le Puy Saint Bonnet c'était expérimentation d'un itinéraire vélo.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Fin de l'AMI

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

OPTIMISATION DE LA DESSERTE BUS

Action territoriale (pour les citoyens)

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Extension du réseau de bus avec une harmonisation sur l'ensemble du territoire à travers un renforcement de l'offre.

Mise en place du service TAD : Transport A la Demande ; un service différent et supplémentaire du réseau de bus afin de desservir le plus grand nombre.

Renouvellement du marché périurbain.

Calendrier de l'action :

En septembre 2017, le réseau s'est étendu à l'ensemble du nouveau territoire de l'agglomération en proposant une première approche de renforcement de l'offre.

Après les conséquences de la crise sanitaire, le réseau Choletbus retrouve la fréquentation de 2019.

Un audit du réseau Choletbus a été réalisé fin 2022 afin de préparer la restructuration du réseau périurbain pour la rentrée 2023.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Nombre de lignes : 34

Longueur des lignes : 661 Kms

Offre kilométrique 2022 : 2 535 485 Kms

Fréquentation 2022 : 4 927 419 Voyages, (fréquentation 2021 : 4 762 971, fréquentation 2020 : 3 525 000 Voyages, fréquentation 2019 : 5 068 000 Voyages)

Perspectives futures :

Développement du Transport A la Demande (TAD).

Une évolution du réseau est prévue.

Disposer de données sur la mobilité des personnes grâce à la solution Entropy.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

DEVELOPPEMENT DE LA MULTIMODALITE

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Développer de la Multimodalité (rail route bus)

Poursuivre l'intégration de la politique de stationnement dans les réflexions d'aménagement. Encourager le partage de la voirie au profit des modes non motorisés. Permettre la création d'aires de covoiturage. Favoriser l'accueil des deux-roues en lien avec les autres modes de déplacement.

Favoriser les modes doux et actifs (marche à pied, vélo)

Pédibus, soutien logistique et technique aux structures (écoles, associations...), covoiturage ...

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Particulièrement encouragée par les politiques publiques de transport, la multimodalité désigne la combinaison de différents moyens de transport lors d'un même trajet. Dans le Choletais, la gare de Cholet est l'un des lieux privilégiés de multimodalité.

Covoiturage : afin de desservir les zones les plus rurales où il n'est pas possible d'installer des lignes de bus, ainsi que des zones d'activités en dehors des heures de fonctionnement du réseau. Le service Choletbus Covoit' a ainsi été lancé et est accessible via l'application Choletbus.

Une nouvelle tarification a été mise en place depuis l'été 2023.

2 roues : Depuis août 2020, TPC propose un abonnement combinant l'accès au réseau Choletbus et la possibilité de louer un vélo à assistance électrique.

Depuis fin septembre 2022, un service de VAELS (Vélo à assistance électrique en libre-service) a été lancé avec une tarification préférentielle pour les abonnés du réseau Choletbus

Définir des zones de stationnement, notamment dans les pôles d'attractivité, afin de satisfaire les besoins des différentes catégories d'usagers.

Dans les projets urbains, favoriser un partage de la voirie donnant la priorité aux transports non motorisés ou publics (collectifs ou non), sans pour autant exclure la voiture. Prévoir le développement d'aménagements cyclables au départ des principaux nœuds de desserte en transports en commun.

Installation d'abris vélos sécurisés à proximité de l'arrêt de car principal dans les communes rurales.

Ouverture de l'espace mobilité durable en centre-ville de Cholet début 2021. Au-delà de l'aspect 2 Roues, l'objectif de ce lieu est de disposer d'un lieu centré autour des mobilités durables au sens large, permettant de constituer une vitrine de l'action de Cholet Agglomération et de la Ville en la matière, d'où la notion d'Espace Mobilité Durable.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

35 collégiens et lycéens ont utilisé toute l'année les abris vélos sécurisés dans les communes de l'Agglomération

1592 locations mensuelles de VAE en 2023, +1,4% par rapport à 2022, +27% par rapport à 2021.

9354 trajets effectués en 2023 en VAELS, 2500 trajets en 2022 (lancement le 30 septembre 2022)

6582 trajets effectués en covoiturage en 2023, 1419 trajets en 2022

Perspectives futures :

Réflexion en cours dans le cadre du PEM (plan d'échange multimodal) du Choletais sur les secteurs du centre-ville et de la gare (SNCF et gare routière)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens) - *ayer la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif. Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Les ZAEnR sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Avec l'aide du SIEML et du service Transition Écologique de l'agglomération, chaque commune de l'agglomération a défini ses zones propices au développement d'énergies renouvelables.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Nombre de ZaEnR identifiées				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Délibération de chaque commune pour validation de ces zones puis validation communautaire

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Economies d'énergie

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

- Adopter des outils moins énergivores
- Adopter des outils plus respectueux de l'environnement
- Sensibiliser personnel et usagers au recyclage et à des pratiques plus responsables

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- chauffage au minimum dans les circulations.
- une ampoules sur deux est allumées dans les circulations
- Remplacement au fur et à mesure de toutes les ampoules par des ampoules LED
- Remplacement au fur et à mesure des plafonniers des salles par des dalles LED

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : ECONOMIE D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Action territoriale (pour les citoyens): GLISSEO + GOLF - CAE BOIS DE LA CURE et RÉSIDENCE " LE BOSQUET "

Contexte et/ou Objectifs :

REALISATION DE BÂTIMENTS NEUFS ou REHABILITATION

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

CAE BOIS DE LE CURE :

- Utilisation de matériaux biosourcés : ossature bois (faible empreinte carbone)
- Installation de 3 pompes à chaleur air/air par zone

GLISSEO (locaux administratifs du Hockey Club Choletais) + GOLF (local vestiaires des jardiniers) :

- Préfabrication hors site avec modulaires reconditionnés (seconde main)
- Ossature bois
- Pompe à chaleur

RÉSIDENCE " LE BOSQUET " :

- Réhabilitation énergétique de la partie existante avec mise en place d'isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, reprise des installations d'éclairage (LED), mise en place de nouvelles installations de ventilation, nouvelles installations de plomberie plus économes

Calendrier de l'action :

2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateur quantitatifs				
Intitulé de l'indicateur quantitatif				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Station BioGNV

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, issu du biométhane qui est un biogaz épuré produit en France à partir de la méthanisation des déchets organiques d'origine agricole, industrielle ou ménagère. Le BioGNV permet d'envisager une mobilité durable plus respectueuse de l'environnement, tout en favorisant le développement d'une économie circulaire. Par rapport au diesel, ce carburant permet de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, le Maine et Loire compte 3 stations BioGNV en fonctionnement (Saumur, La Pommeraye et Lasse). Il y a également une station BioGNV sur la commune voisine de Mortagne sur Sèvre (85). L'agglomération souhaite explorer le potentiel pour ce type d'installation sur son territoire. L'objectif de ce type de projet est de continuer à décarboner notre production énergétique et tendre au maximum vers les énergies vertes.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Une enquête d'intérêt pour une station BioGNV a été réalisée par GRDF et le SIEMML en 2023. L'enquête a été restituée aux élus et agents de l'agglomération concernée en juin 2023.

L'enquête a été réalisée auprès de 106 entreprises, essentiellement des sociétés de transports, de Cholet Agglomération, 26 d'entre elles ont répondu aux questionnaires.

L'étude a démontré un besoin d'informations pour les entreprises concernant la solution de mobilité BioGNV, ainsi qu'un intérêt pour l'implantation d'une station BioGNV sur le territoire.

Sur l'implantation, il y aurait un besoin de 2 stations BioGNV sur la commune de Cholet, l'une au niveau de la zone industrielle du Cormier et une autre au niveau de la zone de l'Ecuyère au nord est de Cholet.

La réunion d'informations sur le BioGNV sollicitée par les entreprises s'est déroulée en novembre 2023.

Calendrier de l'action :

Juin 2023 : Restitution de l'enquête aux élus et agents de l'agglomération

Novembre 2023 : Réunion d'informations sur le BioGNV aux entreprises et restitution de l'enquête

Novembre 2023 à Février 2024 : Etude de faisabilité technico-économique (2 mois)

Février 2024 à Juin 2024 : Etude d'avant-projet et consultation des entreprises de réalisation (5 mois)

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Nombres d'entreprises ayant répondu au questionnaires	26 sur 106 interrogées			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Étude de faisabilité des 2 potentiels zones d'implantation
Etudes d'avant projet et consultation des entreprises de réalisation

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : Direction du Développement Économique
Service : Aménagement de zones et Assistance
Développement



NOM ACTION : Étude relative à la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une boucle d'autoconsommation collective

Action territoriale

Contexte et/ou Objectifs :

Dans l'intérêt partagé entre les entreprises et Cholet Agglomération de décarboner l'économie, il a été étudié la mise en place d'un réseau de chaleur avec une source de chaleur fatale à proximité, et d'initier une boucle d'autoconsommation collective d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques des entreprises.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Lauréat d'un AMI de l'association SMILE, Cholet Agglomération a pu bénéficier de l'accompagnement de trois bureaux d'études. Cette étude a permis de :

- connaître les conditions (quantité de chaleur à consommer, et à quel prix) préalables à la réalisation d'un réseau de chaleur sur la future ZAE de la Bergerie VI,
- acculturer les services et les élus à la notion d'autoconsommation collective,
- initier une synergie des entreprises autour de l'intensification de la production d'énergie, et sur l'intérêt d'avoir une réflexion collective autour de l'autoconsommation collective à l'échelle de la ZAE de la Bergerie,
- partager des éléments de langages sur le pilotage intelligent des consommations d'énergie, sur l'intérêt et les capacités de stockage de l'énergie, etc, avec les entreprises.

Calendrier de l'action :

Mai 2023 : Candidature à l'AMI SMILE

juin 2023 : Annonce des lauréats

juillet 2023 : Début des études

Juillet 2023-Décembre 2023 : temps de travail individuel et collectif avec les 3 autres lauréats de l'AMI

février 2024 : Restitution des études, avec les entreprises de la zone.

Indicateurs qualitatifs :

Acculturation du vocabulaire relative aux réseaux de chaleur et à l'autoconsommation collective

Sensibilisation des entreprises

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

0€

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Accompagnement des entreprises de la zone pour accroître le gisement photovoltaïque sur la zone.
Mise en relation des acteurs pour créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour initier une boucle d'autoconsommation collective.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

LGR : 30/01/2024
GM : 31/01/2024
FM : 27/02/24
Direction : Environnement
Service : Gestion des déchets



NOM ACTION : Agir dans le domaine des déchets / Optimisation des déplacements

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Optimiser les déplacements lors des tournées de collecte des déchets et ceux des usagers pour se rendre en déchèterie

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Lancement en 2023, d'une étude de refonte et d'optimisation des tournées de collecte pour s'adapter aux futurs exutoires pour les ordures ménagères et les emballages ménagers.

Mise en application de l'optimisation en 2024 dans la perspective de :

- Réduire les kilométrages parcourus lors des collectes,
- Réduire la fréquence de collecte de certains circuits,
- Limiter la consommation en carburant des camions de collecte et du rejet d'émissions polluantes,
- Limiter l'augmentation de la charge de travail des agents de collecte due à l'urbanisation du territoire.

La mise en place du contrôle d'accès et l'interdiction des camions bennes, a permis de diminuer les passages en déchèteries avec une baisse de 9,5 % en 2023 soit 196 926 passages contre en 2022 : 217 706 passages et contre 264 924 passages en 2021)

Sur 2023, une moyenne de 106,9 kg apportés par passage en déchèterie est constatée, contre en 2022, une moyenne de 111,9 kg

Depuis novembre 2022, le marché de gestion des déchèteries intègre le compactage des principaux déchets (bois, tout venant, végétaux, métaux,...), ce qui permet une diminution des rotations de bennes en déchèteries, et donc la diminution des kilomètres parcourus par les camions effectuant les rotations. Ainsi, sur les flux principaux, les rotations ont diminué d'environ 40 % (3069 rotations de poids lourds en 2023 contre 5292 en 2022)

Calendrier de l'action :

étude optimisation des tournées

Lancement de l'étude : octobre 2023

Fin de l'étude : septembre 2024

Application des nouveaux circuits de collecte optimisés : janvier 2024

Indicateurs qualitatifs :

Nombre de circuits de collecte

Kilométrage annuel

Consommation en carburant annuel

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Passage en déchèterie	250 568	264 924	217 706	196 926
Ratio KG déchets/passage en déchèterie	113,2 kg/passage	114,6 kg/passage	111,9 kg/passage	106,9 kg/passage
Nombre de rotations de poids lourds en déchèteries sur les flux principaux	-	-	5292	3070
Km parcourus en collecte PAP (régie)	256 500	263 500	263 200	257 500
Conso carburant (régie)	178 500	172 500	164 200	160 500
Km parcourus en collecte PAP (prestataire)	67 500	64 500	63 000	61 000
Km parcourus en collecte AV (prestataire)	60 000	64 745	64 423	62 449

Émissions de CO₂ évités :**Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):**

88 992,72 € TTC (étude optimisation des tournées collecte PAP régie)

Photos de l'action :**Perspectives futures :**

2024 - Appel d'offre pour bennes ordures ménagères (BOM) à carburation bio GNC (variante obligatoire) et électrique (variante facultative)

2025/2026 - étude pour réduction de la fréquence de collecte des Ordures Ménagères sur la commune de Cholet.

Contribution au développement durable**Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)**

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Agir dans le domaine des déchets / Valorisation des déchets

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Les déchets sont une source d'émission de gaz à effet de serre et de dégradation environnementale.

Cholet Agglomération est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

Actuellement, l'agglomération gère 7 déchèteries et 4 éco-points, ainsi que 764 colonnes d'apport volontaire (ordures ménagères, emballages/ papiers, verre, semi-enterrées, textiles...) et 87 000 bacs de déchets ménagers.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- poursuite des études de conception pour la construction des déchèteries intercommunales du " Bocage " à Yzernay et de " Lys-Haut-Layon " à Vihiers.
Les nouveaux sites permettront d'optimiser le tri et donc la valorisation des différents déchets collectés, qui disposeront de tous les flux, contrairement aux éco-points.
- Points d'Apport Volontaire : 25 colonnes enterrées implantées et/ou renouvelées en 2023, leur mise en place permettra d'améliorer la qualité du tri, notamment pour les grands ensembles collectifs, et par conséquent d'avoir un meilleur taux de valorisation, et d'améliorer l'accessibilité aux PMR (remplacement de colonnes semi-enterrées par des colonnes enterrées).
- mise en place du tri des bétons sur les déchèteries du territoire
- 01/01/23, interdiction des camions bennes et camions plateaux en déchèteries (objectif : diminution des tonnages collectés, et diminution des erreurs de tri)
- promotion du broyage des déchets verts pour les particuliers.
- mise en place d'une clause incitative de performance sur le marché public de gestion déchèterie, sur le taux de valorisation des déchets, avec pour objectif une amélioration du tri et de la valorisation.
- lancement de l'étude de définition du schéma territorial de tri à la source des biodéchets.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

La quantité totale de DMA collectés en 2023 (47 601 T – données non consolidées) est inférieure à celle collectée en 2022 (51 890 T) principalement en raison d'une diminution des déchets collectés en déchèteries (- 3600 Tonnes collectées de gravats, déchets de bois, végétaux, gravats et tout venant).

Cette forte baisse en déchèterie s'explique principalement par la mise en place d'une interdiction d'accès en déchetteries pour les camions-bennes et camion-plateaux au 1^{er} janvier 2023.

Une diminution des Ordures Ménagères Résiduelles – OMR - (- 428T) et des Emballages Ménagers – EM - (-277 T) collectés est également constatée en 2023, ce qui reflète une diminution des déchets produits par les habitants de l'AdC. Cela s'explique notamment par les actions de prévention des déchets, comme la campagne de financement des composteurs individuels, mais également par la baisse de la consommation de papiers imprimés, ainsi que le contexte économique général (baisse du pouvoir d'achat)

En 2022, la part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points est stable : 84,7% en 2023 (donnée non consolidée) contre 83,6 % en 2021.

La part globale des déchets valorisés (DMA) en 2023 est de **XX % (en attente consolidation données/RPQS)** contre 80,21 % en 2022.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Quantité de DMA collectées (Tonnes)	56 724	58 297	51 890 T	47 601 T (donnée non consolidée)
Ratio de déchets par habitants	548,09 kg/hab	560,5 kg/hab	497,1 kg/hab	456,0 kg/hab
Taux de valorisation des DMA	79,39 %	80,36 %	80,21 %	en attente consolidation données / RPQS
Taux de refus (erreur de tri) des Emballages Ménagers	22,2 %	16,97 %	15,2 %	en attente consolidation données / RPQS

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- 2024 : finalisation du schéma directeur de gestion des biodéchets (tri à la source)
- 2025/2026/2027 : déploiement des dispositifs complémentaires de tri à la source des biodéchets.
- 2024 : déploiement des REP jouets et articles de bricolage et jardins
- 2024/2025 : déploiement de la REP PMCB sur les déchèteries avec valorisation de nouveaux déchets (placo-plâtre)
- 2022 – 2024 : poursuite des études de conception des nouvelles déchèteries
- 2025 : ouverture au public des nouvelles déchèteries du " Bocage " à Yzernay et de " Lys-Haut-Layon " à Vihiers et fermeture des derniers écopoints en service
- 2028/2029 : ouverture au public de la nouvelle déchèterie de " l'Ecuyère " à Cholet

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : ENVIRONNEMENT
Service : Assainissement



NOM ACTION : Valorisation des boues de STEP

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Valoriser en agriculture les boues des systèmes d'assainissement
Diminuer la production de déchets

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

50 % destinés au compostage
50 % destinés aux agriculteurs

Réalisations 2023

Lancée fin 2019 avec notification en mai 2020 de l'étude stratégique de gestion des boues des systèmes d'assainissement du territoire de l'ADC.

Réalisation en cours de l'étude : Phase 1 de diagnostic réalisé, et phase 2 études de 5 scénarios en cours. Cette étude doit s'articuler avec les études sur les déchets et donc un délai a été pris.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Recherche de co-produits pouvant mutualiser le traitement ou la valorisation des boues des stations d'épuration.

Augmentation du tonnage de boue partant en épandage agricole

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget de 110 000 euros.

2020 : 21 000€HT payés

2021 : 30 000€HT payés

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Alignement de l'étude boue et des études déchets

Finalisation de l'étude boue fin 2025

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières

Action-territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Contrôle des branchements d'eaux usées et eaux pluviales lors des cessions immobilières pour obtenir un taux plus élevé de mise en conformité et sécuriser l'acheteur par une meilleure connaissance de son achat.

Maîtriser les dépenses par une optimisation de la priorisation et de la programmation des travaux prescrits par les schémas directeurs intercommunaux eaux usées et eaux pluviales.

Réduire le volume d'eau parasite dans les systèmes d'assainissement pour que ceux-ci soient conformes à la législation.

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

L'article L. 1331-11-1 du Code de la Santé Publique prévoit le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif lors de ventes d'immeubles non raccordés au réseau public. La loi ne prévoit pas ce contrôle dans le cas des immeubles raccordés. Cependant, pour se prémunir de tout vice caché, de plus en plus de notaires, propriétaires, usagers font appel au service public d'assainissement collectif pour établir le diagnostic de leur raccordement. Aussi, par délibération en date du 17 décembre 2018, l'Agglomération du Choletais a proposé une prestation de contrôle par un prestataire de l'AdC refacturé au demandeur. A l'issue de l'enquête, un rapport est adressé au demandeur. Tout constat de non-conformité fait systématiquement l'objet d'un courrier de mise en demeure de résorber les défauts constatés dans des délais fixés en fonction de leur importance. Cette procédure permet d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et la qualité des rejets au milieu naturel.

Rappel historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

Année de démarrage 2018

Réalisations 2023

Environ 100 contrôles

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Suivi du nombre de contrôles/an rapporté au nombre de ventes
Nombre de branchement conforme

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Environ 23 000 € /an de dépenses (frais de personnel et une partie des coûts des contrôles réalisés)
Environ 19 000 € /an de recettes des refacturations (les coûts des contre-visites après réalisation des travaux ne sont pas refacturées. Ils sont pris en charge par le service).

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Augmenter la systématisation des contrôles des ventes en travaillant en coordination avec les notaires.
2022 à 2025 : élaboration sur l'ensemble du territoire intercommunal des schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

CA a mis en œuvre l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), obligatoire depuis 1^{er} janvier 2018 et a transféré ses compétences à plusieurs structures intercommunales à l'échelle des bassins versants.

Cela concerne notamment l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que le portage des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Des élus délégués représentent CA dans 3 syndicats de bassins du territoire : Syndicat Mixte intercommunal des Bassins de l'Evre Thau Saint-Denis (SMIBE), Syndicat Mixte Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB SN), Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL), et participent à l'émergence d'une structure de bassin à l'échelle du bassin versant du Thouet.

Des contrats de territoire (CTeau) par bassin sont élaborés par les structures pour permettre d'engager et de réaliser les différentes actions en lien avec les financeurs.

Rappel des réalisations 2022 :

Sur le bassin versant du Thouet, l'année 2022 a vu la poursuite des échanges enclenchés en 2021 notamment pour l'émergence d'une structure de bassin sur le Thouet sans aboutir pour le moment malgré l'engagement de CA. Un projet de SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - du Thouet a été voté par la Commission Locale de l'Eau et a fait l'objet d'une avis favorable avec réserve de la part de CA.

Sur le territoire de la Sèvre Nantaise, la mise en œuvre des actions prévues au CTeau 2021-2023 s'est poursuivie.

Sur les bassins de l'Evre et du Layon, l'année 2022 a permis d'élaborer de nouveaux Contrats Territoriaux Eau.

Réalisation 2023 :

Sur le bassin versant du Thouet, le SAGE a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau puis par un arrêté interpréfectoral en août 2023.

Sur les bassins versants de la Sèvre Nantaise et du Layon, la mise en œuvre des actions prévues dans les programmes d'actions des Contrats Territoriaux Eau s'est poursuivie.

Sur le bassin de l'Evre, l'année 2023 a permis d'élaborer un nouveau Contrat Territorial Eau mis en enquête publique en fin d'année 2023.

Sur les 4 bassins versant des études HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages et Climat - ont été lancées. Elles doivent permettre de dresser un état des lieux des équilibres quantitatif d'un territoire et de sa sensibilité au changement climatique.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Montant des contributions de CA aux structures au titre de la GEMAPI

En 2022

BV Sèvre Nantaise	EPTB Sèvre Nantaise	173 523,00 € TTC	
BV Evre	SMIB Èvre Thou St Denis	54 441,29 € TTC	
BV Layon	SLAL	92 895,35 € TTC	
BV Thouet	SMVT	741,19 € TTC	(animation uniquement)

En 2023

BV Sèvre Nantaise	EPTB Sèvre Nantaise	177 829,00 € TTC	
BV Evre	SMIB Èvre Thou St Denis	68 067,52 € TTC	
BV Layon	SLAL	95 647,00 € TTC	
BV Thouet	SMVT	670,10 € TTC	(animation uniquement)

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Poursuivre l'action de CA pour faire émerger une structure de bassin sur le Thouet.
Accompagner le travail porté par les autres structures et renforcer le reporting et le lien avec CA.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : La protection de la ressource en eau potable : Captage de Ribou

Action interne territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Préserver la ressource en eau pour la production d'eau potable

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Cholet Agglomération exerce la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire à partir de deux captages lui appartenant : Ribou et Rucette.

Les retenues de Ribou et Verdon en lien avec l'eau en provenance de la Loire permettent à l'Agglomération du Choletais de disposer d'eau potable en quantité suffisante toute l'année. Le prélèvement s'effectue dans le lac-réservoir de Ribou. Ces retenues permettent à CA de distribuer environ 12 000 m³ d'eau potable par jour. Le captage de Ribou alimente la population et les activités des communes de Cholet-Le Puy-Saint-Bonnet, de la Tessoualle et de Saint-Christophe-du-Bois.

La ressource en eau de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Ribou est marquée par de fortes pressions agricoles et non-agricoles. Ces pressions se concrétisent par d'importantes concentrations en pesticides et en Carbone Organique Total (COT) dans les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable. Les concentrations de COT sont liées aux épisodes d'eutrophisation et aux excès de matières nutritives (Nitrates et Phosphore) dans le lac-réservoir de Ribou.

Les politiques de protection des captages menées par CA se déclinent en deux niveaux : Les Périmètres de Protection des Captages (PPC) et Les Plans d'Actions (PA).

Le Plan d'Actions 2021-2026 pour la reconquête de la qualité de l'eau de l'AAC de Ribou (adopté en Conseil de Communauté le lundi 21 septembre 2020) comporte 16 actions mises en œuvre entre 2021-2026 pour un montant total de 6 651 000 € TTC. Elles ont pour objectifs de restaurer la qualité de l'eau en réduisant notamment les flux de matières organiques, d'azote, de phosphore et des produits phytosanitaires.

Rappel historique :

La qualité de la ressource en eau du captage de Ribou reste dégradée malgré une certaine amélioration, les objectifs des indicateurs de résultat (analyses physico-chimiques) ont largement été dépassés. Depuis 2014 :

- 182 diagnostics agro-environnementaux ont été réalisés,
- des contrats MAEC sont proposés aux exploitants des AAC,
- 38 agriculteurs en AB sur l'AAC de Ribou, 22 % SAU en AB (RPG 2020), soit + 83 % (+ 844 ha) par rapport à 2014,
- 2 agriculteurs en AB sur l'AAC de la Rucette, 8,60 % SAU en AB (RPG 2020),
- 60% de surface en prairies sur l'AAC de Ribou,
- développement d'une filière Bio dans la restauration collective : 16 restaurants engagés,
- poursuite de l'accompagnement des collectivités vers le "zéro pesticide"(entretien cimetières, terrains de sports...) : 14 communes sur 15 entièrement à "zéro pesticide",
- 3 Zones Tampons Humides Artificielles aménagées,

- mise en œuvre de la démarche par sous-bassin versant (réunions, réalisation de diagnostics cours d'eau, opération groupée de diagnostics agro-environnementaux..), transmission aux services de l'État de la carte des zones stratégiques pour la qualité de l'eau du sous bassin du Trézon et de la Moine.

Rappel des réalisations 2022 :

1- Périmètres de protection

En 2022, CA a poursuivi l'entretien des parcelles acquises autour des retenues de Ribou et du Verdon, réparé ou complété le patrimoine servant à protéger la qualité des eaux des retenues (barrières, chicanes...), et continué l'acquisition des parcelles du Périmètre Rapproché Sensible.

2- Plan d'actions de Ribou :

En 2022, CA a mis en œuvre le plan d'actions, en pilotant les aspects administratif du programme, en continuant le travail de concertation avec les agriculteurs concernés par les travaux du Trézon et les autres acteurs du territoire au travers de différentes réunions et en assurant le suivi et le financement des 16 actions d'animations réalisées en interne, ou déléguées à des prestataires ou des partenaires. Des échanges ont eu lieu avec la DDT pour élaborer un nouvel arrêté ZSCE.

Réalisation 2023 :

1- Périmètres de protection

En 2023, CA a poursuivi l'entretien du site de captage de Ribou sur les parcelles entourant les lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon. Une étude pour la réalisation d'un plan de gestion " Espace Naturel " pour le lac-réservoir du Verdon a été débutée avec une large concertation des acteurs et utilisateurs du site.

La démarche d'acquisition foncière du Périmètre Rapproché Sensible autour du lac-réservoir de Ribou c'est poursuivie avec le lancement d'une enquête parcellaire visant à finaliser les derniers dossiers. Les parcelles en Bail Rural Environnemental Captage ont fait l'objet d'une visite et d'un diagnostic en lien avec les exploitants agricoles.

2- Plan d'actions de Ribou :

En 2023, CA a mis en œuvre le plan d'actions, en pilotant les aspects administratif du programme, en continuant le travail de concertation avec les agriculteurs concernés par les travaux du Trézon et les autres acteurs du territoire au travers de différentes réunions et en assurant le suivi et le financement des 16 actions d'animations réalisées en interne, ou déléguées à des prestataires ou des partenaires. Des échanges ont eu lieu avec la DDT pour élaborer un nouvel arrêté ZSCE.

Calendrier de l'action :

Tout au long de l'année

Par exemple : participation au tour de Cholet pour promouvoir l'agriculture bio au service de la qualité de l'eau.

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

En 2021	139 974,10 € TTC
En 2022	606 272,58 € TTC
En 2023	473 613,03 € TTC

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions 2021 à 2026
Finalisation du plan de gestion Espaces Naturels du Verdon
Participation à la rédaction d'un nouvel arrêté ZSCE – captage de Ribou par la DDT
Arrêt des visites sur les BRE (refus d'accueil de stagiaire rémunéré par la collectivité)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



Mise à jour :
SRu fait le 27/02/24 – compléments à faire par CPU

NOM ACTION : La protection de la ressource en eau potable : Captage de Rucette

Action interne territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Préserver la ressource en eau pour la production d'eau potable

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Cholet Agglomération exerce la compétence alimentation en eau potable sur tout son territoire à partir de deux captages lui appartenant : Ribou et Rucette.

Pour le captage de la Rucette, des études successives depuis 1996 ont confirmé la vulnérabilité de cette ressource caractérisée par des concentrations excessives de pesticides et de matières en suspension (MES). Ces études ont mis en évidence que la couche argileuse permettant la protection naturelle de l'aquifère était vraisemblablement contrariée par des forages mal conçus ou défectueux qui mettraient en relation la nappe superficielle avec la nappe souterraine. Par ailleurs, l'absence de connaissances précises sur la géologie et le fonctionnement de l'aquifère de La Rucette, ainsi que le faible niveau de production des puits existants, ont conduit CA à réaliser une étude de caractérisation de cette ressource. Cette étude débutée en 2018, est toujours en cours.

Également captage prioritaire « Grenelle », le captage de la Rucette a fait l'objet d'un programme d'actions pour la période 2011-2014, visant à améliorer la qualité de l'eau.

Depuis 2016, le captage de la Rucette fait l'objet d'une veille afin de consolider les connaissances sur la qualité des eaux. Une étude sur plusieurs années pour déterminer l'origine et le fonctionnement de la nappe souterraine est engagée depuis 2018.

Rappel historique :

Débutée en 2018, l'étude de caractérisation de la ressource souterraine s'est poursuivie en 2019 et 2020 pour analyser et mieux comprendre le fonctionnement de la nappe souterraine et évaluer son niveau de protection.

Rappel des réalisations 2022 :

En 2022, CA a poursuivi l'entretien du site de captage notamment sur les parcelles des périmètres de protection.

L'année 2022 a été mise à profit pour finaliser l'étude avec le bureau d'étude TERRAQUA :

- interprétation des campagnes de sondages,
- analyse des résultats des essais de pompage,
- interprétation des résultats de la modélisation, pour comprendre le fonctionnement de la ressource et son niveau de protection,
- proposition de plusieurs scénarios pour l'avenir du captage.

Réalisation 2023 :

1- Périmètres de protection

En 2023, CA a poursuivi l'entretien du site de captage de Ribou sur les parcelles en gestion directe. Les parcelles en activité agricole par un Bail Rural Environnemental Captage ont fait l'objet d'une visite et d'un diagnostic en lien avec les exploitants agricoles.

2- Étude de la ressource

En 2023, CA a poursuivi l'étude de la ressource avec des essais de pompage permettant de définir une stratégie d'action sur les forages existants et les forages inutilisés à reboucher.

Calendrier de l'action :

mars à décembre 2023 (rapport attendu en 2024)

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

En 2021	89292,24 € TTC
En 2022	1741,20 € TTC
En 2023	42 887,00 € TTC

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Finalisation du programme de travaux pour la protection de la ressource en eau.
Construction et analyse des scénarios d'évolution du captage de Rucette.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Réduction des pertes d'eau sur le réseau de distribution par le télérelevé des compteurs d'eau

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le service de télérelevé des compteurs d'eau potable est existant sur les communes de Cholet – Le Puy Saint Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois.
Il est étendu progressivement à l'ensemble du territoire de l'Agglomération à compter de 2021.

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Afin d'éviter les pertes d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable et en améliorer la performance, il a été décidé d'étendre la télérelevé à l'ensemble de CA dans le cadre du contrat d'exploitation du service d'eau potable avec EAU DE CHOLET Veolia sur la période 2021/2031.

Le dispositif couvre une première action qui vise à pouvoir prévenir les usagers dès le lendemain lorsqu'une fuite chez l'utilisateur. Cela concerne également la partie publique des réseaux en permettant à l'exploitant du réseau de mieux maîtriser les entrées et sortie sur le réseau d'eau potable et ainsi réduire les pertes d'eau par les fuites.

Historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

Maintien de la télérelevé existante sur les communes de Cholet / Le Puy Saint Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois.

Déploiement progressif sur l'ensemble du périmètre de CA d'ici au 31/12/2022.

Réalisations 2022

Poursuite de l'exploitation du système de télérelevé existant sur les communes de Cholet Le Puy Saint Bonnet, Saint-Christophe-du-Bois et La Tessoualle et extension aux communes de la Romagne, la Séguinière, Saint-Léger-sous-Cholet, Bégrolles en Mauges.

Le déploiement des équipements et du service s'est poursuivie en 2022 pour la partie non-couverte du territoire.

Réalisations 2023

A fin 2023, 98,6 % des abonnés bénéficient d'un compteur équipé de télérelevé.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Travail en 2024 pour finaliser les derniers travaux de pose de compteurs télérelevés et de l'infrastructure de communication (passerelle et bridge).

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

GM : 05/02/2024
FM : 27/02/24
Direction : ENVIRONNEMENT
Service : GESTION DES DECHETS



NOM ACTION : Préservation de la ressource en eau

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Réduire la consommation d'eau lors du lavage des bennes à ordures ménagères.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Depuis juillet 2022, pour réduire la consommation d'eau, deux étapes ont été mises en place dans le lavage des bennes à ordures ménagères.

1ère étape :

Les bennes à ordures ne sont plus lavées systématiquement après chaque tournée.

Le nettoyage complet des bennes s'effectue uniquement après la collecte d'ordures ménagères. Il est partiel après la collecte d'emballages ménagers où seul les lèves conteneurs sont nettoyés.

2nde étape :

Le nettoyage du camion est effectué en deux parties : la benne avec une lance haut débit et les lèves conteneurs avec un nettoyeur haute pression. L'utilisation du nettoyeur haute pression permet de réduire le volume d'eau consommé.

Calendrier de l'action :

Début de l'action : juillet 2022

Indicateurs qualitatifs :

Consommation annuel d'eau du CTD

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2021	2022	2023
Consommation annuel en m3	1225	1170	950
Coût annuel	5 004,53 €	5 140,21	3 668,84

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : Gestion différenciée et éco-responsable des espaces verts publics

Action territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Gérer les espaces verts de façon durable, en adaptant la gestion à la spécificité de chaque site

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Maîtriser les consommations d'eau.

Diminuer les volumes de déchets verts à traiter en favorisant notamment le broyage et le paillage.

S'acheminer vers le zéro phyto en production et poursuite de l'utilisation de la Production Biologique Intégrée (PBI).

Trophée Fleur d'Or

Depuis 2005, la Ville de Cholet est lauréate du label - 4 fleurs - décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Ce titre ne récompense pas uniquement la qualité du fleurissement, mais il met également en évidence tous les efforts fournis par la collectivité en faveur de l'environnement (Economies d'eau, bonnes pratiques,...) du paysage et de l'urbanisme (Application de la gestion différenciée, réglementation en matière d'affichage, effacement des réseaux,...), des enfants et de leur sensibilisation à l'environnement (Manifestations, actions de plantations,...).

Ce label est attribué pour une durée de trois ans.

Calendrier de l'action :

Gestion différenciée des espaces verts mise en place en 1995

Démarche en continuelle évolution / optimisation

Evolution des volumes de déchets verts :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume (m ³)	3814	3277	3305	2940	3277	1847	1740	2295	1208
Dont paillage (m³)	1552	2042	1498	1892	1622	1368	1327	877	666

Evolution des volumes d'eau :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume (m ³)	69488	64032	70668	65472	57130	48838

PBI CHM

Un groupe de travail à été constitué en interne sur cette thématique

Trophée Fleur d'Or

En 2016, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a décerné le label 4 Fleurs et un prix spécial pour la diversité végétale décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris et par Val'Hor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

En 2019, le CNVVF a décerné la Fleur d'Or à la Ville de Cholet

En 2022, le jury a renouvelé les " 4 fleurs " à la ville de Cholet

Nouveau passage en 2025.

Réalisations 2023 :

Réhabilitation de certains espaces verts pour en adapter / faciliter l'entretien :

- Abords de la salle de l'ASPTT
- îlot central rue de Lorraine
- Champ Vallée
- Lotissement de la Bringaille
- Parc de Moine (massif Guinguette)
- Boulevard de la Moinie
- Rue Barjot
- Multi accueil Pomme Cannelle
- Rue nationale (PSB)
- Parc Turpault
- Parking hôtel Mercure
- Parking tribunal
- Bacs hôtel de ville
- Parking Prisset
- îlot central avenue des calins
- Parc Paradis
- Boulevard de la Rontardière
- Rond point de l'Ecuyère

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023		
Intitulé de l'indicateur quantitatif	Plus d'utilisation de produits phytosanitaires			
Intitulé de l'indicateur quantitatif	877m ³ de déchets verts valorisés en paillage	666 m ³ de déchets verts valorisés en paillage		
Intitulé de l'indicateur quantitatif		8292 m ³ d'eau économisés		

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Réutilisation des eaux de piscine pour arrosage estival

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Eco-pâturage des espaces verts

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Gérer les espaces verts de façon durable, afin d'y favoriser la biodiversité
Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels
Favoriser la préservation de races d'animaux menacées
Limiter l'empreinte carbone
Diversification des tâches des agents

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces verts et naturels par le pâturage d'animaux herbivores.
L'objectif visé par cette opération est de combiner l'entretien d'un espace vert à une action écologique, pédagogique et ludique. Les animaux, parfois propriété de la Ville, parfois d'un éleveur, permettent l'entretien des espaces enherbés, tout en participant à l'attractivité des lieux sur lesquels ils sont installés.
En 2023, 13 sites sont en écopâturage sur la ville de Cholet, cumulant 14 Ha. 3 sites sont gérés avec le cheptel communal, 5 sites par des éleveurs ou prestataires et 5 sites " mixtes " (commune + éleveurs)

Un groupe de travail a été constitué en interne sur cette thématique dès 2015

Calendrier de l'action :

2015 : démarrage de l'action : pâturage des ânes à Mocrat puis au parc du menhir (prestataire)
2016 : début du cheptel communal (achat de 2 chèvres, et naissance d'1 chevreau)
2019 : arrivée des chevaux de trait poitevins (éleveur) sur 3 des 8 sites communaux
2020 : Cheptel communal constitué de 27 animaux (moutons et chèvres) sur 9 sites
2021 : Cheptel communal constitué de 40 animaux sur 13 sites
2022 : Cheptel communal constitué de 39 animaux sur 13 sites
2023 : Cheptel communal constitué de 34 animaux sur 13 sites.
- Organisation d'une 1/2 journée technique à Cholet avec le CRAPAL (Conservatoire des races menacées des Pays-de-la-Loire), et intervention du service lors de leur Congrès annuel.
- Présentation de la démarche au centre social du Verger (une dizaine de personnes)
- intervention lors du Colloque annuel de l'association du cheval territorial

Indicateurs qualitatifs :

Inventaires naturalistes des espaces écopâturés réalisés au champ de bataille et au parc du Menhir. En cours sur le boulevard Delhumeau Plessis.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	9 sites et 27 animaux	13 sites et 40 animaux	13 sites et 39 animaux	13 sites et 34 animaux
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- 5 275 € en 2023 (frais vétérinaires, prestations d'écopâturages, etc)
- temps passé par les agents du service : 1080 heures en 2023

Photos de l'action :



Perspectives futures :

- Stabilisation du cheptel communal
- Diversification des races présentes dans le cheptel (privilégier les races menacées)
- Vente des animaux posant des problématiques de gestion - fait
- Mise en place de la traction animale (chevaux de trait) - Repoussée

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

Émissions de CO₂ évitées :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

L'ensemble des abris à chiroptères ont été réalisés en régie avec des matériaux de récupération. Les coûts induits ne sont donc liés qu'au temps de travail des agents.

Photos de l'action :



Perspectives futures :

En projet : mise en place d'abris à noctule commune (chauve-souris) au bois de la Caille dans le cadre du plan d'action de préservation de l'espèce. Partenariat avec la LPO pour tester les types d'abris et d'expositions les plus favorables à l'espèce.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Sensibilisation du jeune public à l'importance du végétal et à l'environnement

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Par le biais d'actions de plantations et d'ateliers pédagogiques, inculquer le respect de l'environnement et les bons gestes.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La Direction des Parcs, Jardins et Paysage réalise de nombreuses animations visant à sensibiliser le grand public à la protections des espaces verts publics :

- Fête de l'arbre: 4 sites plantés en présence de M. le Maire en novembre avec des groupes scolaires
- Fête du printemps: deux demi journées d'ateliers autour d'une thématique différente chaque année, en mai/juin. Environ 8 classes reçues.
- Fête de l'automne: moment de plantations d'arbres en novembre avec plusieurs classes.
- Visite du Centre horticole Municipal (CHM) : depuis 2019, ouverture du centre pour la réalisation d'ateliers par classe, auprès d'écoles qui le souhaitent

Plus de 40 ans de fête de l'arbre

Plus de 10 ans de fête du printemps et de l'automne

Début des ateliers au CHM en 2019

Calendrier de l'action :

Fête de l'arbre le 24 novembre 2023 : 4 sites plantés, 41 arbres, 99 élèves

Fête du printemps les matinées des 11 et 12 mai 20223; 197 élèves (6 écoles de Cholet et du PSB)

Fête de l'automne les matinées des 21 et 23 novembre 2023 : plantation d'une sapinière au Val de Moine (300 arbres) et d'un boisement au bois de la Caille (300) par 4 classes (2 écoles).

Ateliers au Centre Horticole Municipal : découverte de l'horticulture ornementale et du végétal :

17 mai 2023 : mercredi sans écran :7 enfants,

13 juin 2023 : centre d'accueil des Ukrainiens (plantations de jardinières et visite) : 8 personnes,

7 juin 2023 :accueil de l'association l'outil en main :42 enfants

Indicateurs qualitatifs :

Retours positifs des élèves et enseignants

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

1 120 euros (transport, goûter, repas..)

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Maintien de ces animations
Étendre les visites aux écoles de tout Cholet Agglomération

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Éducation à l'environnement à la Maison de la Nature de l'Étang des Noues

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Cette structure d'éducation à l'environnement propose toute l'année des animations nature autour de plusieurs thèmes : le milieu forestier, l'étang et les haies, le jardin autour de sa ferme pédagogique :

- actions de découverte et de sensibilisation liées au milieu naturel pour tout public : enfants des accueils de loisirs, enfants et adultes en situation de handicap, scolaires, petite enfance, etc.
- animations liées à la gestion de l'eau et son cycle, les milieux humides,
- rando " zéro déchet " : la randonnée est le prétexte pour ramasser tous les déchets rencontrés et s'interroger sur leur nature, la manière de les réduire, les recycler et les valoriser,
- fabrication de papier recyclé,
- actions partenariales en interne ou en externe : Direction de l'Environnement, Direction des Parcs, Jardins et du Paysage, Ligue Protection des oiseaux,
- Information sur l'agriculture durable et éco-responsable.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le jardin : mise en place d'un jardin pédaogique, où les produits récoltés nourrissent les animaux de la ferme,
- mise en place de composteurs avec les enfants.

Intérêt : comprendre que les hommes modifient leur environnement et que ces modifications peuvent avoir des conséquences importantes.

- approche de la vie des saisons au rythme des cultures.

La ferme : la vie des animaux : cycle de la vie, les soins et le quotidien des animaux,

- la nature et la ferme dans tous ses " sens ",
- bricolage et recyclage : jeux pour animaux, hôtel à insectes, gîtes à hérisson, nichoirs.,
- réfection de la mare,
- atelier autour de la mare.

Samedi Famille Nature : Un temps d'accueil est proposé aux familles choletaises afin de les sensibiliser au patrimoine naturel local et favoriser l'échange et la rencontre autour de valeurs comme le développement durable et la solidarité.

Séances animations nature : 9 thématiques : projet ferme à l'année ; la ferme et ses animaux (animation ponctuelle) ; la forêt à tâtons ; les arbres de la forêt ; les habitants du sol : la pédofaune ; les traces et indices des grands animaux forestiers ; le petit peuple de l'eau ; la chasse aux œufs (Pâques) ; petits bricolages nature (avec les groupes permanents lors du mauvais temps et grand froid).

Calendrier de l'action :

Tous les jours d'une semaine scolaire, les vacances scolaires et un samedi par mois.

Indicateurs qualitatifs :

- Prise en compte de la bio-diversité dans tous les projets,
- Transmission de connaissances au large public,
- Ouverture sur le milieu forestier, la ferme pédagogique, l'étang...

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023		
Groupes accueillis sur les temps scolaires	18 groupes différents	24 groupes différents		
Nombre d'animations à thématiques différentes	8	5		

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget de fonctionnement : aliments animaux, diverses fournitures pour l'entretien des parcs des animaux, frais vétérinaires, supports et matériel pédagogique, etc.

Budget investissement : matériel de jardinage, etc.

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Création d'un jardin aux mille couleurs.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

Direction : EDUCATION
Service : SCOLAIRE



NOM ACTION : Alimentation durable en restauration collective / La qualité des repas

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Acteur important dans l'alimentation des enfants, la collectivité poursuit dans le cadre de ses services de restauration à l'école et en accueils de loisirs l'objectif de proposer des repas de qualité sur le plan de la santé, du goût et des enjeux environnementaux.

Cuisine traditionnelle, variété et saisonnalité des denrées alimentaires et des menus (avec 5 composantes).
Respect de la loi Egalim (50 % de produits labellisés dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique).

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Spécification des produits répondant à la loi Egalim :

- viandes Label rouge pour les sautés (1 fois par cycle de menus) et volailles Label Rouge
- produits issus de l'agriculture biologique provenant de productions locales et saisonnières : fruits (pomme, poire) et légumes (concombre, tomate, chou rouge et blanc, carotte, betterave cuite, céleri rave, radis, fenouil), produits laitiers (yaourts, fromage blanc, et fromage frais), pain (minimum farine T80),
- autres produits issus de l'agriculture biologique : fruits (banane, kiwi), purée de fruits, légumes (macédoine, courgette, petits pois, épinards, chou fleur, brocoli, potiron, haricot vert, carotte, panais, céleri rave, poireau, aubergine, poivron, fenouil), céréales (blé, pâtes, boulgour, semoule, quinoa, épeautre, maïs), légumineuses (lentilles, haricots rouges, pois chiche)
- autres produits labellisés : riz IGP Camargue, haricots blancs Bio ou IGP ou LR, fromages à la coupe Bio ou AOP ou AOC

Autres spécifications qualitatives hors Egalim :

- viandes bovines " race à viande, poissons non issu de l'élevage sauf dérogation (poisson frais label MSC et poissons surgelés label ASC)
- denrées alimentaires sans OGM - sans huile d'arachide et sans huile de palme, compotes sans sucres ajoutés

Menus hebdomadaire comportant 2 menus avec viande, 1 menu avec poisson et un menu végétarien

Limitation du gaspillage et des pertes : valorisation des déchets alimentaires non carnés du restaurant des accueils de loisirs des Noues en alimentation pour les animaux de la ferme.

- Mise en place d'un composteur sur le site des Noues.
- Pesée des déchets et évaluation des qualités des repas.
- Kits spécifiques pour les pique-niques utilisés lors des sorties, limitant l'usage de vaisselle jetable.
- Les denrées restant le midi (pain, fruits, fromage, etc.) sont resservies au goûter.

Actions éducatives : atelier de cuisine pédagogique avec certains produits du jardin.

- Utilisation de jerricans d'eau (d'adduction publique) en remplacement des bouteilles d'eau minérale avec utilisation de gobelets lavables.
- Invitation des familles à apporter une gourde personnelle pour chaque enfant, limitant encore l'utilisation des bouteilles d'eau minérale.
- Suivi et gestion des composteurs.

Calendrier de l'action :

Toute l'année

Indicateurs qualitatifs :

Aucune réclamation des parents sur la qualité des repas

Augmentation de la fréquentation de la pause méridienne depuis 2 ans

pour les écoles : évaluation quotidienne de la satisfaction des convives par les encadrants à partir du comportement des enfants (remarques, restes assiettes...)

pour les accueils de loisirs : évaluation quotidienne des repas par les enfants et les équipes d'animation.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022
Satisfaction des convives	- <u>pour les écoles</u> : Très bon : 16,14 %, Bon : 73,36 %, Moyen : 10,39 %, Médiocre : 0,11 %	- <u>pour les écoles</u> : Très bon : 15,77 %, Bon : 72,49 %, Moyen : 10,65 %, Médiocre : 1,09 %
Achats pour les écoles et accueils loisirs en € HT	- produits alimentaires : 1 006 613,11 € HT - produits alimentaires de qualité et durables : 505 241,23 € HT soit 50,19 % d'achats de produits de qualité et durables	- produits alimentaires : 811 940,30 € HT - produits alimentaires de qualité et durables : 390 862,58 € HT soit 48,14 % d'achats de produits de qualité et durables
Part des produits loi Egalim	- <u>pour les écoles</u> : 49 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio - <u>pour les accueils de loisirs</u> : 45 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio	- <u>pour les écoles</u> : 49 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio - <u>pour les accueils de loisirs</u> : 45 % de produits qualité et durable dont 36 % de produits bio

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

pour les écoles : 1 675 020,35 € TTC pour 321 751 repas scolaires

Photos de l'action :

Perspectives futures en 2025 :

- le nouveau marché de la restauration intégrera le sous-objectif spécifique aux viandes et aux poissons pour lesquels les produits durables et de qualité devront représenter une part d'au

moins 60 % (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience),

- la nouvelle cuisine centrale intégrera l'utilisation de contenants alimentaires durables et réemployables (loi AGECE).

- Cultiver le jardin pédagogique et le faire vivre par des ateliers cuisine lors des séjours.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

Direction : EDUCATION
Service : SCOLAIRE



NOM ACTION : Alimentation durable en restauration collective / Limitation du gaspillage et des pertes

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

Acteur important dans l'alimentation des enfants, la collectivité poursuit trois objectifs dans le cadre de ses services de restauration à l'école et en accueils de loisirs : proposer des repas de qualité sur le plan de la santé, du goût et des enjeux environnementaux, limiter le gaspillage et les pertes, faire des enfants des consommateurs éclairés.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Pour les écoles :

Actions contre le gaspillage

- réduction des grammages de certains féculents (riz, blé, boulgour, semoule) dans la limite autorisée par le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition : guide pratique sur la qualité nutritionnelle),
- livraison et distribution des fruits selon les grammages recommandés par le GEMRCN (100 g par convive, possibilité d'un 1/2 fruit),
- transfert du pain, des laitages et des fruits non consommés au repas pour les collations des accueils périscolaires,
- gestion des commandes et des stocks des denrées alimentaires des périscolaires au plus près des effectifs et des Dates de Durabilité Minimale (DDM) des produits induisant des transferts inter-sites scolaires,
- suppression en 2020 de denrées alimentaires mal consommées par les enfants en accueils périscolaires : casses croûtes natures, pâte de fruits, céréales miel,
- don alimentaire aux Paniers du Planty dans certaines situations particulières (grèves, veilles de vacances),
- actions éducatives sur l'éducation à l'alimentation et au goût.

Recyclage

- collecte des déchets alimentaires dans des récipients fermés et maximum dans les 24h après la consommation des repas, organisée avec le prestataire dans les 18 restaurants scolaires,
- collecte quotidienne des barquettes usagées dans des sacs fermés, organisée avec le prestataire dans les 18 restaurants scolaires,
- utilisation d'un camion double zone, validé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), permettant de séparer les produits livrés des barquettes usagées et des déchets alimentaires permettant d'optimiser les tournées de livraison du prestataire.

Calendrier de l'action :

Toute l'année

Indicateurs qualitatifs :

- pour le recyclage des biodéchets et barquettes plastiques usagées des écoles : le nombre de repas scolaire (maternelle, élémentaire et adulte) annuel

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022
Volume de biodéchets des écoles		
Recyclage des biodéchets et des barquettes des écoles	321 751 repas	304 716 repas

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- pour les écoles : 18 661,56 € TTC soit 0,058 € TTC par repas pour la collecte et valorisation des déchets alimentaires et des barquettes plastique usagées par le prestataire en 2023

Photos de l'action :

Perspectives futures :

A partir de la mise en service de la nouvelle cuisine centrale en 2025 :

- adaptations des grammages pour réduire le gaspillage alimentaire
- élaboration du programme pédagogique d'éducation à l'alimentation et au goût pour les élèves des écoles publiques accueillis à la cuisine pédagogique
- suppression des barquettes plastique et utilisation de contenants alimentaires durables et réemployables (loi Agec)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

Direction : EDUCATION

Service : Cholet Animation Enfance



NOM ACTION : Valoriser les déchets alimentaires du restaurant

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Acteur important dans l'alimentation des enfants, la collectivité poursuit trois objectifs dans le cadre de ses services de restauration à l'école et en accueils de loisirs : proposer des repas de qualité sur le plan de la santé, du goût et des enjeux environnementaux, limiter le gaspillage et les pertes, faire des enfants des consommateurs éclairés.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Au sein d'un espace naturel de 22 hectares entièrement clôturé et sécurisé, le site des Noues est un véritable havre aux portes de Cholet. Implanté en lisière de la forêt de Nuaillet et à proximité de l'étang des Noues, il offre un massif forestier privé, une Maison de la Nature ainsi que deux accueils de loisirs.

Suite à plusieurs projets menés sur le tri des déchets, l'équipe de la maison de la nature travaille sur la mise en place de composteurs pour ainsi valoriser une partie des déchets.

En collaboration avec le Service Environnement, 3 bacs à compost sont installés sur le site des Noues à proximité des restaurants.

Une journée de sensibilisation des enfants est programmée en novembre 2023 avec plusieurs objectifs :

- Savoir correctement trier les déchets compostables
- Connaître l'utilité d'un compost
- Comprendre le cycle de décomposition de la matière dans le compost
- Découvrir les petites bêtes qui œuvrent dans un compost.
- Valoriser le compost obtenu pour faire des plantations.

Comme finalité, des animations « plantations » et jardinage seront proposées aux enfants du centre de loisirs en utilisant les résidus provenant du compost.

Calendrier de l'action :

Toute l'année

Indicateurs qualitatifs :

- quantité de déchets valorisés,
- atelier plantation et projets autour du jardin pédagogique.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2024
Volume de biodéchets valorisés	Non évalué pour la fin d'année	

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- formation au compostage par le CPIE (2 agents de la maison de la nature) : 350€
- achat des bacs à compost : 600€

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- optimiser l'utilisation des composteurs et valoriser le maximum de déchets,
- développer les ateliers dans le jardin pédagogique,
- construire un support présentant le cycle de l'alimentation végétale, de la culture au compostage.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

Direction : EDUCATION
Service : SCOLAIRE/ CAE



NOM ACTION : Alimentation durable en restauration collective / Actions éducatives

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Acteur important dans l'alimentation des enfants, la collectivité poursuit trois objectifs dans le cadre de ses services de restauration à l'école et en accueils de loisirs : proposer des repas de qualité sur le plan de la santé, du goût et des enjeux environnementaux, limiter le gaspillage et les pertes, faire des enfants des consommateurs éclairés.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Pour les écoles :

L'éducation à l'alimentation et au goût se décline en plusieurs types d'action :

- tous les jours : menu du jour positionné à l'entrée du restaurant, tri des déchets par les enfants en élémentaire,
- opérations ciblées : " Mon école, Mon menu " (élaboration en classe d'un menu qui sera intégré au programme des menus de fin d'année), ateliers culinaires, stands de dégustations au restaurant ou sur d'autres manifestations pour les élèves, menus à thèmes,
- formation des agents : " L'enfant et le goût "

Dans le cadre des Journées des droits de l'enfant 2023 sur le thème "le droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable" :

- conférence participative " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger " animée par Mme Marie-Claire Thureau nutritionniste et ingénieur agronome spécialisée en analyse sensorielle (association POMMES et SENS) organisée le vendredi 3 novembre de 10h00 à 12H00 pour les ATSEM, les agents d'entretien restauration et l'encadrement.

Pour les accueils de loisirs :

La cohérence éducative passe aussi par des volontés partagées en matière d'alimentation et d'éducation au goût.

- Présentation des menus par le personnel de restauration et d'animation de manière ludique (ardoises à l'entrée des restaurants, présentation des menus par l'équipe).
- Les animateurs déjeunent à table avec les enfants, positionnant le temps du repas comme un temps d'animation à part entière.
- Formation des agents : atelier de 2h pour les équipes d'animations 3-6 ans sur le thème " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger ".

Calendrier de l'action :

Toute l'année

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- pour les écoles : 956,80 € TTC pour la conférence participative "l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger" animée par Mme Marie-Claire Thareau (association POMMES et SENS).

- pour les accueils de loisirs :

566,80 € TTC pour les ateliers sur le site de l'étang des Noues " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger " animée par Mme Marie-Claire Thareau (association POMMES et SENS).

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Pour les écoles :

- organisation de la conférence participative " l'éducation à l'alimentation, le goût, plaisir de manger " animée par Mme Marie-Claire Thareau (association POMMES et SENS) pour les animateurs en 2024,
- élaboration du programme pédagogique d'éducation à l'alimentation et au goût pour les élèves des écoles publiques dans le cadre de la cuisine pédagogique de la nouvelle cuisine centrale en 2025.

Pour les accueils de loisirs :

- poursuivre la démarche de sensibilisation des équipes,
- projets transversaux avec la maison de la nature.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x



NOM ACTION : Réflexion sur la mise en place d'un composteur

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Dans le cadre du projet d'établissement, une réflexion a été menée au niveau de la restauration afin de s'adapter au cadre réglementaire et en lien avec le développement durable. Une des actions retenue est de réfléchir à l'installation d'un composteur.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Un première rencontre avec le service Gestion des déchets a eu lieu le 27 décembre 2022 .

Une nouvelle prise de contact a eu lieu en septembre 2023 afin de mettre en place la campagne des pesées.

La campagne des pesées a eu lieu du 13 octobre 2023 au 11 décembre 2023 afin de connaître la capacité nécessaire pour le composteur.

Une nouvelle rencontre avec le service gestion des déchets a eu lieu le 11 décembre 2023 afin de déterminer la démarche à suivre.

Une réunion avec le personnel intéressé dont celui des cuisines a eu lieu le 30 janvier 2024 pour présenter l'organisation possible et réfléchir à l'emplacement du composteur.

Calendrier de l'action :

- 27 décembre 2022 : 1^{ère} réunion
- septembre 2023 : reprise de contact
- 13 octobre 2023 au 11 décembre 2023 : campagne des pesées
- 30 janvier 2024 : réunion bilan équipe

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Poursuivre la réflexion pour l'organisation du tri des déchets.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

FM : vu le 27/02/24

Direction : ENVIRONNEMENT

Service : Gestion des Déchets

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



NOM ACTION : Agir dans le domaine des déchets/ Animation prévention et sensibilisation

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le service gestion des déchets réalise de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention des déchets. Les thématiques principales portées par le service sont les suivantes :

- La sensibilisation au tri des déchets (emballages ménagers, verre, textiles, biodéchets, etc.)
- La prévention à la réduction des déchets, soit en diminuant leur production soit en trouvant des alternatives comme le compostage, le broyage ou encore le réemploi.

Pour agir, des agents du service interviennent toute l'année auprès de tous les usagers de l'agglomération que ce soit par exemple, en milieu scolaire ou auprès d'artisans du territoire.

L'idée étant de pouvoir répondre au mieux à leurs interrogations, les informer sur les nouvelles réglementations et obligations et de les sensibiliser à la thématique des déchets.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Tout au long de l'année, une équipe de 5 ambassadeurs de tri et prévention (dont 1 coordonnateur) intervient sur l'ensemble de territoire de la collectivité. Les agents vont à la rencontre des usagers pour effectuer des rappels de sensibilisation aux consignes de tri.

- Des animations sont réalisées tout au long de l'année auprès de publics variés, sur la sensibilisation à la problématique des déchets et plus particulièrement sur le tri, le gaspillage alimentaire, les biodéchets, le compostage et le broyage. Une grande part de ces animations sont réalisées dans les écoles, collèges et Lycées de l'agglomération,

- Des sessions de Broyage sont proposées dans différentes communes de l'agglomération pour sensibiliser et valoriser le broyage vers une nouvelle perspective d'utilisation plus économique et écologique.

- Des animations ont eu lieu dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 19 au 27 novembre 2023 :

Animations sur le compostage et biodéchets au sein des halles de Cholet – 2 matinées

Spectacle au théâtre Interlude proposé aux écoliers – 2 représentations

Animations sur le gaspillage alimentaire

Conférence sur le compostage et les biodéchets

Porte ouverte sur des sites de compostages

- Dans le cadre du Rallye Citoyen qui a eu lieu au cours du mois de novembre, le service gestion des déchets proposait plusieurs animations :

Présentation de la technique du compostage autour d'un composteur partagé en pied d'immeuble à Cholet

Escape Game sur la thématique du réemploi

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nb d'animations en milieu scolaire	Annulation liée à la crise sanitaire COVID-19	63	64	59
Nb d'animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en milieu scolaire	41	Annulation liée au contexte politique	40	32
Nb de subventions allouées aux associations dans le cadre d'un projet en faveur de la réduction des déchets	3	4	7	12
Nb de bons de réduction demandés pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur	289	465	276	3536
Nb de bons de réduction utilisés pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur	129	247	122	2221

Photos de l'action :





Perspectives futures :

- Étude en cours sur la création d'un schéma précis de gestion des biodéchets sur l'ensemble du territoire.
- Projets de plusieurs sites de compostage de proximité en cours pour mise en place sur l'année 2023.
- Maintien de la promotion du compostage individuel avec remise de bons de réduction pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur de 50 € !
- Renouvellement des opérations printemps et automne de broyage des déchets verts pour les particuliers. L'objectif reste le même, à savoir, sensibilisation à des nouvelles pratiques plus raisonnées de gestion des déchets végétaux, réduire les apports en déchèteries et limiter le recours à la pratique du brûlage.
- Lancement d'un service de location de broyeurs avec une association du Territoire : Démarrage début 2024. Dans le cadre d'une convention de partenariat, la collectivité propose à la location, un broyeur de végétaux professionnel. L'objectif est de créer un maillage territorial réparti sur l'ensemble du territoire de la collectivité, permettant ainsi de proposer une offre de broyage de végétaux à l'année pour les usagers particuliers de la collectivité.
- 1ère participation à la semaine " Tous au Compost " en mars /avril 2024 avec différentes animations autour du compostage
- 2025 : élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

NOM ACTION : Accompagnement des entreprises dans les projets de développement

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

La Direction du Développement Economique accompagne les entreprises afin que leurs projets diminuent leur impact sur l'environnement (perméabilité des sols, gestion intégrée des eaux pluviales, préservations des arbres et haies existants, optimisation du foncier, etc) et soient résilients à un changement climatique déjà présent (diminution de l'albedo, production d'énergie sur site, etc).

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le plus en amont possible des projets et jusqu'à la délivrance des autorisations d'urbanisme, la Direction du Développement Economique accompagne les porteurs de projets économiques, qu'ils soient dans les zones d'activités économiques ou en dehors des zones.

Un travail de sensibilisation, de préconisations est fait avec les dirigeants d'entreprises et leurs architectes, pour que les projets de construction soient le moins impactant possible. Cela passe par :

- la limitation des zones imperméabilisées
- la sensibilisation à la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)
- la préservation autant que possible du végétal (haies, arbres), qui conduit parfois à inscrire ces obligations dans les actes de vente de terrains
- la rationalisation des surfaces foncières vendues . La collectivité tend à optimiser et limiter les surfaces vendues, et ce dans le contexte du ZAN.

Calendrier de l'action :

- Tout au long de l'année

Indicateurs qualitatifs : 82 avis donnés sur des demandes d'autorisation d'urbanisme

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'avis donnés sur les demandes d'autorisations d'urbanisme (DP, CU, PC, PA)	75	81	120	103	82

Émissions de CO₂ évités : non mesurable

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies): Non mesurable

Photos de l'action :

Perspectives futures : Poursuite de l'accompagnement

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : COMMUNICATION
Service : Web et Édition



NOM ACTION : Information-sensibilisation de la population locale à travers la diffusion de reportages (vidéos, Cholet mag, Cholet.fr, réseaux sociaux)

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Sensibiliser, informer et faire prendre conscience des richesses locales en vue d'une préservation renforcée de la faune et de la flore locales ;

Faire découvrir les richesses du patrimoine local (naturel et bâti) ;

Informer les habitants du territoire sur les actions menées par la Collectivité (Ville et Agglomération) en faveur de l'environnement et de la transition écologique ; de la baisse des émissions de CO2 ; des mobilités douces ; de la préservation de la ressource en eau ; de la réduction, du tri, du traitement et de la valorisation des déchets.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Réalisation toute l'année de reportages vidéos diffusés par le biais des réseaux sociaux, de Cholet.fr ; par le biais de Cholet mag (magazine municipal de Cholet) et de Cholet.fr

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs : Pas mesurés

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Pas mesurés			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Pas mesurés			

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



Direction : ENVIRONNEMENT
Service : Coordination Administrative

NOM ACTION : Plan de communication Eau Potable

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Utilisation du fonds de communication prévu au contrat de délégation du service public de l'eau potable EAU DE CHOLET Veolia pour mettre en place des actions de communication et favoriser ainsi la préservation de la ressource en eau et la promotion d'une consommation raisonnée

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Actions envers les scolaires

Distribution de mallettes pédagogiques sur la gestion de l'eau potable à toutes les écoles primaires du territoire et 15 ateliers d'animations avec les jeunes ambassadeurs de l'eau en contrats civiques via l'association Uniscités

Actions envers les familles

Lancement d'un défi famille auprès de 30 foyers volontaires pour adopter de bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'électricité, mise à disposition du compteur Ecojoko permettant de suivre ses consommations, animation par les ambassadeurs de l'eau d'Uniscités

Actions envers l'ensemble des usagers

Mise en place d'une rampe à eau pour les manifestations extérieures permettant de remplir sa gourde d'eau potable

Réalisation de supports de communication : kakémono sur les caractéristiques du service EAU DE CHOLET, Jeu roue de l'eau avec des questions/réponses, poster pédagogique

Distribution de kits économie d'eau aux mairies à destination des usagers en situation précaire

Calendrier de l'action :

Programme annuel

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Animation scolaire : 13 écoles, 31 classes soit 685 élèves sensibilisés			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Défi famille : 30 familles soit 103 personnes			

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget de 15 000 €/an actualisable prévu au contrat de délégation du service public EAU DE CHOLET
Actions réalisées en 2023 : 11 000 €

Photos de l'action :



Kit économie eau



Rampe à eau



Ecojoko



Kakémono



Perspectives futures :

Achat de sabliers de douche pour optimiser la consommation d'eau et distribution via les boites des nouveaux arrivants sur l'ensemble du territoire en 2024

Achat de carafes « Eau de Cholet » à destination des réunions de conseils municipaux et communautaire et pour les manifestations organisées par les communes membres de Cholet Agglomération

Poursuite du défi famille (30 familles supplémentaires) et des animations scolaires.

Nouveaux supports de communication

Campagne de promotion de la télérelève pour améliorer le suivi de la consommation d'eau potable

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



Mise à jour :
SRu fait le 27/02/24 – compléments à faire par CPU

NOM ACTION : Actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau potable

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Préserver la ressource en eau pour la production d'eau potable

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Charte des paysagistes

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de Ribou et de la Rucette, l'Agglomération du Choletais a créé une démarche qualité à destination des paysagistes souhaitant s'engager pour l'eau : la Charte objectif zéro pesticide.

17 paysagistes présents sur l'AAC de Ribou sont signataires de la charte " zéro pesticide ".

Cette charte témoigne du caractère d'initiatives locales qui font référence bien au-delà de notre rayon d'action : les syndicats de bassin qui couvrent le périmètre de CA se sont appropriés cette démarche sur leur territoire.

Actions de communication et de sensibilisation

Développer une stratégie de communication, de visuels, et autres outils de communication, d'enquêtes de terrain...

Réalisations 2023

En 2023, huit articles ont fait état des actions menées par Cholet Agglomération, pour la protection de ces captages.

- « Paysagistes engagés pour l'environnement » Anjou éco – Février 2023
- « Des agriculteurs s'engagent pour la qualité de l'eau au robinet » Synergie – Juillet 2023
- « Restaurer les cours d'eau pour reconquérir la qualité de l'eau » Synergie – Septembre 2023
- « Captage d'eau à Ribou : il y aura des expropriations » Ouest-France – Septembre 2023
- « S'installer en bio dans le Choletais : c'est possible ! » Synergie – Octobre 2023
- « J'ai pu faire l'impasse du glyphosate » Ouest-France – Décembre 2023
- « Des champs à l'eau du robinet » Courrier de l'ouest – Décembre 2023
- « Les couverts végétaux contribuent à la santé des terres et de l'eau » Synergie de Décembre 2023

Cholet Agglomération a participé et/ou organisé quatre actions de sensibilisation, à destination du " grand public " avec :

- la mise en ligne de la vidéo promotionnelle de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour le Grand Prix " Préservation des captages d'eau potable " édition 2021 : https://www.youtube.com/watch?v=yaPb_QNQ7fl
- le Tour de Cholet 2023 : Des agriculteurs de l'association Bio Ribou Verdon étaient présents au Parc de la Meilleraie, de 9h à 12h30 pour promouvoir les produits issus de leur agriculture. Les participants ont pu ainsi déguster du pain, de la brioche et du fromage. Cette collation a été offerte par la Ville de Cholet et Cholet Agglomération. Un stand sur la promotion de l'eau potable de Ribou a pu mettre en avant les actions menées pour protéger les captages d'eau potable du territoire : https://www.cholet.fr/dossiers/dossier_4926_faites+tour+cholet.html

- le Printemps bio 2023 à la Ferme d'Adèle (à Chanteloup-les-Bois).
- La mise à disposition de l'observatoire de la qualité de l'eau du captage de Ribou sur le site Cholet.fr, qui est en cours de lancement.

Calendrier de l'action :

de février à décembre 2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Fin de l'engagement de CA dans la charte paysagistes car les structures de bassins ont repris le sujet sur un territoire plus vaste.

Développement de l'utilisation du bloc-marque " tous engagés pour l'eau des captages ".

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : PROGRAMME GOLF POUR LA BIODIVERSITE (PGB) – NIVEAU BRONZE

Action interne (pour les agents) et territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Programme et label Golf pour la Biodiversité : connaissez, agissez et sensibilisez sur les richesses écologiques de votre golf

Parmi tous les sports, le golf est sans doute un de ceux dont l'interaction avec l'environnement est la plus forte.

Quel autre sport occupe et gère en toute exclusivité d'aussi grands espaces verts ? L'harmonie avec la nature fait partie de la tradition du jeu et de son plaisir.

Avec une superficie de plus de 33 000 hectares, les golfs français offrent une multiplicité d'espaces pouvant accueillir une biodiversité riche et variée. Près de la moitié des surfaces des golfs est consacrée aux habitats naturels, ces espaces représentent un enjeu de préservation et un moyen de valorisation de l'activité golfique.

Consciente qu'il existe sur chacun des golfs de France une biodiversité potentiellement riche mais trop peu connue, la ffgolf a souhaité donner une nouvelle dimension à ses actions en faveur de la préservation de l'environnement en engageant avec le Muséum national d'Histoire naturelle un partenariat ambitieux.

LE **PGB** est un programme national porté par la FFGolf avec l'appui scientifique et technique du MNHN qui a pour objectif d'améliorer la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité au sein des espaces golfiques ainsi que sensibiliser les golfeurs. En participant à ce Programme, Cholet Sports Loisirs entend mieux préserver et valoriser le patrimoine naturel du Golf de Cholet. En intégrant le programme, nous participons à la constitution d'un inventaire national de la biodiversité des golfs. Les données collectées sur notre golf intégreront l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et permettront d'enrichir la connaissance globale sur le patrimoine naturel.

Le Label Golf pour la biodiversité est l'outil qui reconnaît et valorise le travail mis en œuvre par le club pour la biodiversité dans le cadre du PGB. Il s'appuie sur le triptyque " Je connais, j'agis, je sensibilise ". Il a pour objectif la meilleure prise de conscience par les golfeurs de la biodiversité du lieu où ils jouent et des actions menées par le golf pour la préserver. Il se compose de 3 niveaux : Bronze, Argent et Or, correspondant à des niveaux d'exigences croissants.

Le Golf de Cholet s'est lancé en 2023 dans l'obtention du Label Bronze.

Calendrier de l'action :

L'obtention du Label se décline en 9 phases. Nous en sommes à la phase 5.

- 1) Ambition (prise d'information)
- 2) Engagement (acte participation)
- 3) Diagnostic (écologique réalisé par une structure naturaliste)
- 4) Restitution (résultats et définition du plan d'actions) – 7 novembre 2023
- 5) Actions (mise en place des préconisations)

- 6) Candidature officielle (une fois les attendus mis en place)
- 7) Audit (puis avis)
- 8) Résultat (attribution du label)
- 9) Vers le niveau suivant (possibilité)

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

En 2023, nous en sommes à l'étape 4 : Résultats et définition du plan d'action suite au diagnostic réalisé par le CPIE Loire Anjou en septembre-octobre 2023

En 2024, étapes 5 à 9

7 novembre 2023 : Restitution par le CPIE Loire Anjou de l'étude du Golf de Cholet (56 ha).

Présence de l'Euphorbe d'Irlande, de la boulette d'eau, de la Cicendie naine, du Grand capricorne, d'amphibiens, du Martin pêcheur, d'oiseaux de milieux semi-ouverts.

Plan d'actions

Phase 5 : préconisations

- Action 1 : augmenter les surfaces non tendues régulièrement
- Action 2 : limiter le broyage et favoriser la fauche avec exportation
- Action 3 : curage des petites mares
- Action 4 : reprofilage des berges des plans d'eau
- Action 5 : création d'une bande boisée
- Action 6 : développement de la strate arbustive
- Action 7 : création de micro-habitats inertes
- Action 8 : sensibilisation des golfeurs et des voisins

Protocole /Groupes indicateurs	Flore	Avifaune	Papillons (Rhopalocères)
Périodes des relevés	Entre mars et août.	1 ^{er} passage entre fin mars et mi-mai. 2 ^e passage entre fin mai et mi-juin. 3 ^e passage entre juillet et août	1 ^{er} passage entre fin mars et mi-mai. 2 ^e passage entre fin mai et mi-juin. 3 ^e passage entre juillet et août
Nombre de passages	À coupler avec les passages des autres taxons.	2 passages incluant au moins un passage à l'aube en début de saison.	À coupler avec les passages des autres taxons.
Éléments méthodologiques	Réaliser des relevés floristiques dans chacun des grands types d'habitats (espèces communes et patrimoniales).	Réaliser des points d'écoute dans les différents habitats du golf. Les oiseaux pourront aussi être identifiés à vue lors des prospections en journée. Indiquer le statut de reproduction des oiseaux dans le rapport d'expertise pour les espèces patrimoniales.	Identifier à vue ou captures au filet dans les différents habitats du golf. Dans le tableau de données, préciser la technique ou si une méthode de collecte est utilisée, la préciser (identification à vue, observations opportunistes, transects, chronoventaire, STERF..).

Protocole /Groupes indicateurs	Odonates (indispensables)	Amphibiens (recommandés)
Périodes des relevés	1 ^{er} passage entre mai et juin 2 ^e passage entre juillet et août	Mars-avril
Nombre de passages	2 passages	Une prospection crépusculaire /nocturne
Éléments méthodologiques	Préciser la technique ou le protocole utilisés (observations opportunistes, STELI, transects).	Préciser la technique ou le protocole utilisés (observations opportunistes, recherche de pontes, écoutes nocturnes, etc.).

Indicateurs :

56 ha répartis en :

- Importantes surfaces boisées (chênes et châtaigniers)
- Un grand plan d'eau au sud, un autre moins grand au nord
- Réseau de noues reliées aux plans d'eau
- Milieus prairiaux entre surfaces de jeux

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

6 000 € en 2023

Photos de l'action :

A demander

Perspectives futures :

Obtention du label en 2024

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Soutenir les initiatives des jeunes étudiants.
Offrir aux jeunes la possibilité de rester étudier sur le Choletais et leur permettre par la suite de trouver du travail sur le territoire.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Bourses intercommunales tous les ans (montant global variant d'une année à l'autre) :
Bourses Intercommunales d'enseignement supérieur,
Bourses pour les stages ou séjours académiques à l'étranger,
Bourse de soutien au concours MAF
- Trophées des Jeunes Talents du Choletais pour les jeunes en formation professionnelle
- Animation de la vie étudiante :
aides financières, logistiques aux projets étudiants,
réactualisation et édition du guide de l'étudiant distribué dans un kit de bienvenue (en lien avec l'Office du Tourisme)

Calendrier de l'action :

BOURSES INTERCOMMUNALES :

période de demande en ligne des bourses intercommunales :

- du 20/09/2023 au 31/01/2024 pour les Bourses Intercommunales d'Enseignement Supérieur
- du 20/09/2023 au 30/06/2024 pour les Bourses Intercommunales pour stage à l'étranger et pour soutien au concours MAF.

Traitement informatique des dossiers, paiement des bourses et envoi du courrier par regroupement possible au fur et à mesure de l'avancée de l'instruction des dossiers.

TROPHÉES DES JEUNES TALENTS DU CHOLETAIS :

- Comité de pilotage avec les chefs d'établissements potentiellement concernés par cette action en juin de l'année N-1
- approbation du règlement au Conseil de Communauté en septembre
- Envoi des fiches d'inscriptions aux établissements début septembre
- Début des épreuves en novembre jusqu'à février
- Traitement des données sur un logiciel métier de septembre à avril
- Remise des prix en avril

PROJETS ÉTUDIANTS :

- Rencontres avec les associations étudiantes ayant pour objectif de développer des projets d'animation (projets inscrits ou non dans leur cursus universitaire)
- réponses suite au dépôt de dossiers de manifestation, dossier de subventions

ANIMATION DE LA VIE ÉTUDIANTE :

- réactualisation du guide de l'étudiant de février à avril

- réédition en mai
- distribution dans les établissements en septembre

Indicateurs qualitatifs :

- Les Trophées des Jeunes Talents du Choletais sont très appréciés des établissements qui participent, ainsi que des jeunes et des familles (notamment des lauréats qui participent en plus à la remise des diplômes et des récompenses)

Développement d'un partenariat avec Mauges Communauté pour les Trophées des Jeunes Talents du Choletais (en lien avec les établissements de leur territoire)

- Changement de procédure pour les bourses intercommunales (demandes en ligne uniquement) sauf pour les bourses de soutien au concours MAF puisqu'elles sont trop peu nombreuses pour développer une procédure complexe en termes de logiciel.

- Concernant l'animation de la vie étudiante, il est difficile de proposer des animations qui conviennent aux étudiants (dans le passé, des soirées d'intégration, des Olympiades, etc. ont été réalisées avec un bon fonctionnement pendant quelques années avant un essoufflement) idem pour le défi étudiant, demandant à chaque établissement de proposer une animation ouverte à tous les étudiants du choletais, pour créer une dynamique.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021	2020
Nombre d'accords de Bourses intercommunales d'enseignement supérieur (BIES)	383	410	472	422
Nombre d'accords de Bourses Intercommunales pour stage à l'étranger (BSE)	10	3	3	1
Nombre d'accords de bourse de soutien au concours MAF	4	/	/	/
Nombre de lauréats de Trophées des Jeunes Talents du Choletais	80	/	/	72
Aides aux Projets étudiants	1	2	0	0

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- Montant total des Bourses Intercommunales d'Enseignement Supérieur (BIES) pour l'année civile 2023 :
30 224,00 € pour l'année scolaire 2022/2023 et 28 875,00 € pour l'année scolaire 2023/2024 soit 59 099,00 € versés en 2023.

- Montant total des Bourses intercommunales pour Stage ou séjour académique à l'Étranger (BSE) pour l'année civile 2023 :
1 200,00 € pour l'année scolaire 2022/2023 et 1800,00 € pour l'année scolaire 2023/2024 soit 3 000,00 € versés en 2023 ;
- Montant total des bourses de soutien au concours MAF pour l'année civile 2023 :
400,00 € pour l'année scolaire 2022/2023 et 400,00 € pour l'année scolaire 2023/2024 soit 800,00 € versés en 2023 (Eurespace + MFR la Bonnauderie).
- Montant des bourses versées aux lauréats des Trophées des Jeunes Talents du Choletais :
8 280,00 €
- Montant de l'impression du guide de l'étudiant : 1 620,00 € pour 3 000 exemplaires.
- Montant des projets étudiants : 88,00 € versés à l'Association des étudiants carrière sociales, impression d'un livre.

Photos de l'action :

Flyers des Bourses Intercommunales



Guide de l'étudiant 2023 :



Remise des prix Trophée des Jeunes Talents du Choletais



Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

- subventions de fonctionnement
- soutien à la restauration étudiante

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Des subventions de fonctionnement et ou exceptionnelles peuvent être versées aux établissements d'enseignement supérieur et professionnel

La restauration étudiante :

Différents restaurants agréés CROUS permettent aux étudiants et étudiants des métiers de déjeuner au tarif du CROUS ; ces restaurants perçoivent une aide de Cholet Agglomération à hauteur de 1,40 €/ repas servis (ESUPEC et Habitat Jeunes du Choletais) ou une affectation de personnel (au Lycée de la Mode) , soit 1,8 ETP. Enfin, au DUC, la société D'Accueil assure des prestations d'entretien de l'espace de convivialité.

Les effectifs des étudiants et jeunes en formation professionnelle sont recensés :

par année scolaire,
par établissement,
par formation

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021	2020
Nombre de repas servis aux étudiants à l'ESUPEC (+IFTO depuis 2022)	40 185 4 293 (ITO)	39 390	33 049	25 161
Nombre de repas servis aux étudiants à Habitat Jeunes du Choletais	22 552	20 877	16 837	9 572
Nombre de repas servis aux étudiants au Lycée de la Mode	32 349	28 480	22 474	18 966
Nombre d'étudiants sur le choletais	2 655	2 663	2 888	3 176
Nombre de jeunes en formation professionnelle	4 095	3 986	3 804	3 582

Émissions de CO₂ évitées :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

subventions aux établissements : 696 350,00 € en 2023

restauration étudiante : 164 371,87 € (*manque le montant de septembre à décembre 2023 de la société D'Accueil car facture non reçu*) comprenant :

- 83 774,87 € de masse salariale au Lycée de la Mode,
- 46 666,00 € versés à l'ESUPEC
- 6 010,20,00 € versés à l'ESUPEC correspondant aux repas servis aux élèves de l'Institut de Formation Technique de l'ouest (IFTO)
- 31 572,80 € versés à Habitat Jeunes du Choletais
- 3 045 € (*de janvier à avril 2023*) de prestations à la société D'Accueil (entretien espace de convivialité au DUC).

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



Direction : EDUCATION
Service : ESFP



NOM ACTION : Maison de l'Orientation

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Aide à l'orientation scolaire et professionnelle à destination d'un public scolaire, étudiant, salarié, ou en réorientation professionnelle.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Accompagnements individuels à la définition de projet sur Cholet ou sur des permanences sur Lys-Haut-Layon (Vihiers) et sur Mauges Communauté (Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou et Saint-Florent-le-Vieil), en présentiel ou distanciel.
- Développement de relations partenariales, collaboration à des manifestations organisées par ces partenaires.
- Animations de l'Orientibus.
- Organisation d'ateliers au sein de la MdO et interventions en établissements scolaires.

Calendrier de l'action :

- Accompagnements individuels tout au long de l'année.

- 20 permanences de la MdO :

1 sur Lys-Haut-Layon,

19 sur Mauges Communauté de janvier à mai et de novembre à décembre 2023.

- 7 participations à différentes manifestations :

" Chemillé, on s'oriente " le 17/01/23,

Tremplin Unis-Cités le 14/06,

Forum de l'Apprentissage de la CCI de Cholet le 28/06/23,

" Before Campus day " pour le Campus Universitaire de Cholet le 5/09/23,

Tremplin des Métiers du domicile le 10/10/23,

Rallye Citoyens 7 ateliers 11/2023,

1^{er} Rendez-vous de l'Orientation de la CCI Eurespace de Cholet le 24/11/23.

-3 demi-journées d'animation Orientibus : 7/01/23, 4/02/23 et 2/12/23.

- 11 ateliers animés au sein de la MdO :

pour les collégiens les 19/04, 16/02, 23/02, 26/10 18/11,

pour les lycéens les 17/02, 24/02, 27/10, 3/11, 25/11.

- 30 Interventions en établissements : 27/02, 26/09, 19/10, 6/11, 17/11, 7/12, 12/12.

Indicateurs qualitatifs :

Sur 2023, 58 personnes ont complété et retourné à la MdO l'enquête de satisfaction.

Profils des répondants :

une majorité de femmes (41 femmes, 17 hommes) ;

18 scolaires (3 collégiens, 11 lycéens, 4 étudiants),

40 adultes (13 demandeurs d'emploi et 25 salariés, 2 indépendants) .

Les questionnaires révèlent un certain nombre de points intéressants :

- les usagers ont connu la Maison de l'Orientation majoritairement par le bouche à oreille,

- ils trouvent les locaux relativement agréables et ont reçu un bon accueil mais soulignent le manque d'insonorisation,

Globalement, les accompagnements ont répondu aux attentes des usagers, la qualité de l'offre de services est soulignée, entre autres, comme en témoignent ces quelques lignes relevées sur les enquêtes :

- " J'ai trouvé des métiers qui m'intéressent " – J, 16 ans, lycéenne

- " Les activités sont intéressantes et permettent de visualiser les centres d'intérêts. Pas de limite de temps ressenti. " - M, 20 ans, étudiant

- " À poursuivre dans la même dynamique. Très satisfaite ! " - N, 22 ans, en arrêt de travail

- " Mise en confiance dès le premier rendez-vous. Ce sont de bonnes clés pour démarrer. Déjà recommandé à mon entourage. " - C, 35 ans, salariée

- " Je ne m'attendais pas à un tel accompagnement. Je pensais que je n'aurai eu qu'un seul rendez-vous. Les locaux sont agréables et propres. Mes entretiens ont été au-delà de mes attentes. Cela me permettait au fil des rendez-vous, d'y voir plus clair dans mon projet professionnel. Recommanderiez-vous la MDO ? "Vivement !" - P, 36 ans, demandeur d'emploi

- " Très satisfaite. Beaucoup d'écoute, de bienveillance et surtout de mise en place de test et suivi pour une aide à se repositionner sur un nouveau métier. Un grand espace d'accueil. Les rendez-vous se passent dans un bureau individuel qui permet un échange très attentif avec la conseillère et en toute confidentialité. Des explications en amont sur la démarche mise en place. Des entretiens hebdomadaires avec entre chaque des recherches et test à effectuer. Parfait, ni trop long ni trop court. Déjà recommandé. " - M, 43 ans, demandeur d'emploi

Les animations collectives font également l'objet d'enquêtes de satisfaction à chaud et à froid. Ces retours nous permettent d'adapter au mieux nos réponses aux besoins des établissements scolaires, de nos usagers et partenaires.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de contacts (renseignements et prises de rendez-vous)	1202	1170	1078	983
Nombre de rendez-vous assurés	1196	1737	1569	1733
Nombre d'animations liées à l'Orientibus	4	8	5	3
Nombre de participations à des actions partenariales	0	1	4	7
Nombre d'interventions en établissements	1	6	29	30
Nombre d'ateliers proposés par la MdO	6	2	4	11

Émissions de CO₂ évités :

- Par la proposition de rendez-vous en visio qui évite les déplacements en voiture ou bus,
- Par les animations collectives en établissements ou dans le cadre des actions partenariales.

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Bilan financier 2023 :

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses de communication :	20 749,38 €	Mauges Communauté :	50 000 €
Frais de personnel :	196 559,87 €	Cholet Agglomération :	231 587,54 €
Loyer, frais d'entretien, fluides :	64 278,29 €		
TOTAL	281 587,54 €	TOTAL	281 587,54 €

Photos de l'action :

Stands de la MdO :

lors du forum de l'apprentissage en juin 2023.



Ou du Before Campus Day en septembre 2023.

Perspectives futures :

Différents axes de travail pour 2024 ont été ciblés :

- **maintenir et consolider l'offre de services** de la Maison de l'Orientation tout en s'inscrivant dans :
 - une démarche qualité : développement des animations collectives, permanences sur Mauges Communauté, interventions en établissements scolaires,
 - l'orientation de la Stratégie Régionale Emploi, Formation et Orientation Professionnelles (SREFOP 2023-2028).

- **promouvoir notre service** par différentes actions de communication.

- **innover, diversifier notre offre de services** auprès des usagers, des établissements scolaires, centres de formation, des entreprises avec l'organisation de nouveaux ateliers, des manifestations spécifiques.

- **contribuer aux projets du Service ESFP** : Journal de l'Orientation, promotion des bourses, Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise.

- **consolider le partenariat avec Mauges Communauté.**

- **développer les différents partenariats** sur notre territoire, contribuer à l'animation, au développement de notre territoire par un partenariat inter-services et d'autres partenaires institutionnels (établissements scolaires, centres de formation, prestataires de France Travail, partenaires de l'emploi et du CLEFOP, ...).

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Journal de l'orientation

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Mise en valeur des filières professionnelles
Mise en valeur des formations et des établissements
Aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Parution de 2 numéros par an
Réalisation de dossiers dédiés à des filières professionnelles.
Présentation des parcours de formation de notre territoire et de Mauges Communauté en lien avec la filière présentée

Calendrier de l'action :

rétroplanning Journal de l'Orientation

Journal de l'orientation												
TIMING	1 à 2 semaines	6 à 7 semaines					3 semaines			3 semaines		
Choix thématiques <i>organisation</i>										d e a d l i n e	R A S	d i s t r i b u t i o n
préparation TSA/planning												
RDV synergences pour planning												
Prise de contact/RDV/interview												
Rédaction articles												
envoi articles aux organismes et personnes interviewées												
Envoi articles à synergences												
maquette												
relecture (aller/retour entre ESFP, Graphiste et Synergie)												
Envoi maquette à Cab +DG pour validation												
impression												
dévis et facturation												
envoi des exemplaires dans les collèges et lycées + services ADC et MC												

- Fait par ESFP
- Fait par synergences
- Fait par Philippe Chauviré, Graphiste

Indicateurs qualitatifs :

Transmission aux familles d'informations pratiques et locales sur l'évolution des formations du territoire

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021
Nombre de numéros	2	3	3
Nombre d'exemplaires	105 400 exemplaires pour les 2 numéros pour ADC	100 000 exemplaires par numéro (50 000 pour l'AdC et 50 000 pour Mauges Communauté)	100 000 exemplaires par numéro (50 000 pour l'AdC et 50 000 pour Mauges Communauté)

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré en 2023 (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

JDO 7 (Février)	10 606,41 €
JDO 8 (Mai)	10 142,97 €
Total	20 749,38 €

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Parution de 2 numéros par an en 2024 dont un spécial Carrefour de l'orientation en novembre 2024
Questionnement sur la dématérialisation

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : CAMPUS CONNECTE CHOLET

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Accompagner des étudiants poursuivant des études en distanciel dans l'enseignement supérieur dans un cadre collectif et convivial

Rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires

Élargir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Préserver l'égalité des chances

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Assurer l'accueil et le suivi des étudiants :

- les accompagner dans leur recherche de formation, les démarches administratives liées à la scolarité
- les rencontrer individuellement pour le suivi pédagogique
- les faire participer à des ateliers collectifs et des animations
- créer une dynamique de groupe et favoriser les échanges entre étudiants
- Surveiller les examens s'ils se font au campus connecté et assurer la gestion des sujets et des copies

Assurer la gestion du campus connecté :

- développer les relations partenariales
- réaliser les statistiques et définir des indicateurs
- réaliser une veille des nouvelles formations
- participer au réseau des campus connectés
- créer des outils de suivi des étudiants et d'évaluation

Calendrier de l'action :

Année universitaire

Moments clés :

- Campagne de communication : affichage urbain, réseaux sociaux, portes ouvertes (entre janvier et juin)
- Inscription des étudiants dès validation de leur inscription à une formation à distance (inscription majoritaire de septembre à novembre mais possible en cours d'année).

- Réalisation du bilan sur année civile et sur année universitaire pour le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).
- Comité de suivi une fois par an

Indicateurs qualitatifs :

Accompagnement des étudiants poursuivant des études en distanciel dans l'enseignement supérieur dans un cadre collectif et convivial
 Accueil des nouveaux étudiants dès septembre 2023
 Réunions avec des partenaires de l'enseignement et des entreprises
 Ateliers et rendez-vous pédagogiques avec les étudiants
 Séances de tutorat pour les étudiants
 Participation aux animations proposées par l'Université d'Angers
 Prêt possible d'ordinateur pour les étudiants boursiers

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

À noter :Le campus connecté fonctionne sur des années universitaires et non civiles.

14 étudiants pour 2023/2024 (13 en 2021/2022, 14 en 2022/2023)
 2 journées portes ouvertes en 2023
 Rencontres partenariales avec la Maison de l'orientation
 4 ateliers étudiants
 5 ateliers en langue anglaise
 7 séances en soutien pour un étudiant
 1 participation au Before Campus Days avec l'université d'Angers
 1 participation au séminaire des campus connectés

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

DOMAINES		BUDGET PRÉVISIONNEL DÉPENSES TTC	BUDGET RÉALISÉ DÉPENSES TTC
PERSONNEL	COORDONNATEUR	45 000,00 €	51 657,47 €
	CHEF PROJET (valorisation)	5 000,00 €	2 518,20 €
	TUTEURS	18 000,00 €	0,00 €
1 TOTAL PERSONNEL		68 000,00 €	54 175,67 €
ÉQUIPEMENT	LOYER (valorisation)	10 000,00 €	5 035,03 €
	FRAIS EXPLOITATION	6 000,00 €	2 916,02 € (montant basé sur 2022 car informations non reçues)
2 TOTAL ÉQUIPEMENT		16 000,00 €	7 951,05 €
FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	COMMUNICATION	2 000,00 €	466,15 €
	ACTION ÉTUDIANTE	10 000,00 €	20 000,00 €
3 TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX		12 000,00 €	20 466,15 €
TOTAL (1+2+3)		96 000,00 €	82 592,87 €

Photos de l'action :



Perspectives futures :

- Recrutement de nouveaux étudiants à partir de janvier 2024
- Poursuivre la promotion du Campus auprès de partenaires
- Poursuivre l'animation et le suivi des étudiants
- Participer au regroupement des campus connectés en juin
- Participer au Carrefour de l'orientation en novembre 2024

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Apprentissage de la natation pour tous

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens) - *rayer la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Sensibilisation au milieu aquatique, apprentissage

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Classes de CE et CM à raison de 30 séances par élève en 3 ans (10 séances/an)

Calendrier de l'action :

Année scolaire 2022-2023

Réalisations 2023 :

37 112 entrées scolaires à Glisséo

13 209 entrées scolaires à Lysséo

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : La Lecture Publique

Action -territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Pour un service de Lecture Publique de proximité

Cela permet d'organiser un maillage territorial tout en maintenant les compétences communales

Garantie d'un service culturel identique partout

Mise en réseau des 24 bibliothèques présentes sur Cholet Agglomération + 5 bibliothèques de quartier, service de proximité installés dans différents quartiers de la Ville (+ le Puy Saint Bonnet) et 1 Bibliothèque Universitaire Documents, animations et logiciel de gestion de bibliothèques partagés.
Formation des bénévoles en réseau et de manière partagée.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Plusieurs actions en faveur du développement et de la coordination du réseau des bibliothèques ont été menées :

- Poursuite du projet de professionnalisation du réseau pour soulager les équipes de bénévoles en difficulté suite à la pandémie et à des missions de plus en plus techniques à effectuer : travail pour le recrutement d'un poste partagé entre les communes de la Séguinière, la Romagne et Saint-Christophe-du-Bois.

- Adoption par 6 bibliothèques de la charte des bénévoles du réseau des bibliothèques, rédigée en 2022

- Création de la page des bénévoles sur le site internet du réseau des bibliothèques : espace de ressources pour les bénévoles qui interviennent dans les bibliothèques (foire aux questions, boîte à outils, tutoriels, possibilité d'inscription à des formations, informations sur les animations,...)

- Lancement du premier Prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi " : les objectifs sont de proposer une action commune sur le réseau pour les 0-3 ans, de créer ou consolider des partenariats avec les structures d'accueil de la petite enfance du territoire, de valoriser la production littéraire de qualité pour les tout-petits et de convaincre (ou conforter) les professionnels de la petite enfance et les parents de l'importance de la lecture dès le plus jeune âge. Au total, 16 structures de la petite enfance et 13 bibliothèques de l'Agglomération ont participé à cette première édition. 6 albums ont été sélectionnés et proposés au vote, en collaboration avec la librairie " Le Passage Culturel ".

Le 1^{er} album lauréat du prix est : "Mais où est Momo ? Vive les vacances " d'Andrew Knapp. Des temps d'animation pour présenter la sélection, une formation " Lire aux bébés " pour les professionnels de la petite enfance et les bénévoles, une conférence tout public " Le livre et la lecture pour le tout-petit " et un spectacle ont été également organisés.

- 2^{ème} édition du Prix POP (Première Oeuvre Publiée) qui a été déployée dans toutes les bibliothèques du réseau. Le prix a récompensé Anthony PASSERON pour son ouvrage " Les enfants endormis ". Il est venu, en décembre, pour une rencontre avec les usagers. En septembre, une autre rencontre publique avait été organisée avec trois autres auteurs qui étaient aussi en lice pour le prix.

Calendrier de l'action :

2012 : la Médiathèque devient communautaire et regroupe 12 bibliothèques des territoires

2017 : le réseau s'étend à 31 bibliothèques

2019 : passage à la Carte Unique gratuite pour tous les résidents AdC et création du service de navette documentaire

2021 : ouverture de la nouvelle Médiathèque de Lys-Haut-Layon avec la création d'une seconde plateforme de documents destinée à desservir les bibliothèques de l'est du territoire (en plus de la plateforme existant déjà à Cholet pour l'ouest de l'AdC)

Indicateurs qualitatifs :

- Augmentation des actions de médiation et diversification des services et collections numériques proposés.

- Satisfaction des usagers face à l'offre culturelle élargie et identique pour tous les inscrits des bibliothèques du réseau

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nb. entrées	125 153	143 270	189 428	208 746
Nb. prêts	428 651	655 835	727 951	774 200
Nb. inscrits / réinscrits	11 167	14 749	14 445	16 013
Nb. de documents (hors revues)	NC	443 736	435 953	447 588
Téléchargements livres numériques	2 745	1 973	1 726	1 994
Consultation revues numériques	11 239	12 911	16 231	22 473
Consultation site autoformation	4 338	3 087	5 254	5 749
Téléchargement VOD	2 552	1 960	3 077	3 693
Nombre d'actions de médiation (tous publics + scolaires)	165	350	643	639
Nombre de participants aux actions de médiation (tous publics + scolaires)	3 245	4 426	12 628	13 011

NB. : Les données regroupent les statistiques de la Médiathèque + la Bibliothèque Universitaire + les 5 bibliothèques de quartier + les 24 bibliothèques du territoire de l'Agglomération (sauf les entrées qui ne concernent que la Médiathèque et la Bibliothèque Universitaire).

Les statistiques concernant les accueils de scolaires ne prennent pas en compte les actions menées par les bénévoles dans les bibliothèques du réseau.

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies) en 2022

-Budget d'acquisition (hors budget des communes) : 256 300 € (inclus services numériques et abonnements périodiques) pour les documents des bibliothèques du réseau

- Budget médiation : 27 938 €

Perspectives futures 2024 :

- Compétence Lecture Publique à préciser
- Travail sur les bibliothèques de quartier : redéfinition des besoins et des objectifs de ces structures en partenariat avec les bénévoles
- Adoption de la charte des bénévoles par toutes les bibliothèques du réseau à gestion associative
- Poursuite de la professionnalisation sur d'autres communes de l'Agglomération
- Travailler sur les horaires d'ouverture des bibliothèques pour assurer la cohérence du service et améliorer l'accueil des publics (ouvrir mieux pour répondre aux besoins et disponibilités des usagers)
- Participer aux projets de création ou d'agrandissement de bibliothèques sur le territoire (projets de Nueil sur Layon et la Séguinière)
- 2^e édition du prix " Les Tout-Petits Lisent Aussi "
- 3^e édition du prix POP

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Enseignement artistique – réseau des établissements de l'Agglomération

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Depuis le 1^{er} septembre 2018, l'AdC a signé une convention avec 3 écoles de musiques.

- Ecole de Musique du May-sur-Evre
- Ecole de Musique du Bocage (Maulévrier)
- Ecole de Musique Lys-Haut-Layon

Pour les élèves du Cycle 1 de ces 3 écoles, les tarifs sont identiques à ceux du Conservatoire du Choletais. Le contenu pédagogique et les volumes horaires d'enseignement dans ce 1^{er} cycle sont en passe d'être harmonisés dans les 4 structures. Les enseignants des écoles de musique associatives et du Conservatoire sont invités à se concerter afin de favoriser cette harmonisation.

A l'entrée au Conservatoire, en fin de Cycle 1, tous auront bénéficié d'un même enseignement.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le Conservatoire accueille les élèves provenant des 3 écoles associatives souhaitant poursuivre le parcours en Cycle 2. A la rentrée 2023 - 2024, 7 élèves sont arrivés au sein du Conservatoire (6 inscrits et un en test).

Cette année, un projet commun des classes de Formation Musicale avec les écoles de Maulévrier (le projet ballade au potager avec les classes de Formation Musicale) et du May-sur-Evre (projet de Formation Musicale en salle. Ce projet nécessite la mise en commun de 5 chants avec les écoles pour travailler ensemble). Ces rencontres permettent la consolidation des échanges sur les pratiques pédagogiques.

Parallèlement, les directeurs des établissements se réunissent régulièrement pour travailler sur la consolidation et le développement de ce réseau.

Calendrier de l'action :

Les directeurs des établissements se réunissent maintenant 3 ou 4 fois par an, et l'action se veut pérenne pour favoriser l'accès à l'apprentissage de la musique sur le territoire.

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

	2021	2022	2023	
Nombre d'élèves accueillis en Cycle 2 au Conservatoire	5	4	7	
Nombre de prestations ou travaux pédagogiques partagés	0	1	2	
Nombre de réunions (direction ou équipe pédagogique)		3	3	

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Enseignement artistique - Rayonnement

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le Conservatoire, au travers de ses actions culturelles, va à la rencontre du public de l'Agglomération.

- Participation à la saison culturelle Itinérances
- Prestations proposées dans les services de Cholet Agglomération et dans les communes

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Le Conservatoire participe, comme les autres services culturels, à la saison Itinérances : 4 concerts ont été proposés dans l'Agglomération en 2023 (saison 2022-23), et 1 autre toujours en 2023 au titre de la saison 2023-24.
- Volonté de proposer des prestations d'élèves au sein des EHPAD : en 2023, travail sur la programmation d'une prestation à l'EHPAD des Cordeliers (piano et clarinette).

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Enseignement artistique - médiation

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Développer l'accès au plus grand nombre à l'expression artistique, aux œuvres et productions culturelles.

- **Interventions en Milieu Scolaire (IMS)** : s'adresser à un public d'enfants (TPS à CM2), sur le temps scolaire, en répondant à un projet porté par une équipe enseignante ; écoles privées et publiques – partenariat EN et DEC sur l'ensemble de Cholet Agglomération

- **Orchestre à l'École (OAE)** : s'adresser à un public d'adolescents (11/12 à 12/13 ans), sur le temps scolaire, en découvrant la musique par la pratique des instruments de la famille des cuivres au sein d'un orchestre ; collège en REP.

- **Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC)** : en partenariat avec l'École d'Arts et l'Éducation Nationale, sur le temps scolaire, rencontre avec un artiste plasticien sonore et animer des ateliers de création

- **Parcours EAC** : en partenariat avec le TSL, le Musée d'art et d'Histoire et l'EN sur le temps scolaire, ateliers danse et théâtre au Conservatoire avec nos enseignants.

- **Séances et concerts éducatifs** : dans le cadre de la Saison artistique des Arts de Scène du Conservatoire, sur le temps scolaire, accueillir des enfants des écoles à l'auditorium BACH du Conservatoire pour rencontrer les artistes, découvrir leurs pratiques et les instruments ainsi que les œuvres de leur répertoire.

Ateliers de découverte : dans le cadre d'actions nationales et locales (exemple Moins d'écran, un jeu d'enfant, JDE...), accueillir des enfants lors d'ateliers ponctuels de découverte.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- IMS : en lien avec l'Éducation Nationale et la Direction de l'Enseignement Catholique, venir en appui de projets éducatifs portés par les équipes enseignantes des écoles primaires publiques et privées de Cholet et son Agglomération. Chaque classe bénéficie de 16 séances par an (fonctionnement en 2 semestres).

L'action s'adresse à tous les enfants dans un objectifs de sensibilisation et d'acquisition de compétences culturelles et artistiques sans distinction de catégories socio-professionnelles.

Les enfants ne sont pas inscrits au Conservatoire (notion de " public touché ") : environ 3 200 enfants cette année.

- OAE : en lien avec l'Éducation Nationale et le projet du collège J Du Bellay de Cholet, classé en REP. Une vingtaine d'élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, tous volontaires, découvrent et pratiquent la musique, à raison de 2 x 1h / semaine au sein d'une formation d'ensemble de cuivres (trompette, trombone, tuba). Les séances ont lieu en période scolaire (environ 36 semaines) au sein de l'établissement scolaire. Les instruments sont prêtés ; les jeunes sont inscrits au Conservatoire (règlement des frais de scolarité partagés entre les familles – 15€ - et le collège / le Département - 30€)

- PEAC : en lien avec l'École d'Arts du Choletais et les collèges volontaires du territoire. Des élèves des classes volontaires des collèges de Cholet Agglomération rencontrent l'artiste invité par l'École d'Arts pour le travail avec ses étudiants des Classes Préparatoires. Des ateliers sont menés en relais par un professeur du département Musiques Amplifiées et Improvisées du Conservatoire et font l'objet d'une réalisation. Le Conservatoire participe budgétairement, à hauteur de 2 280€.

- Séances et concerts éducatifs : rencontre avec l'Art et les Artistes (musique, danse et théâtre). Les séances (45 minutes) sont organisées le jeudi matin, sur le temps scolaire. Les artistes programmés dans le cadre de la Saison des Arts de Scène (saison professionnelle du Conservatoire) ou les artistes-enseignants du Conservatoire accueillent les enfants des écoles primaires de l'Agglomération pour une séance spécialement pensée pour eux : présentation d'instruments, programme adapté, questions / réponses, supports pédagogique. Gratuit sur inscription. Environ 4 000 enfants chaque année (" public touché ").

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

	2021	2022	2023	
Élèves bénéficiaires des IMS	1831	2189	3123	
Fréquentation concerts et séances éducatifs	782 (Covid)	3787	4126	
Inscrits à l'Orchestre à l'École	11	8	11	

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Résidence d'artistes

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Accueil en résidence durant six mois de deux jeunes artistes diplômées, au sein de l'École d'Arts du Choletais dans le cadre du partenariat avec l'École Supérieure d'Arts et de Design d'Angers (TALM). L'objectif est de promouvoir l'art contemporain, d'échanger avec les publics de l'École d'Arts, les publics extérieurs et scolaires.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Les artistes ont animé des ateliers et des temps de rencontre avec les élèves des classes CE1 – CE2 – CM1 et CM2 de l'École primaire de Sainte Anne à la bibliothèque d'Yzernay.

- sortie de résidence dans le cadre du temps fort " Itinérance activée " au sein de la commune d'Yzernay,
- " Dialogues 2 " au Musée d'Art et d'Histoire.

Calendrier de l'action :

- du 18 octobre 2022 au 14 avril 2023 : résidence artistique,
- du 10 mars au 31 mai 2023 : exposition au sein de la commune d'Yzernay,
- du 6 mai au 10 juillet 2023 : exposition " Dialogues 2 " au Musée d'Art et d'Histoire.

Indicateurs qualitatifs :

Proximité artistique :

- les élèves et les publics extérieurs ont pu découvrir le travail des artistes et ainsi échanger avec elles autour de leur démarche. Les scolaires ont également bénéficié de leurs interventions.
- " Itinérance activée " a permis aux artistes d'exposer dans la commune d'Yzernay ce qui a donné un accès à l'Art Contemporain en milieu rural.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs (fréquentation services confondus)	3 685			

Émissions de CO₂ évités :

- *proximité des expositions et des interventions : peu de transport.*

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

- 2 500 euros par artiste.

Photos de l'action :



Perspectives futures : reconduction de l'action.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

NOM ACTION : Circuit du jeu et du jouet à la ludothèque

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

La Ludothèque est un service de Cholet Agglomération qui reçoit du public et qui propose l'emprunt de jeux et jouets (+ de 7 000 jeux et jouets proposés), du jeu sur place, de l'accompagnement à la parentalité et des actions de médiation culturelle.

Les objectifs du circuit du jeu en lien avec le développement durable sont multiples :

Organiser un circuit du jeu qui favorise leur durabilité

Répondre aux attentes des usagers qui souhaitent réduire leur consommation de jeux et jouets

Continuer à transmettre des valeurs aux adhérents (respect des jeux empruntés, consommation durable et partagée).

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Les adhérents fréquentent la Ludothèque pour plusieurs raisons. Cela leur évite notamment d'acheter des jeux et jouets pour une durée et un usage parfois très limités. Le prêt de jeux répond à cette envie et leur permet parfois de tester des jeux et de mieux choisir ceux qui seront par la suite achetés.

Ils connaissent et apprécient le fonctionnement de la structure qui repose notamment sur la durabilité, la diversité et la qualité des jeux et jouets proposés.

Les jeux après avoir été prêtés peuvent parfois être abîmés ou des pièces peuvent être manquantes.

Les jeux dont le problème ne peut pas être résolu rapidement ne représentent qu'1 % des prêts.

Si des jeux qualitatifs sont abîmés du fait d'un grand nombre de prêts, ils peuvent être réparés ou restaurés par l'Office des Retraités et des Personnes Âgées de Cholet (ORPAC), 67 jeux en 2023.

Si certaines pièces de jeu sont abîmées ou perdues, si le problème n'est pas résolu avec l'adhérent, la ludothèque possède une salle contenant une multitude de pièces détachées afin que le jeu puisse rapidement repartir en prêt.

Si la ludothèque ne possède pas la pièce manquante qui est indispensable au jeu et que l'adhérent ne la retrouve pas, alors des pièces sont demandées aux Services Après Vente des différents fournisseurs afin de pouvoir augmenter la durabilité des jeux (solution utilisée pour 6,84 % des problèmes non résolus en 2023).

Calendrier de l'action :

L'action se déroule tout au long de l'année.

Indicateurs qualitatifs :

L'augmentation continue du nombre de jeux empruntés montre que le public est satisfait du service proposé et que ce dernier répond à leurs attentes.

Certains jeux qualitatifs appartiennent au fonds de la Ludothèque depuis 20 ans et sont toujours empruntés et appréciés des usagers.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Année	2021	2022	2023
Nombre d'abonnements et réabonnements	2 365	3 013	3 437
Nombre de prêts	40 023	46 375	48 905
Nombre de jeux à problèmes	694	990	497

Émissions de CO₂ évités :

Moins d'achats de jeux et jouets, consommation durable et partagée grâce au prêt de jeux et jouets.

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Des économies substantielles sont réalisées (moins d'achats de jeux et jouets).

Budget d'investissement consacré à l'achat de jeux 20 000 €.

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Continuer à favoriser l'achat de jeux et jouets qualitatifs, parfois éco-conçus.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	<input checked="" type="checkbox"/>
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	<input checked="" type="checkbox"/>
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	<input checked="" type="checkbox"/>
Transition vers une économie circulaire	<input checked="" type="checkbox"/>

NOM ACTION : Espaces ludiques de la ludothèque

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

La Ludothèque est un service de Cholet Agglomération qui reçoit du public et qui propose l'emprunt de jeux et jouets (+ de 7 000 jeux et jouets proposés), du jeu sur place, de l'accompagnement à la parentalité et des actions de médiation culturelle.

Les jeux et jouets proposés ont pour objectif de susciter du lien entre les personnes et de favoriser les échanges. Les agents ludothécaires se servent du support jeu et peuvent réaliser de l'accompagnement à la parentalité.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La Ludothèque possède des espaces ludiques d'une surface de 250 m². Les différents espaces ludiques proposés sont aménagés pour s'adapter aux étapes de développement de la personne.

Ainsi, par exemple, un espace est dédié aux enfants de moins de 3 ans, qui découvrent le monde qui les entoure. Des jeux et jouets spécifiques leur sont proposés permettant d'accompagner leur développement.

Le public accueilli à la Ludothèque est très large, il y a des très jeunes enfants, des parents, des grands-parents, des adultes sans enfants, des professionnels et également des personnes seniors vivant en résidence autonomie. Ces publics se cotoient au sein des espaces.

Calendrier de l'action :

L'action se déroule toute l'année

Indicateurs qualitatifs :

La Ludothèque et ses espaces de jeu sur place favorisent la socialisation et les échanges, ce qui est très apprécié par les usagers. Les retours des adhérents sont très positifs. Leur venue régulière montre la satisfaction apportée par le service public proposé.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2021*	2022	2023
Affluence	23 234	49 533	58 137

(*) années avec une fermeture de certains espaces ludiques pour des raisons sanitaires

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Le budget consacré est celui du fonctionnement de la structure, soit 37 240 €, animations comprises. Ce budget ne comprend pas les charges de personnel ni les charges liées au bâtiment.

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Continuer à apporter aux usagers un service qualitatif favorisant les échanges.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Direction : CULTURE
Service : Archives



NOM ACTION : Diffusion des archives historiques sur un site internet dédié

Action interne (pour les agents) ou territoriale (pour les citoyens) - *rayez la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Les archives constituent une source essentielle à l'histoire locale et méritent d'être connues et découvertes par tous. Un site dédié aux archives municipales et communautaires (archives.cholet.fr) permet aux passionnés d'histoire locale de découvrir l'histoire autrement à travers des centaines de milliers de documents numérisés, des moteurs de recherches intuitifs et performants et des rubriques originales et ludiques.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Enrichissement du contenu du site en 2023 : ajout d'une base de données riche de 7349 notices consacrées à la recherche documentaire ; mise en ligne d'une base de données unique en France dédiée à la recherche cadastrale de la commune du Puy-Saint-Bonnet ; diffusion de deux expositions virtuelles intitulées " Portraits de femmes " et " 1954-1962 : des appelés choletais en Algérie ".

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

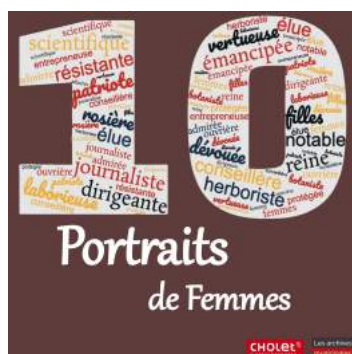
Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023		
Nombre d'images vues sur le site	183 958	175 306		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	

Direction : Culture
Service :



NOM ACTION : Itinérances

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Depuis 2021, Cholet Agglomération met en place, chaque année, une saison culturelle intitulée " Itinérances ". Celle-ci part d'une volonté de Patrick PELLOQUET, Vice-Président en charge de la Culture, de permettre à chaque habitant du territoire de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture.

L'objectif de cette saison est de :

- faire rayonner les structures culturelles sur tout le territoire de l'agglomération afin de permettre à chaque habitant du territoire, quelle que soit la commune où il habite, de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture,
- en travaillant dans une logique de partenariat avec les communes.

Les projets sont co-construits entre les structures culturelles et les communes et font écho à la réalité du territoire de chaque commune. Une action culturelle est prévue autour de chaque projet.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La saison 2022-2023 a été lancée en septembre 2022 avec la programmation suivante sur le 1^{er} semestre 2023 :

- 1 exposition " Rebonds " proposée par les Musées de Cholet et la commune de Nuaille
- 1 exposition " A la découverte du cadastre du Puy-Saint-Bonnet " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet, la Commune associée du Puy-Saint-Bonnet et l'Association " Le Puy-Saint-Bonnet d'hier et d'aujourd'hui "
- 1 exposition " Du figuratif à l'abstrait " proposée par les Musées de Cholet et la Commune de Maulévrier
- 1 exposition " Itinérance activée " proposée par l'École d'Arts du Choletais et la Commune d'Yzernay
- 1 exposition " Sur les bancs de l'école " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet, la Commune de Saint-Christophe-du-Bois et l'Association " Randonnées et Patrimoine Christophoriens "
- 2 jeux " Baludik " proposés par la Ludothèque du Choletais et les Communes de Vezins et Coron
- 4 concerts proposés par le Conservatoire du Choletais et les Communes de Bégrolles-en-Mauges, Coron, Le May-sur-Evre et La Tessoualle
- 6 spectacles proposés par le Jardin de Verre et les Communes de Montilliers, La Romagne, La Séguinière, Cernusson, Chanteloup-les-Bois et Trémentines

La saison 2023-2024 a été lancée en septembre 2023 avec la programmation suivante sur le 2^e semestre 2023 :

- 1 spectacle proposé par le Jardin de Verre et la commune de Saint-Léger-sous-Cholet
- 1 concert proposé par le Conservatoire du Choletais et la commune de La Romagne
- 1 jeu " Le mystère du Poilu choletais " proposée par les Archives municipales de la Ville de Cholet et la commune de Somloire

Calendrier de l'action :

Saison 2022-2023 de septembre 2022 à juillet 2023

Saison 2023-2024 de septembre 2023 à juillet 2024

Indicateurs qualitatifs :

Retours positifs des maires des communes accueillantes

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023		
scolaires accueillis dans le cadre de l'action culturelle menée autour de chacun des projets	Près de 1500	Près de 1800		
Spectateurs ayant assisté aux concerts et spectacles	Environ 900	Environ 1500		

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget prévisionnel : 40 000 €

Budget réalisé : 39 998 €

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Cette action se veut pérenne. La saison 2023-2024 est en cours et la saison 2024-2025 en préparation.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

NOM ACTION : Gestion des collections du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Favoriser les prêts de documents

Limiter le nombre d'acquisitions des mêmes documents par les bibliothèques du réseau

Élargir l'offre documentaire avec des documents numériques

Limiter le nombre de déplacements des usagers dans les bibliothèques du réseau pour emprunter ou rendre les documents

Favoriser le recyclage des documents retirés des collections

Limiter l'utilisation du plastique dans la gestion des collections

Garantir un service culturel identique partout

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2022 :

- Le principe du prêt de documents appliqué dans toutes les bibliothèques du réseau est un élément de développement durable dans la mesure où cela limite le nombre d'exemplaires qui pourraient être achetés par les usagers (certains documents, jeunesse ou bandes dessinées, pouvant réaliser jusqu'à 150 emprunts).

- Le principe de la carte unique permet à chaque usager du réseau des bibliothèques de Cholet Agglomération d'emprunter, de réserver et de rendre les documents dans tous les points du réseau. Il a donc accès à une offre documentaire identique et élargie quel que soit son lieu d'habitation dans l'Agglomération. Ce dispositif permet également de rationaliser les acquisitions en évitant d'acheter le même titre dans chaque structure et ainsi de diversifier l'offre culturelle.

- L'offre documentaire a été augmentée avec l'acquisition de documents numériques à télécharger à partir du portail du réseau des bibliothèques : livres, revues et magazines, films en VOD + site d'autoformation (langues, permis de conduire, secourisme, tutoriels bureautiques, séances de sport, relaxation,...). Cette offre est accessible à tous les inscrits du réseau.

- Afin de limiter les déplacements du public pour emprunter ou rendre les documents, un service de navette a été mis en place pour récupérer les titres en passant une fois par semaine dans chacune des 30 bibliothèques, suivant un circuit défini pour limiter le nombre de kilomètres.

- Les documents retirés des collections de la Médiathèque, la Bibliothèque Universitaire, et des 2 plateformes du réseau (Cholet et Lys Haut Layon) sont recyclés de deux façons : 1/ ils peuvent être vendus au public, lors d'une vente, pour une somme modique, ce qui permet de leur donner une seconde vie 2/ pour les documents en mauvais état ou dont le contenu est obsolète, un partenariat a été conclu entre Cholet Agglomération et une société de recyclage qui les récupère pour destruction et verse une indemnité à la Collectivité en fonction du tonnage collecté (récupération du papier et des plastiques des boîtiers CD et DVD).

- Modification des méthodes d'équipement des documents pour inscrire la Médiathèque dans une démarche de développement durable en limitant l'utilisation du plastique et diminuer les coûts d'équipement, le prix du plastique ayant fortement augmenté. A la Médiathèque, il a donc été décidé de ne plus utiliser le plastique rigide pour les documents qui ont des taux de rotation plus faibles (documentaires adultes et jeunes brochés). Concernant les documents du réseau, les romans sont couverts avec uniquement du plastique souple et les couvertures des premières lectures pour les enfants et des mangas sont juste renforcées avec du cache-cote.

Réalisations 2023 :

- Bilan positif des nouvelles modalités d'équipement des documents qui ne sont pas plus abîmés que précédemment. Il a donc été décidé de continuer à utiliser moins de plastique pour équiper les livres dont les taux de rotation sont plus faibles.

Calendrier de l'action :

2012 : Mise en place de la bibliothèque numérique (livres à télécharger)

2019 : Passage à la Carte Unique gratuite pour tous les résidents de Cholet Agglomération et création du service de navette documentaire.

2019 : Proposition des offres de presse en ligne, autoformation et VOD

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des usagers face à l'offre culturelle élargie et identique pour tous les inscrits des bibliothèques du réseau

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nb. de documents (hors revues)	x	443 736	435 953	447 588
Nb. entrées	125 153	143 270	189 428	208 746
Nb. prêts	428 651	655 835	727 951	774 200
Consultation revues numériques	11 239	12 911	16 231	22 473
Consultation site autoformation	4 338	3 087	5 254	5 749
Téléchargement VOD	2 552	1 960	3 077	3 693
Téléchargements livres numériques	2 745	1 973	1 726	1 994
Nb. inscrits / réinscrits	11 167	14 749	14 445	16 013
Nb. acquisitions documents	10 283	10 768	12 017	12 977
Nb. documents retirés des fonds (hors revues)	10 282	6 487	14 824	12 332
Nb. documents transportés par la navette documentaire	11 777	36 059	56 800	64 037

NB. : Les données regroupent les statistiques de la Médiathèque + la Bibliothèque Universitaire + les 5 bibliothèques de quartier + les 24 bibliothèques du territoire de l'Agglomération (sauf les entrées qui ne concernent que la Médiathèque et la Bibliothèque Universitaire)

Émissions de CO₂ évités :**Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):**

- Budget d'acquisition (hors budget des communes) : 256 300 € (inclus services numériques et abonnements périodiques) pour les documents des bibliothèques du réseau

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Formaliser une politique documentaire à l'échelle du réseau
- Organiser la vente de documents déclassés (Bricabook) du 18 au 20 avril 2024

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Actions Jeunesse

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Renforcer les capacités des jeunes (12-25 ans) à être " acteurs " de leur parcours vers l'autonomie
Objectifs : promouvoir l'exercice de la citoyenneté, favoriser la mobilité, l'information, l'orientation, valoriser l'engagement, aider à l'expression des attentes et appréhender les institutions au service de la jeunesse.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Festival les Z'allumés

Fréquenté par plus de 310 000 jeunes depuis sa création, le festival les Z'allumés se veut chaque année novateur, ne cesse d'étonner avec ses propositions inédites. Les adolescents et jeunes adultes deviennent pendant 2 jours, les acteurs d'un événement gratuit leur permettant de découvrir gratuitement des animations novatrices et inédites.

L'incontournable festival des Z'Allumés permet à la jeunesse du territoire de s'approprier le Centre-Ville. Les objectifs de ce temps fort choletais sont :

- de continuer à développer l'identité de ce festival, avec des animations exclusivement adaptées aux 15 - 20 ans (public ciblé),
- de présenter aux jeunes choletais des nouveautés (6 animations inédites),
- de valoriser de jeunes talents par l'intermédiaire de la scène ouverte sur la place Rougé. Une des finalités est que le festival puisse être programmé " par " les jeunes et " pour " les jeunes (notion d'enquêtes, de recensements).

Point de vigilance au niveau des repas pour les organisateurs et les prestataires pendant le festival : ils sont pris en commun à proximité de la Place Travot, et des poubelles rajoutées à proximité des différents sites utilisés (plusieurs types afin de faciliter le tri).

Développement du Comité Consultatif de la jeunesse

la volonté affichée par la Ville de Cholet, à travers la création de ce comité, est de :

- pouvoir identifier les besoins des jeunes,
- être à l'écoute de leurs attentes,
- favoriser des espaces d'échanges entre les jeunes,
- informer les jeunes sur les projets de la Ville de Cholet,
- permettre le développement de la participation et de la consultation des jeunes,
- participer à l'élaboration et au suivi d'actions ainsi que de dispositifs liés à la " jeunesse " et la " citoyenneté ".

Ce comité Consultatif de la Jeunesse est composé, entre autres, de 10 jeunes, âgés de 17 à 25 ans.:

Pas d'action Jobs d'été en 2023 – Webinaire effectué auprès des entreprises pour communiquer et informer sur les règles d'embauches des mineurs.

Les Super Choletais

Afin de respecter les engagements pris lors des dernières élections municipales, la Ville de Cholet a mis en place le dispositif " Les Super Choletais ". Cette action permet de donner sens à l'importance que la Ville de Cholet accorde à sa jeunesse à travers ce qu'elle est et ce qu'elle fait. Les objectifs recherchés sont de :

- valoriser des parcours et/ou des actions notables,
- communiquer sur les " bonnes pratiques " et inciter les jeunes à suivre ces exemples,
- valoriser les savoir-être et savoir-faire.

Le dispositif " Bourses Initiatives Jeunes "

La Ville de Cholet propose aux jeunes choletais âgés de 16 à 25 ans (porteur de projet individuel ou en groupe) de les aider à monter des projets constructifs à caractère humanitaire, sportif, social, culturel ou artistique.

Cette aide financière étant un coup de pouce, un encouragement à l'entrepreneuriat des jeunes choletais qui peuvent ainsi bénéficier au maximum d'une bourse de 700 € (dans la limite de 50 % du budget global du projet et après étude du bilan financier prévisionnel).

Le dispositif " Roulez Jeunesse "

Créé en 2021 à titre exceptionnel, sur la base des crédits de l'opération des Zallumés qui n'a pas pu être organisée à cause de la crise sanitaire, est pérennisé, avec comme objectifs de :

- valoriser l'engagement dans la durée des jeunes (au sein d'une structure associative ou non)
- reconnaître, aider et accompagner cet engagement
- développer et valoriser la notion de citoyenneté
- faciliter l'obtention du permis de conduire par les jeunes (outil pour l'autonomie)

Pour être éligible à l'aide financière prévue par le dispositif, le jeune candidat doit notamment être âgé de 15 à 25 ans dans l'année civile en cours, être domicilié à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet et s'être engagé à suivre la formation à la conduite automobile auprès d'une école agréée au cours de l'année civile en cours (quelle que soit la formule d'apprentissage choisie).

Le candidat doit pouvoir faire état d'un engagement bénévole dont l'évaluation quantitative et qualitative se fait par un jury sur la base de critères et indicateurs définis dans un règlement intérieur comprenant l'ensemble des modalités du dispositif.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de jeunes reçus lors de Jobs Été/Étudiant	700	Pas d'édition COVID	Pas d'édition COVID	200	- action non maintenue
Nombre de personnes sur les Zallumés	10 000	Pas d'édition COVID	Pas d'édition COVID	10 000	5 000
Nombre de Lauréat Super Choletais	5	Pas d'édition COVID	Pas d'édition COVID	1	- pas de candidat
Nombre dossiers Bourse Initiative Jeune reçus/soutenus	6/1	4/2	1/1	2/1	0/2
Nombre dossiers Roulez Jeunesse reçus/soutenus	X	X	30/25	23/19	12/10

Émissions de CO₂ évités : SANS OBJET

Budget 2023 consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

ZALLUMÉS : 50 500 € votés / 57 450 € dépensés (crédits propres)
7 500 € votés / 5 555 € dépensés (crédits transversaux Protocole)

BIJ : 0 € alloués (crédits subventions / Direction des Finances)

ROULEZ JEUNESSE : 10 000 € votés / 6 600 € alloués (crédits subventions / Direction des Finances)

Photos de l'action : A disposition sur demande si besoin

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



Direction :

Service : Office de Tourisme du Choletais



NOM ACTION : valoriser les produits locaux

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Une vitrine de territoire

La boutique de l'OT est un bel outil de promotion mettant en valeur le Choletais à travers son identité, son histoire, son patrimoine, son artisanat...

Elle valorise largement le savoir-faire local. Une attention particulière est apportée dans la sélection des articles vendus en collaboration avec des producteurs, artisans et créateurs locaux.

Le plein d'idées pour offrir ou se faire plaisir, le tout en veillant à respecter le commerce local dans un souci de non-concurrence.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le partenariat avec des fournisseurs locaux reste privilégié dans la recherche et le développement de nouveaux produits. L'OT tient à proposer des articles de qualité et/ou différenciant à ses clients.

En 2023, ce sont plus de 70 nouvelles références entrées en boutique, soit au total près de 500 références.

Quelques exemples de nouveautés :

Epicerie fine : Chocolats Lys-Haut-Layon, Le Monde de Charlie : chocolats et guimauve confectionnés à Cholet, miel de l'Oumois, nouvelles terrines à base de canard (foie gras, aiguillettes), terrines de chevreuil, tête de cochon, bières Petit Clocher, liqueurs, nouveaux vins...

Jeu : le Palto, jeu de palets fait main à la Tessoualle, avec des chutes de cuir de vachette

Nouvelles collections Cholet : Cholet Je t'Aime et avec le nouveau logo de la Ville de Cholet (totebag, mugs, porte-clés...)

Librairie : Vendée Militaire, Cahiers des Mauges, cartes postales Parc O...

Savons : nouveau parfum (Frangipanier)

DD - limitez les déchets : rapportez vos pots de caramel La Baratte, bouteilles de vinaigre pour être remis aux partenaires, le savon détachant vendu sans emballage.

Et toujours d'actualité en 2023 : la Gamme Surprenant Choletais orientée vers le durable : bouteille isotherme, écocup, sac à dos

Le chèque cadeau Surprenant Choletais : valable pour tout achat à l'OT en produits boutique, billetteries, sites touristiques et spectacles, coffrets découvertes « Surprenant Choletais »

Coffrets découverte 100 % local :

Coffret rando : Sillonnez les sentiers de randonnées du Choletais avec votre carnet de route et reprenez des forces dans un cadre apaisant sur l'un des 3 secteurs : Cholet, le bocage ou le vignoble.

Papeterie : Cartes postales et affiches campagne estivale avec la direction de la communication collection n° 2, 6 nouveaux visuels. Contribution et commercialisation

Cartes postales d'une jeune artiste locale de la Romagne : Monn'Art

Développement de la vente en ligne et mise en place de nouveaux modes de livraison pour rendre le service toujours plus accessible:

- Click & collect
- Mondial Relay
- Colissimo

Calendrier de l'action :

Tout au long de l'année

Indicateurs qualitatifs :

Une boutique reconnue des Choletais.

Une offre toujours plus étendue, élargie aux attentes de nos visiteurs.

Et toujours plus de visibilité pour les producteurs locaux partenaires de l'OT.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

2023 :

Près de 107 000 € un CA boutique qui augmente

Articles vendus = plus de 14000

Clients = près de 3 700

Gamme épicerie fine toujours au top des ventes : 42% de nos ventes

Plus du double d'articles vendus en 3 ans soit 5000 articles

Photos de l'action :





Perspectives futures :

Continuer le développement de la gamme épicerie fine locale

Réflexion :

Développement des gammes identitaires Rouge Collection et Surprenant Choletais selon l'évolution de la charte graphique et le positionnement

Contribution au développement durable :

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X



Direction :

Service : Office de Tourisme du Choletais



NOM ACTION : L'habitant au cœur de la stratégie

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

1/ **l'OT facilitateur** de la vie quotidienne et du temps libre en suggérant de [re]découvrir les incontournables de la vie quotidienne.

2/ **Un accueil bienveillant des nouveaux choletais** : faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie de la cité et sur le territoire.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

1/ **Des privilèges ...**

Les Choletais bénéficient d'un bouquet de services dans l'univers des loisirs et des temps libres : bons plans, conseils personnalisés, tarifs préférentiels, boutique de produits locaux, organisation de fêtes de familles, chèques et cartes cadeaux pour consommer local, disponibilités Cinéscénie sur chaque date...

2/ **Un accueil personnalisé à l'OT**

L'équipe identifie les besoins du nouvel arrivant avant de lui remettre le [Coffret d'accueil](#), contenant quelques documentations pratiques, le Passeport d'accueil proposant des gratuités ou réductions auprès des associations partenaires, des offres/dotations de bienvenue de partenaires privés...

Opération élargie aux communes de l'Agglo qui adaptent le contenu.

Le contenu est adapté à la rentrée pour les étudiants, sous forme de tote-bag.

Calendrier de l'action :

1/ Tout au long de l'année

- 2/ Lancement du coffret d'accueil en juin 2022
- 3/ Lancement des tote-bag pour les étudiants à la rentrée 2023

Indicateurs qualitatifs :

1/ Les Choletais bénéficient de services de proximité concourant à l'économie locale et à la valorisation du territoire.

2/ Une intégration facilitée : ce coffret fournit de nombreuses clés et des avantages pour s'approprier le territoire et en devenir ambassadeur.

Un bénéfice de notoriété positive pour le territoire Choletais : les nouveaux arrivants apprécient et se sentent reconnus, ils véhiculent une image positive dans leur entourage favorisant le rayonnement du Choletais.

3/ Le dispositif des coffrets des nouveaux arrivants semble être adopté par les communes qui sollicitent directement l'OT pour renouveler leur stock, et demandent parfois la participation à la réception d'accueil.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes :

529 passeports délivrés avec le coffret de bienvenue par l'OT aux nouveaux habitants de Cholet en 2023

405 coffrets d'accueil ont été remis aux mairies
soit en cumulé sur 2023, **960 coffrets délivrés.**

2700 sacs d'accueil aux étudiants

Moyens :

Réseau d'affichage urbain et périurbain, encart dans le CholetMag, article Synergences Hebdo, bouche à oreille

Réception d'accueil organisée par le Service Protocole en lien avec l'OT et les services culturels : 2 fois par an, la réception d'accueil à l'HDV est précédée d'une visite du Théâtre Saint Louis (le 02/03/2023) ou du Musée d'Art et Histoire (le 05/10/2023).

Photos de l'action :

1/ Accueil des nouveaux arrivants

Ex à St Léger Sous Cholet 30 septembre 2023



2/ Coffret du nouvel arrivant



Perspectives futures :

- 1/ Poursuivre la communication pour faire connaître nos services auprès d'un plus grand nombre.
- 2/ Enrichir le contenu du coffret d'accueil du nouvel arrivant avec des dotations supplémentaires de Bienvenue
Poursuivre la démarche en s'appuyant sur les entreprises pour identifier les nouveaux choletais
- 3/ Poursuivre la réflexion sur le nouveau positionnement de l'OT, en intégrant pleinement l'habitant.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	x



NOM ACTION : Le Conseil Municipal des Jeunes de Cholet agit contre le harcèlement

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

En 2022, la Ville de Cholet s'est engagée dans une grande opération de lutte contre le harcèlement scolaire dans le cadre du PeDT. Ayant tous été confrontés au harcèlement, les jeunes de 4^e et 3^e du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont souhaité s'associer à cette démarche pour sensibiliser les jeunes, mais aussi les enfants et les adultes. Accompagnés de nombreux partenaires, ils ont construit leur projet avec la volonté de décliner leur message sur différents supports pour multiplier les voies de sensibilisation et les publics visés. C'est un sujet qui leur tenait à cœur, en France 700 000 jeunes étant harcelés chaque année.

Ils ont voulu souligner la méconnaissance, le manque d'informations mais également l'importance du vivre ensemble et du respect.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Après avoir bénéficié d'un temps de sensibilisation à la citoyenneté numérique et au cyberharcèlement avec l'intervention de l'association LOG'IN, ils ont participé à trois ateliers animés par l'association ACVS49 (Agir Contre les Violences Scolaires). A partir de là, ils ont mûri leur réflexion pour définir et préciser les messages qu'ils souhaitaient faire passer et le public à qui ils voulaient s'adresser. Ils ont décliné leurs messages de sensibilisation à travers 4 actions réalisées fin 2022 et courant 2023 :

- 2 affiches, en partenariat avec la Police Municipale,
- une fresque "STOP AU HARCELEMENT", en centre ville, rue Travot, visible durablement et par tous dans l'espace public.
- 5 chroniques radio avec la radio locale SUN, à retrouver en podcast
- et un court-métrage intitulé SANS ARRET réalisé avec l'appui l'association choletaise 1.COM1, intervenant auprès des acteurs locaux pour monter des projets audiovisuels. Ce film met en scène un jeune collégien harcelé dans un bus, en 2 temps : un sans aucune intervention de l'entourage, et un second où la scène est rejouée avec l'intervention des adultes présents qui permet de mettre fin à la situation de harcèlement. Les jeunes ont participé activement à toutes les étapes du projet, de l'écriture du scénario à la réalisation en tant qu'acteurs ou aide-réalisateurs.

Calendrier de l'action :

Avril 2022 à avril 2023

Indicateurs qualitatifs :

Les collègues ont pu s'approprier les outils lors de l'action de sensibilisation nationale menée par l'Education Nationale le 12 novembre 2023 en choisissant de diffuser le film " Sans Arrêt " durant cette journée de sensibilisation.

Ces outils sont mis à disposition des parents et des professionnels sur le site du Réseau Parentalité 49.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Fresque : 1190€
Ateliers : 970€
Chroniques SUN : 730€
Court métrage : 2957€
= 5847€

Photos de l'action :

Les affiches



Le film SANS ARRÊT

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PRÉSENTE LE COURT MÉTRAGE

SANS ARRÊT



SANS ARRÊT

Un court métrage réalisé par les jeunes élus de la Ville de Cholet sur le thème du harcèlement.

Retrouvez ce court métrage sur Youtube en flachant ce QR code.



La Fresque, rue Travot



Les chroniques/podcast SUN RADIO



Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Moins d'écrans, un jeu d'enfant

Action interne territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Depuis déjà plusieurs années, les professionnels de l'enfance et de la jeunesse observent et alertent sur les conséquences d'une exposition précoce ou/et une surexposition aux écrans chez les enfants et les adolescents. Avec la volonté permanente de soutien et d'accompagnement à la parentalité, la Ville de Cholet a proposé du 10 mai au 14 juin 2023, un ensemble de temps forts destinés à sensibiliser à la surexposition aux écrans ou à un usage précoce, valoriser les effets positifs d'un usage adapté, proposer des alternatives et transmettre des clés aux parents pour accompagner leurs enfants.

Le titre de ce dispositif existant depuis 2018 a été requestionné ; en 2023, les "Mercredis Sans Écrans" sont devenus "Moins d'écrans, un jeu d'enfant" afin de :

- de ne pas être moralisateur,
- de s'adresser également aux plus grands (le "sans écran" est plutôt adapté aux tout-petits),
- d'ouvrir à d'autres jours que le mercredis.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Pour la 7^e édition, le Service Animation Sociale et Familiale a fédéré l'ensemble des services, des partenaires associatifs et institutionnels de la Ville de CHOLET, pour sensibiliser aux conséquences de la surexposition aux écrans et valoriser les effets positifs d'un usage adapté. De nombreux services et partenaires de la collectivité ont proposé un programme riche et varié avec des animations, des jeux, des activités de loisirs et d'échanges pour passer du temps en famille et transmettre aux parents des idées et des outils pour accompagner leurs enfants dans un usage adapté des écrans.

Le service Animation Sociale et Familiale a organisé une conférence "Les jeunes et internet: amour, sexe et pixel", animée par Stéphane BLOCQUAUX, chercheur en sciences de l'information et de la communication et Renaud HÉTIER, docteur en sciences de l'éducation.

L'action s'est clôturée lors d'un après-midi festif au Jardin du Mail, le 14 juin pour les enfants et leurs familles, avec des jeux, des ateliers, des contes et un spectacle en plein air.

Calendrier de l'action :

10 mai au 14 juin 2023

Indicateurs qualitatifs :

L'après-midi de clôture organisée au Jardin du Mail, en extérieur, a permis d'attirer un public familial en réelle augmentation autour des nombreuses activités de plein air proposées.

Cette évolution a permis de voir augmenter le nombre de jours d'animations proposées.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022		
Partenaires	15	15		
Nombre de jours d'action	18	7		
Nombre d'actions proposées	37	25		
Fréquentation après-midi de clôture	400	250		
Participants spectacle		202		
Participants conférence	69			

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

6850€

Photos de l'action :



Perspectives futures :

L'action sera renouvelée chaque année avec la participation de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Les animations proposées seront centrées sur la sensibilisation des familles aux risques écrans, et sur la formation des professionnels dans l'accompagnement à la parentalité.

Un groupe de travail permanent sur les écrans associant l'ensemble des partenaires sera mis en place pour travailler ensemble sur le partage d'expérience et sur la construction d'outils.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : APPRENTISSAGE DU VÉLO POUR LES ÉLÈVES DE CYCLE 3 D'ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE L'AGGLOMÉRATION

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Objectif de permettre aux élèves de CM2 de savoir circuler à vélo en maîtrisant les règles de sécurité routière.

Apprentissage organisé autour de 4 séances d'1H15, soit 5H au total pour chacune des classes.

Les élèves de CM1 et/ou CE2 sont également accueillis dans le cadre des classes multiniveaux

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Les 4 séances se déroulent sur la piste d'éducation routière du parc des prairies selon les modalités suivantes :

- 4 séances d'1h15 étalées sur 4 semaines pour les écoles de Cholet et du choletais
ou
2 séances de 2h réparties sur 2 après-midi pour les écoles plus éloignées afin de limiter les transports.

- 4 séances regroupées sur une journée pour les écoles du Vihersois .

Projet pédagogique dont le contenu a été validé avec les Conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale

Prise en charge des élèves par l'Agglomération via TPC qui assure ou fait assurer le transport en cars scolaires entre l'école et la piste d'éducation routière à l'aller comme au retour.

Calendrier de l'action :

Les séances sont programmées de septembre à novembre et de mars à juillet de l'année scolaire.
Les séances du choletais programmées le matin sont couplées avec les séances de golf pour mutualiser les transports (1 classe fait golf et éducation routière dans la même matinée).

Indicateurs qualitatifs :

Sur la base des savoirs, savoirs faire et savoirs être de l'élève :

- Permis de piste délivré par l'enseignant
- Attestation de Première Éducation à la Route (APER) intégrée au livret scolaire de l'élève

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Nombre d'écoles	30	52	57	49
Nombre de classes	36	68	73	65
Nombre d'élèves	900	1537	1670	1519
Nombre de séances-élèves	3 600	6 148	6 680	6076

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

8 457,90 € pour la période septembre 2022 - juillet 2023

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Suite à l'étude de faisabilité début 2023, lancement de la mutualisation de séances l'après midi à compter de septembre 2023 pour les classes du choletais pour faire 2 demi-journées de 2 séances chacune afin de diminuer le nombre de transports.

2 séances de 2h au lieu de 4 séances d'1h seront ainsi proposées aux classes concernées.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Contrôler la qualité de l'eau des plans d'eau et retenues

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Maintenir et amélioration de la santé publique dans ses dimensions environnementales (qualité de l'eau)

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Contrôles et analyses de l'eau prélevée sur les lacs et retenues d'eau (propriétés Ville et ADC) où des activités nautiques sont autorisées, en vue de prévenir tout accident par contact avec les toxines produites par les cyanobactéries (algues bleues) ou les anatoxines. Activation si besoin de la procédure d'alerte aux usagers par affichage sur site, présence préventive de la Police Municipale et application de l'arrêté municipal 2023/1276, permettant de suspendre temporairement les activités nautiques, lorsque le niveau 3 d'alerte est atteint.

Calendrier de l'action :

Contrôles hebdomadaires du 1^{er} juin au 31 octobre, sur les 5 lacs et plans d'eau.

Indicateurs qualitatifs :

La population a été informée par tous les moyens (affichage sur site, actions de prévention sur site par la Police Municipale, site internet de la ville de Cholet) du niveau de dangerosité.

Les utilisateurs des sites, associations, mairies limitrophes, clubs etc, ont été informés par mail de la dangerosité de la situation et des mesures que cela a impliqué (suspension des activités nautiques au niveau 3 d'alerte). Aucun incident à déplorer.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	Niveau 3 Ribou	Niveau 3 Verdon	Niveau 3 Oumois	Total
2022	19	2	6	27
2023	7	8	1	16

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

27850€ pour l'achat des tests et le recrutement d'un agent saisonnier

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Maintenir ce service de proximité et de prévention au profit de la population fréquentant nos plans d'eau, notamment en période estivale.

Étudier la possibilité d'externaliser les analyses pour la saison 2024.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : DAPP
Service :



NOM ACTION : Lutte contre les nuisibles et les nuisances

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Dans le cadre des nuisibles, les choletais sont sensibilisés à la présence des frelons et guêpes.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Quand leur présence sur le domaine public représente un risque potentiel pour la population, le service intervient soit directement, soit par l'intermédiaire d'un professionnel pour la destruction du nid. 25 interventions contre des hyménoptères en 2023. Pas d'intervention contre des ragondins.

En ce qui concerne les nuisances, il y a intervention du service, suite à des signalements, pour évaluer le trouble et le faire cesser par la persuasion ou par la voie réglementaire.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Journées des Droits de l'Enfant

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Fortement engagée en faveur des droits de l'enfant, la Ville de CHOLET est titrée " Ville amie des enfants " depuis 2004 par l'Unicef. Elle organise chaque année les "**Journées des Droits de l'Enfant**", durant tout le mois de novembre, pour promouvoir un ou plusieurs droits inscrits à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), signée le 20 novembre 1989.

En 2023, comme chaque année, elle a mobilisé tous les services et les acteurs locaux (associations, institutions, établissements scolaires...) à y participer en s'inscrivant dans la programmation et en proposant une animation autour du thème retenu : le droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable.

↳ Objectifs :

- promouvoir les Droits de l'Enfant en fédérant l'ensemble des services, des partenaires associatifs et institutionnels autour d'un ou plusieurs droit de l'enfant choisi(s) chaque année
- favoriser les temps partagés en famille en s'appuyant sur la multitude d'offres des services et structures, en lien avec le thème choisi
- proposer des temps d'échanges et de réflexion aux familles et professionnels autour du thème choisi avec l'intervention d'un expert lors d'une conférence/débat
- proposer aux enfants et aux jeunes des animations et expériences leur permettant de mieux connaître leurs droits, de les exprimer et de les expérimenter.
- valoriser les relations familiales

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Les services et partenaires de la Ville ont proposés 32 animations très variées autour de la thématique du droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable, avec en fil rouge durant tout le mois, une collecte de denrées alimentaires pour les bénéficiaires des Paniers du Planty, dispositif d'aide alimentaire assuré par le CCAS.

Comme chaque année, en complément des actions programmées par les partenaires, le Service Animation Sociale et Familiale qui fédère l'ensemble des partenaires, a proposé des actions destinées à valoriser et à questionner la prise en compte du droit à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable, en transversalité :

- 12 ateliers " approche sensorielle des aliments " animés par une nutritionniste et ingénieure agronome spécialisée en analyse sensorielle auprès des enfants, des professionnels et des parents au sein des accueils de loisirs, des établissements d'accueil du Jeune enfant et auprès des assistantes maternelles du Relais Petite Enfance;
- 3 et 28 novembre, une conférence "Apprendre à manger de tout avec plaisir" proposée dans la continuité de ateliers sur l'approche sensorielle des aliments, l'une à destination des professionnels du Service Scolaire, l'autre à destination du grand public ;

Au-delà des animations centrées sur la thématique de l'alimentation, cet événement vise à promouvoir largement l'ensemble des droits de l'enfant à travers des actions à visée plus large :

- 29 novembre : soirée anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à l'Hôtel de Ville ;
- le Rallye Citoyen sur 7 matinées, en partenariat avec le Service Jeunesse, Citoyenneté, Animation Seniors, Vie Associative et Évènement pour permettre aux classes de 4° et 3° des collèges de CHOLET de découvrir des services, des partenaires et des associations en lien avec la thématique de la citoyenneté ;
- 10 novembre 2023 : simulation de vote auprès de 25 jeunes de l'IME Bordage Fontaine, en partenariat avec le service État Civil.

Calendrier de l'action :

2 au 30 novembre 2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022		
Partenaires	21	21		
Nombre d'actions proposées	32 sur 70 créneaux horaires	27 sur 38 créneaux		
Participants conférence grand public	70	45		

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

10 006€

Photos de l'action :



Ateliers nutrition

Perspectives futures :

L'action est renouvelée chaque année avec la participation de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Direction : ACTION SOCIALE
Service : SOLIDARITE INSERTION



NOM ACTION : " Le Goûter anti-gaspi " JDE (Journées des Droits de l'Enfant)

Action-territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Atelier de cuisine à destination des familles bénéficiaires de la distribution alimentaire des Paniers du Planty.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Cuisiner un repas à partir de fruits trop mûrs ou de pain rassis plutôt que de jeter les aliments.
L'objectif est de limiter le gaspillage des produits habituellement délivrés dans les colis de la distribution alimentaire (dispositif du CCAS dédié au public démunis).
Concocter des recettes simples et facilement réalisable à la maison.
Ce temps conviviale a aussi été l'occasion d'échanger sur l'hygiène alimentaire et la sécurité alimentaire.

Calendrier de l'action :

20 novembre 2023 – atelier de 2h

Indicateurs qualitatifs :

4 familles participantes
retours très positifs

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Non mesurable

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Nul hormis le temps consacré par les agents du service

Photos de l'action :

pas de photo

Perspectives futures :

Renouvellement de l'action auprès des bénéficiaires de la distribution des Paniers du Planty

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : ACTION SOCIALE
Service : SOLIDARITE INSERTION



NOM ACTION : " Portes ouvertes des Paniers du Planty " JDE (Journées des Droits de l'Enfant)

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

En lien avec son partenaire la Banque alimentaire du Choletais et à destination des enfants du CAE. Suite à la collecte alimentaire organisée par les structures partenaires sur tout le mois de novembre 2023, les produits seront apportés par les enfants collecteurs aux Paniers du Planty (dispositif de distribution alimentaire pour les plus démunis).

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Expliquer le fonctionnement et le but d'une collecte alimentaire en faveur de bénéficiaires démunis ;
Présenter le rôle des bénévoles dans le cadre d'un service public ;
Avoir une démarche éducative et pédagogique autour des notions suivantes : gaspillage alimentaire, la redistribution alimentaire de denrées données par la grande distribution plutôt que d'être jetées, des dates sur les produits (DLUO/DLC), les notions de produits ultra-transformés etc.

Calendrier de l'action :

3 demi-journées sur le mois de novembre 2023

Indicateurs qualitatifs :

5 groupes d'enfants accueillis soit 39 enfants accueillis et sensibilisés.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Non mesurable

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Nul hormis le temps consacré par les agents du service

Photos de l'action :

pas de photo (droit à l'image pour les enfants)

Perspectives futures :

Renouvellement de l'action auprès des établissements scolaires de la ville : pour les personnels de la restauration et pour les enfants.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X



NOM ACTION : Rencontres intergénérationnelles

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

La 29^{ème} édition des Rencontres intergénérationnelles organisée sur le site de l'étang des Noues à pour objectifs :

- Sensibiliser le public à l'environnement
- Renforcer le lien social et l'esprit de solidarité

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Cholet Animation Enfance (CAE) est un partenaire essentiel dans l'organisation de la Journée Intergénérationnelle, pilotée par l'ORPAC. Ce temps fort regroupe chaque année environ 900 personnes sur le site de l'accueil de loisirs des Noues : personnes âgées, enfants des accueils de loisirs, structures petite enfance, enfants et adultes handicapés, familles, individuels, etc. participent conjointement le temps d'une journée à des ateliers proposés par des bénévoles ou des agents de la collectivité. Cette Journée Intergénérationnelle a été relancée en juin 2022 après deux éditions annulées.

Les 9 accueils de loisirs du CAE conduisent des projets occasionnels et réguliers avec différents partenaires locaux (EHPAD, Centre Social ou structure petite enfance de leur quartier) : goûters partagés, activités en commun, projets passerelle, correspondance et échange, etc.

Calendrier de l'action :

Les mercredis de la période scolaire et pendant toutes vacances : échanges entre les accueils de loisirs et les structures partenaires.

Le 1^{er} mercredi de juin : Rencontre Intergénérationnelle sur l'étang des Noues

Indicateurs qualitatifs :

- Fidélisation des structures partenaires
- Échanges entre les publics
- Ambiance conviviale
- Animations adaptées aux différents publics

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Participants	900			
Atelier / animations	24 ateliers proposés			

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

0 €

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Intégration d'un groupe d'étudiants en BUT Carrières Sociales : projet de trouver des défis pour créer du lien intergénérationnel.
- Créer une fiche de route avec la liste des ateliers à faire pour fluidifier les ateliers.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	

Direction : EDUCATION
Service : SCOLAIRE



NOM ACTION : Les Clubs Coup de Pouce

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et /ou Objectifs

Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement d'enfants fragiles en langage ou en lecture

Description de l'action et étapes réalisées en 2023 :

Un Club est un groupe de 5 à 6 enfants pris en charge par un animateur municipal le soir après la classe. Il existe le Coup de Pouce Langage pour les élèves de MS ou GS, le Coup de Pouce CLÉ, pour les élèves de CP. Les Clubs sont en place dans des écoles de quartiers prioritaires. Plusieurs leviers contribuent à la progression des enfants : bienveillance et valorisation pour développer la confiance en soi, implication des parents pour stimuler l'envie. Le succès des clubs repose aussi sur un partenariat étroit entre l'Éducation Nationale et la Ville, acteurs quotidiens et institutions. Ces dispositifs font partie des actions du Programme de Réussite Éducative, dans le cadre du Contrat de Ville.

2 clubs " Coup de Pouce langage " (Jules Verne et Brontë)

4 clubs " Coup de Pouce CLE " (Jules Verne, Brontë, Les richardières et Louis Buffon)

Calendrier de l'action :

Novembre à juin

Indicateurs qualitatifs :

32 enfants – 96 séances par enfant

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022
	32 enfants	32 enfants
	6 clubs	6 clubs

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Dépense annuelle pour 6 clubs : 45 000 €

Subvention de l'État dans le cadre de la Réussite éducative : 10 000 €

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Etat des lieux en cours des besoins d'accompagnement à la réussite scolaire sur le territoire. Un groupe de travail du PEDT recueille les problématiques afin de définir les prochaines actions.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : Accès au livre et à la lecture pour les publics éloignés et empêchés, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Pour un service public de proximité

Favoriser l'accès au livre et à la lecture pour des publics empêchés en raison de leur handicap ou de leur perte d'autonomie. Sont également concernés les publics éloignés géographiquement, culturellement ou socialement du livre et de la lecture.

Développer des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire pour identifier les publics éloignés et empêchés et mettre des actions en place à leur destination pour favoriser la venue de ces publics vers les services de la Médiathèque (hors les murs ou dans les bibliothèques) et ainsi contribuer à un meilleur respect de leurs droits culturels.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

En mars 2019, création d'un poste de chargé des publics empêchés et éloignés des bibliothèques qui organise et met en œuvre des animations dans les communes de l'Agglomération et les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Cholet en partenariat avec les acteurs sociaux, les établissements scolaires et médicaux-éducatifs.

Le 1^{er} janvier, la personne qui occupait le poste de chargée des publics éloignés et empêchés est partie à la retraite et n'a été remplacée que le 1^{er} juin. En raison de ce temps de latence, plusieurs dispositifs qui avaient été organisés les années précédentes n'ont pas pu être renouvelés (1, 2, 3 Albums, Des Livres A Soi, Lectures Nomades)

Toutefois, les actions suivantes ont bien été poursuivies :

- **Travail de médiation sur le fonds d'ouvrages et textes lus " Édition Jeunesse Accessible " (EJA)** au secteur Jeunes et Adolescents de la Médiathèque, créé en octobre 2022 (en 2023, 285 livres, 40 CD textes lus et 1905 prêts).. Ces documents sont conçus dans leur fond ou leur forme pour répondre aux besoins spécifiques d'enfants de 3 à 12 ans, dys ou en situation de handicap sensoriel, psychique, cognitif ou mental grâce à 16 adaptations différentes (mise en page accessible, en français facile à lire et à comprendre, en LSF, en braille,...). Dépôts de documents EJA dans 4 bibliothèques du réseau désignées " référentes EJA " : Vihiers, Maulévrier, Saint-Léger sous Cholet, Coron.

Dans le cadre de la semaine nationale de l'EJA en novembre, plusieurs animations ont été organisées qui ont rassemblé 320 personnes : à Cholet, 1 spectacle de sensibilisation à la langue des signes et une soirée d'information sur la dyslexie, à Vihiers une exposition des interprétations tactiles de Gabrielle SAUVILLERS (adaptations en 3D de 12 œuvres picturales ou photographiques et ateliers de découverte tactile des œuvres).

En fin d'année, accueils de groupes d'enfants d'IME pour des lectures d'ouvrages du fonds

- **Travail de médiation sur le fonds de documents " Facile à lire "** (300 documents et 1286 prêts en 2023) mis en place, depuis 2018, au secteur adultes de la Médiathèque. Il s'adresse principalement à des adultes en situation d'illettrisme, mais aussi aux nouveaux apprenants d'origine étrangère et aux personnes dyslexiques.

En 2023, projet avec une classe UPE2A (unité pédagogiques pour élèves allophones arrivant au collège). 3 séances ont été programmées regroupant 36 élèves : visite de la Médiathèque avec une présentation de 8 ouvrages du fonds " Facile à Lire " puis vote des élèves pour leurs 5 livres préférés

qu'ils ont ensuite étudiés en classe ; réalisation de lapbooks (livres-objets présentés sous la forme d'un livret regroupant des informations grâce à des images, des dessins, et des écrits. Ils constituent une sorte de « résumé » des ouvrages). Cela a permis aux élèves de développer leur vocabulaire et leur sens critique. Les lapbooks ont été exposés sur le meuble " Facile à Lire ". Les élèves ont ensuite fait une restitution à voix haute du projet ce qui leur a permis de travailler leur expression orale.

En fin d'année, accueils de groupes d'adultes allophones du Projet de Réussite Éducative et d'AFODIL pour des présentations du fonds.

- **Heure du Conte Bilingue en Langue des Signes Française (LSF) et Français Oral** avec une professeure en LSF et une bibliothécaire du secteur jeunesse : 4 séances en 2023 avec 132 participants
- **Portage de livres à domicile à Vihiers** en collaboration avec le centre social " Le Coin de la Rue " (en 2023, 7 bénéficiaires et 12 visiteurs bénévoles)
- **Ateliers " Parlons Français "** en collaboration avec le Centre Social K'Léidoscope à Cholet : ateliers de conversation pour des adultes allophones (9 séances avec 86 personnes)
- **Tournées du bibliobus scolaire** dans 21 écoles primaires de Cholet (dont les quartiers de la politique de la ville) et 2 IME (2124 enfants ont bénéficié de ce service en 2023).
- **Fonds spécifiques pour les publics adultes ayant un handicap visuel : livres en gros caractères** (1849 documents en 2023 à la Médiathèque et 1888 dans les bibliothèques du réseau) et **CD textes lus** (709 documents à la Médiathèque en 2023).
- **4 services sont proposés par la bibliothèque numérique disponible 24h/24 sur le site internet du réseau des bibliothèques (e-changes.cholet.fr)** : ils peuvent être une alternative ou un complément à la venue sur place : livres numériques (1832 livres + nouvelles acquisitions en 2023 de livres audio numériques (27)), presse en ligne, site d'autoformation, VOD.
- **Prêt d'appareils de lecture numérique à la Médiathèque** : 5 liseuses et 5 tablettes pour la lecture des livres numériques disponibles sur le portail E-Changes.

Deux nouvelles actions ont pu tout de même être mises en place :

- **Participation au Forum EsCAPade** le 21 janvier : forum consacré aux vacances et loisirs pour les personnes en situation de handicap. Pour cette édition, le thème retenu était la Culture. 5 services culturels de l'Agglomération (Médiathèque, Musées, Théâtre, Conservatoire, Ludothèque) se sont donc regroupés sur un stand commun et ont réalisé un livret " La Culture accessible à tous " présentant toutes les actions qu'ils mettent en place vers les publics en situation de handicap (animations, documents spécifiques, accessibilité des bâtiments). Ce livret a été décliné en 4 versions différentes pour permettre une meilleure accessibilité de tous : " classique " en format A5, en gros caractères, en facile à lire et à comprendre et en version audio (avec la collaboration de la Bibliothèque Sonore de Cholet). Ce livret a également été présenté, en octobre 2023, au Groupe de Travail pour la Promotion de la Personne Handicapée qui regroupe des élus et des représentants d'associations de personnes en situation de handicap de Cholet. Il a été aussi distribué dans différents forums et rencontres départementaux autour des propositions culturelles accessibles par l'intermédiaire du chargé de mission culture et lien social du Département de Maine-et-Loire.

- **Installation de la signalétique Makaton** en juillet (programme d'aide à la communication et au langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes) : la Médiathèque est établissement pilote pour ce projet coordonné par la DIFAPECS. A terme, l'objectif est de déployer cette signalétique dans l'ensemble des établissements recevant du public de Cholet. Pour la Médiathèque, le but est de favoriser et faciliter la venue d'adultes et d'enfants atteints de troubles du langage associés à des handicaps divers : autisme, polyhandicap, handicap intellectuel, troubles spécifiques du langage,... Cette signalétique permet de présenter les horaires, de repérer les différents espaces de la Médiathèque (secteurs jeunes et adultes, ascenseur, toilettes) et certains services (prêts et retours des documents, photocopieurs, ordinateurs). A l'avenir, il est prévu de la déployer pour les collections de documents et de traduire des albums enfants en Makaton pour le fonds Édition Jeunesse Accessible.

La Médiathèque a également participé à la journée nationale Makaton le 30 septembre avec deux séances d'histoires signées et une séance de découverte avec des jeux de société, qui ont rassemblé 53 personnes. En novembre et décembre, 4 personnes de la Médiathèque ont participé à une formation de 2 jours d'initiation au Makaton, organisée par le BiblioPôle.

Calendrier de l'action :

1980 : création du bibliobus scolaire
2018 : création du fonds " Facile à Lire "
2019 : création du poste de chargé des publics empêchés et éloignés des bibliothèques
2020 : 1ère participation au dispositif " 1, 2, 3 Albums "
2020 : 1ère participation au dispositif " Des Livres à Soi "
2020 : 1ère participation aux " Lectures nomades "
2020 : Mise en place des ateliers " Parlons Français " en collaboration avec le centre social " K'léidoscope "
2022 : Création du fonds " Edition Jeunesse Accessible "
2022 : Mise en place de l'Heure du Conte bilingue en Langue des Signes Française (LSF) et Français Oral
2022 : Mise en place d'un dispositif de portage de livres à domicile à Vihiers
2023 : Expérimentation de la signalétique Makaton

Émissions de CO₂ évitées :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget acquisitions livres en gros caractères : 2 370 €
Budget acquisitions textes lus : 440 €
Budget acquisitions documents pour les publics éloignés et empêchés : 4 981 €
Budget acquisitions documents bibliobus scolaire : 6 316 €

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction et motivation des usagers qui participent aux différents actions

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonction des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nb. personnes ayant participé aux actions de médiation pour les publics éloignés et empêchés	294	353	1000	733
Nb. de prêts des fonds FAL, EJA, LV, Textes lus	5 899	7 885	8 494	9 996
Nb. usagers Bibliobus	271	1 882	2 511	2 124
Nb. prêts Bibliobus	11 539	14 686	27 307	35 755

NB. : Les statistiques de prêts ainsi que les actions de médiation ont été très fortement impactés par l'épidémie de COVID-19 (fermeture de l'établissement, passe vaccinal, jauges pour les animations). L'activité du Bibliobus a été également très perturbée : en 2020, il n'a pu circuler que de janvier à mi-mars et en 2021, les tournées n'ont repris qu'à partir d'octobre. En 2022, il a circulé de janvier à juin et, à partir du 29 novembre, en raison de travaux de réfection intérieurs qui ont pris beaucoup de retard.

En 2023, les tournées ont repris avec un mois de retard (10 octobre) suite à l'arrivée du nouveau chauffeur.

En raison du remplacement tardif du poste de chargé des publics éloignés et empêchés (départ à la retraite en janvier 2023 et arrivée de la remplaçante en juin), plusieurs actions de médiation n'ont pas pu être poursuivies, ce qui explique la baisse du nombre de personnes ayant participé aux actions de médiation.

Photos de l'action :



Semaine EJA : spectacle de sensibilisation à la langue des signes



Semaine EJA : interprétations tactiles de Gabrielle SAUVILLERS : le champ des coquelicots / Monet



Mise en valeur du fonds " Facile A Lire " : réalisation d'un lapbook



Forum EsCAPade



Signalétique Makaton



Journée nationale Makaton (30 septembre) : lectures d'histoires signées

Perspectives futures :

- Projet " Édition Jeunesse Accessible " : poursuivre le développement du fonds, organiser des actions de médiation particulièrement pendant la semaine de l'EJA du 25 au 30 novembre 2024
- Projet Makaton : traduire en Makaton plusieurs albums qui pourront ensuite intégrer le fonds EJA
- Travailler à la reprise du dispositif " Des Livres A Soi ", en 2025, et particulièrement à l'extension du projet à Vihiers, en collaboration avec la Maison Départementale des Solidarités, le centre social " Le Coin de la Rue " et la bibliothèque
- Mettre à disposition pour le prêt, au secteur jeunes et adolescents, les livres en langues étrangères (essentiellement arabe et turc), achetés en 2020 pour les lectures nomades
- Développer de nouveaux partenariats autour du fonds " Facile à Lire "
- Mettre à disposition 2 lecteurs Victor au secteur adultes de la Médiathèque : un à essayer sur place et un second à emprunter : ils permettent et facilitent l'écoute de livres audio, enregistrés aux formats Daisy ou MP3

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Tarification sociale
Aide financière "chèques eau"

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Attribution de « chèques eau » pour aider les personnes en situation de précarité à payer leur factures d'eau : dispositif en partenariat avec EAU DE CHOLET Veolia, exploitant du service d'eau potable et les CCAS des communes

Description de l'action et étape(s) réalisée(s) en 2023 :

Aide à la prise en charge des factures de distribution d'eau potable

Rappel historique (année de démarrage, durée, année(s) phare(s) le cas échéant)

Démarrage avec le contrat de délégation de service public eau potable du 01/01/2010 au 31/12/2020 sur les 3 communes concernées du périmètre (Cholet-PSB, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois), prolongé jusqu'au 31 mars 2021 – Réelle mise en œuvre mi-2011 après institution de partenariat avec les CCAS des communes

Extension du dispositif sur l'ensemble des communes du territoire avec le nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 31/12/2031

Réalisations 2023

Transmission de l'enveloppe allouée à chaque commune par courrier

Communication auprès des usagers via les factures d'eau et lors des permanences dans les communes assurées par EAU DE CHOLET

Extension du dispositif à la part assainissement de la facture d'eau potable avec prise en charge financière par le budget de l'assainissement de Cholet Agglomération à compter du second semestre 2023 – Doublement de l'enveloppe

Présentation du nouveau dispositif : commission environnement du 26 septembre et commission solidarité et proximité du 28 septembre, réunion DGS du 25 janvier 2024

Bilan 2023 en cours d'établissement

Calendrier de l'action :

Action annuelle

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Intitulé de l'indicateur quantitatif	Attribution de 30 864 €	Attribution de 17 489 €	Attribution de 22 289,40 €	Attribution de 7 450,07 €	Attribution de 13 809 €
Intitulé de l'indicateur quantitatif					

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Sommes allouées pour 2023 de 59 927 € pour l'eau potable et 30 000 € en assainissement répartis par communes au nombre d'abonnés (EAU DE CHOLET Veolia)

Bilan partiel au 31/12/2023 : attribution de 26 000 € hors factures de janvier 2024

Bilan total pour 2023 en attente de la facturation du second semestre 2023 réalisée en janvier 2024

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Poursuivre la communication nécessaire au bon fonctionnement du dispositif

Réflexion en cours sur les modalités d'attribution des chèques eau afin d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe et mieux cibler les bénéficiaires potentiels, partenariat avec les services de la CAF

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : POLITIQUE TARIFAIRE DU THÉÂTRE SAINT-LOUIS

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Depuis l'ouverture du Théâtre Saint-Louis, une attention particulière est portée en direction des plus jeunes spectateurs.

Que ce soit lors des actions de médiation, ou encore à l'occasion des spectacles, la volonté est de permettre, via des actions ciblées ou encore des tarifs préférentiels, de donner accès au spectacle à un public jeune et scolaire.

Cet accès privilégié permet à chaque jeune de se constituer une culture personnelle riche et humaniste, grâce aux spectacles et actions proposés mais aussi grâce à une immersion dans le milieu ouvert du spectacle vivant.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Création d'un tarif médiation destiné aux groupes d'élèves des établissements d'enseignement (scolaires, CRD, École d'Arts du Choletais, La Fabrique Chorégraphique...) pour certains spectacles, dans le cadre d'une démarche d'école de spectateurs. Particulièrement accessible, il permet aux structures de proposer un ou plusieurs spectacles à leurs élèves/adhérents, à un coût maîtrisé.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

1 405 billets médiation ont été délivrés en 2023

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Coopération avec la commune de Sao au Burkina Faso

Action territoriale

Contexte et/ou Objectifs :

- Aider au développement du Village de Sao

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La Ville de Cholet soutient l'action de l'association Cholet Sao, qui intervient directement auprès de la population du village Burkinabé.

Calendrier de l'action :

2023 – Continuer à agir pour pérenniser le fonctionnement du centre de Réalimentation et d'Éducation Nutritionnelle (CREN) et de la Pharmacie.
Envoi d'un container

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Vu le climat dans le pays, l'action sera peut être interrompue en fonction des directive du Quai d'Orsay.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Coopération avec la commune d'Araya au Liban

Action territoriale

Contexte et/ou Objectifs :

- Aider au développement de la commune d'Araya en fonction des besoins des habitants

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Depuis 2003, la Ville de Cholet travail avec la commune d'Araya dans le cadre d'un Programme Local de Développement
Il est très difficile de voir les projets aboutir vu la crise politique, économique et sociale que subit le pays et la population libanaise

Calendrier de l'action :

2023 – Poursuite des projets entrepris / aide à la population

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

A l'avenir, les réflexions sont autour de la collecte et du traitement des déchets et aussi de l'énergie solaire.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

NOM ACTION : Projet d'établissement des résidences autonomie du CIAS

Action interne territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Document obligatoire identifiant les axes et actions d'amélioration continue de la qualité sur 5 ans

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Finalisation des projets d'établissements des trois EHPAD ; passage en Comité Social Territorial et en Conseil d'Administration
- Début de travail sur les différentes actions validées

Calendrier de l'action : 2022-2027

- de mai 2022 à septembre 2022 : mise en place des groupes de travail et réflexion.
- de septembre 2022 à décembre 2022 : rédaction du projet d'établissement et du plan d'action.
- mars 2023 : relecture et présentation à Jacqueline Delaunay et Nicolas Debuquet
- 2ème trimestre : présentation au CST et au CA du CIAS

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nombre d'actions réalisées			

Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
---	--	--	--	--

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget constant

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Amélioration bâtiment et accessibilité

Action interne (pour les agents) ou ~~territoriale~~ (pour les citoyens) - *rayez la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Les vestiaires des agents ont été mis aux normes PMR et des vestiaires hommes ont été prévus.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Calendrier de l'action :

2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023	2024	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Remplacement chaudière chauffage central
- Amélioration de l'éclairage dans les circulations (LED)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



Direction : CIAS
Service : Résidences Autonomie Le Bosque

NOM ACTION : Amélioration bâtiment et accessibilité

Contexte et/ou Objectifs :

Travaux d'extension et réhabilitation de la résidence aux normes réglementaires.
Création d'un espace familles, d'un salon de coiffure, de salles d'activités, d'un salon bien-être, de terrasses extérieures...

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Calendrier de l'action :
2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023	2024	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

rr

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Direction : CIAS
Service : Résidences Autonomie Grande Fontaine



NOM ACTION : Amélioration bâtiment et accessibilité

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

La résidence Grande fontaine a été construite dans les années 1970. Aujourd'hui, les appartements ne sont plus adaptés aux besoins des résidents en ce qui concerne l'accessibilité.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Rénovation des appartements qui se libèrent au fur et à mesure, notamment l'accès à la douche, aux sanitaires suspendus et à la cuisine par la suppression d'une cloison.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023	2024	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- Création de vestiaires au rez-de-chaussée à côté de la chambre de garde (au lieu de l'emplacement situé dans les locaux de la restauration de la Mairie du May)
- Création d'une douche collective adaptée pour les résidents dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Amélioration bâtiment et accessibilité

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens) - *ayer la mention inutile* X

Contexte et/ou Objectifs :

- Redéfinition des emplacements des locaux techniques (chambre de garde, salle du personnel, salle de transmissions)
- Changement d'emplacement de la bibliothèque des résidents et rénovation.
- Travaux d'ascenseurs devenus vétustes.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Calendrier de l'action :

2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023	2024	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Label Ami des A n s

Action territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Cholet Agglom ration a obtenu en 2023 le label argent Ami des A n s. Dans ce cadre, le r seau francophone " Villes Amies des A n s " a int gr  la transition  cologique dans ses crit res d'attribution afin de l'int grer dans le d fi du vieillissement. Il est donc demand  aux candidats au label de proposer un plan d'actions en lien avec la transition  cologique.

Description de l'action et  tape (s) r alis e (s) en 2023 :

Lors de la pr paration   l'audit de labellisation, un  tat des lieux et un diagnostic participatif ont  t  r alis . Des ateliers participatifs ont  t  organis s et ont permis de donner la parole aux seniors qui ont spontan ment abord s la question de la transition  cologique.

La charg e de mission d veloppement durable a  t   galement  t  rencontr e dans ce cadre et il a pu  tre observ  que des actions envers les seniors pouvaient  galement  tre favorables aux seniors (d veloppement du r seau de bus et des pistes cyclables, espaces v g taliss s, etc.)

Un plan d'actions a  t   labor  avec des propositions favorables au d veloppement durable :

- cr ation d'espaces v g taliss s
- d veloppement des pistes cyclables
- ateliers d'apprentissage du bus en faveur des seniors
- etc ;

Calendrier de l'action : 2024- 2029

Indicateurs qualitatifs :

R alisation du plan d'actions

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Engagement dans la démarche de labellisation	Obtention du label		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs		Critères d'attribution		

Émissions de CO₂ évités :**Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):****Photos de l'action :****Perspectives futures :**

- réalisation du plan d'actions 2024-2029 avec un bilan annuel.

Contribution au développement durable**Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)**

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Réalisation du jardin thérapeutique

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

La résidence le Val d'Èvre n'avait pas de jardin clôturé et sécurisé pour les résidents ayant, entre autre, des troubles cognitifs et pouvant avoir des difficultés à se repérer à l'extérieur. Il a donc été réfléchi un projet de jardin sur un espace de la résidence qui n'était pas exploité.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le jardin a été créé d'octobre à décembre 2022 et totalement terminé en avril 2023 pour l'aspect paysager. L'aménagement du jardin a été réalisé au cours de l'été 2023 avec la mise en place d'une pergola, de mobiliers de jardin neufs. Un agrès de stimulation à la marche " passage sur sol meuble " a été réceptionné en décembre et sera installé au printemps 2024.

Une porte automatique a également été installée pour faciliter l'accès au jardin pour les résidents et leurs familles.

Calendrier de l'action :

Septembre à décembre 2022 : création du jardin et réalisation

Finalisation au printemps 2023

Inauguration à prévoir en mai 2024

Indicateurs qualitatifs :

Les résidents et leurs familles ont beaucoup apprécié et utilisé le jardin cet été .

Le personnel a organisé certaines activités en extérieur, une famille faisait dîner son parent dans le jardin dès que la météo le permettait.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Objectifs	Entreprises	Coût en euros
Création du jardin	Vert paysages	42 147,60
Pergola	Carrefour	1 390,00
Mobilier de jardin	DLM Création	3 807,19
Passage sur sol meuble	Sunjeux	1 483,20
	TOTAL	48 827,99

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Travail de stimulation à la marche avec l'ergothérapeute et éventuellement les kinés libéraux intervenant dans l'établissement.

Activités communes avec les résidents et le conseil municipal des enfants de Trémentines autour des plantations et du jardin.

Activités personnalisées pour certains résidents souhaitant faire du jardinage.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : PROJET ETABLISSEMENT VAL DE MOINE (focus par rapport à la fiche générique)

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens) - *rayez la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Document obligatoire identifiant les axes et actions d'amélioration continue de la qualité sur 5 ans

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Projet d'établissement : Démarche participative associant l'ensemble des professionnels, animée par un comité de pilotage.

7 axes de travail déterminés sur 5 ans :

- Axe 1 : Offrir un lieu de vie confortable et adapté à chacun
- Axe 2 : Vieillir acteur : maintenir une citoyenneté et garantir les droits et libertés du résident
- Axe 3 : Favoriser la vie sociale et le " vivre ensemble ", avec nos différences, autour de valeurs fortes
- Axe 4 : Prévenir et soigner les pathologies du vieillissement : vivre dans un lieu de soins ou soigner dans un lieu de vie
- Axe 5 : Individualiser l'accompagnement et accompagner dans l'individualité ou l'équilibre entre l'individuel et le collectif
- Axe 6 : Créer une identité professionnelle autour de valeurs fortes
- Axe 7 : Ancrer les activités dans le territoire

Actions réalisées en 2023 :

- aménagement d'un jardin thérapeutique au sein de l'unité protégée (éveil des sens et bien-être autour de la végétation)
- poursuite des échanges avec les écoles et crèches du quartier
- poursuite de la médiation animale (en interne et avec prestataire extérieur)
- validation de la participation du Val de Moine à un potager partagé avec la résidence Mobicap située à proximité
- réflexion sur la mise en place du compostage
- réflexion sur la mise en place d'un écopaturage en limite de propriété avec le Parc du Menhir (échange oral pour le moment avec la direction paysages et cadre de vie)

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Réalisé = 25 000 €

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Objectif Développement Durable / DRE / Service JCAVE



NOM ACTION : Animation Seniors

Contexte et/ou Objectifs : Du senior encore très actif jusqu'à la grande dépendance, c'est la notion de parcours de vie qui guide l'action des élus et des services de la Collectivité. La volonté municipale est de porter une attention particulière envers les seniors, et en particulier à travers cet item de mener des actions d'animation adaptées à ce public cible.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La Distribution des chocolats : samedi 14 janvier 2023

La 1ère édition s'est déroulée en janvier 2021, dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, avec l'objectif de compenser l'annulation de la Fête des seniors et leur apporter du réconfort grâce à la mobilisation des élus (porte à porte en 2021, retrait dans des chalets répartis dans la ville en 2022 et 2023).

Public cible : 70 ans et +

> Nombre de boîtes de chocolats : 8 000 / Coût : 22 000 € (*crédits propres+transversaux Protocole*)

La Fête des seniors : dimanche 22 janvier 2023

Ce temps fort permet à 2 000 choletais de 60 ans et + d'assister gratuitement au parc de la Meilleraie à un spectacle qui est suivi d'un goûter et d'un bal.

> Coût : 26 900 € (*crédits propres+transversaux Protocole*)

La création de l'instance " Conseil 60+ " en 2023 :

L'objectif étant d'assurer trois fonctions :

- de représentation des plus de 60 ans de la Ville dans leur diversité,
- de consultation, rendant des avis motivés sur des projets et dispositifs municipaux,
- de participation en proposant et en suivant des projets utiles à l'intérêt commun.

Délibération pour la création du dispositif passée au Conseil Municipal du 12 juin 2023.

> 20 conseillers issus des structures PA de Cholet + candidats libres

1ère réunion d'installation s'est tenue le 12/12/23

La création de l'opération " Jobs 60+ " en 2023 :

Mise en œuvre par la Ville de Cholet en collaboration avec les services de l'agglomération ayant la compétence " emploi ". Rendez-vous destiné aux Choletais âgés de 60 ans et plus, pour faciliter une poursuite d'activité ou favoriser un complément de retraite. Le concept concrétise le souhait de se recentrer sur notre champ de compétences et d'intervention (les seniors : choletais de 60 ans et +).

- le 11 mai 2023 : 17 entreprises présentes / 150 postes à pourvoir / plus de 100 personnes.
- le mardi 7 novembre 2023 : 25 entreprises présentes / plus de 200 personnes

Partenariat avec Unis-Cité :

Echanges pour mettre en place un dispositif lié à l'accompagnement de seniors isolés par des jeunes en Service Civique (listing des seniors qui pourraient utiliser cette démarche)

> convention et attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 €

Perspectives futures :

- de continuer à développer les actions et les dispositifs pour les choletais de 60 ans+,
- de pouvoir identifier les besoins des 60+ et de les intégrer dans l'élaboration ainsi que dans le suivi des axes politiques transversaux de la Ville de Cholet (Label Ville Amie des Aînés, Conseil des 60+, etc.),
- de pouvoir identifier, rencontrer et accompagner les plus isolés,
- de pouvoir les aider administrativement, juridiquement, etc.
- de développer la notion de proximité
- de développer les réseaux
- de suivre le label " Ville Amie des aînés "

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Actions pour la vie dans les quartiers

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Impliquer les Choletais dans l'amélioration de leur quotidien et celui de leurs voisins.
Être en lien direct avec les Choletais qui vivent la Ville et leur quartier.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Organisation annuelle des Rencontres Citoyennes

Depuis 1995, les Élus de la majorité municipale proposent aux habitants de Cholet et de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, de se rencontrer lors de réunions programmées en octobre. C'est l'occasion pour les uns et les autres d'évoquer les projets structurants, de parler citoyenneté et vie publique et de dialoguer sur des dossiers parfois complexes. C'est également un temps fort pour faire le point sur les aménagements en court et, pour les habitants de prendre la parole afin d'exprimer leurs préoccupations quotidiennes.

Être en relation directe avec le Maire et les Élus facilite la compréhension du développement de la ville. Il en est de même pour toutes les actions menées quartier par quartier, en faveur d'un cadre de vie où les Choletais et les Puy-Saint-Bonnetais vivent au quotidien.

Suivi de l'application Thelma

Les utilisateurs de smartphones et de tablettes peuvent signaler un problème, suggérer une idée ou féliciter une initiative. Cet outil de proximité, appli gratuite pour smartphone permet, par exemple, de prévenir rapidement les services de la collectivité d'un graffiti sur un mur ou de suggérer l'élagage d'un arbre gênant la visibilité à un carrefour. Les Choletais peuvent également, s'ils le souhaitent, encourager la Ville pour le travail de ses agents ou pour les choix opérés par les élus en faveur du cadre de vie.

Rubrique " Signalement " sur le site internet de la Ville de Cholet

Aménagements de proximité, incivilités, suggestions, les Choletais ont la possibilité de s'exprimer en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la Ville.

Des rencontres sont organisées sur place, si besoin, en présence de l'Élu(e).

Calendrier de l'action :

Rencontres Citoyennes : tous les ans depuis 1996.

Thelma : lancement en septembre 2018.

Rubrique " Signalement " : depuis 1998 (en interne) et via le site internet de la Ville depuis 2007.

Indicateurs qualitatifs :

Thelma : satisfaction de la réactivité de la collectivité face à un problème pour améliorer son quotidien.

Rubrique " Signalement " : satisfaction des Choletais du fait que l'Élue se déplace à leur domicile pour résoudre un problème.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de personnes présentes aux Rencontres Citoyennes	Pas d'édition en présentiel cause COVID 143 questions posées par écrit	Pas d'édition cause annulation des élections municipales	413	485
Nombre de signalements Thelma	571	577	1 236	1 248
Nombre de demandes via la rubrique " Signalement "	467	478	614	455
Nombre de visites de quartiers chez les riverains (sur RDV)	30 interruption cause confinement COVID	25 interruption cause annulation élections municipales	32	36

Émissions de CO₂ évités : SANS OBJET

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Rien en crédits propres.

Coût de l'application Thelma financée sur les crédits de la DRN.

Perspectives futures :

Continuer à répondre aux demandes des Choletais avec réactivité

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : La Citoyenneté / Le Rallye Citoyen pour les Collégiens

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Thématique transversale, également suivie par le service Animation Familiale à la DIFAPECS.

Objectifs : mettre en place des événements pour sensibiliser le public au sens large aux différents enjeux de cet item..

Le Rallye Citoyen pour les Collégiens, initié par la Ville de Cholet, a pour but de mettre en avant, de manière interactive et ludique, les notions de démocratie, de droits et devoirs, de solidarité, d'engagement et de citoyenneté.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Ce Rallye Citoyen est destiné aux jeunes des classes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges choletais, avec la participation CFA de la Bonnauderie également en 2023.

Il permet, le temps d'une matinée, de découvrir et d'accéder à différentes structures locales concernées par ces notions (administrations et associations). La citoyenneté était abordée à travers le prisme de 6 items : la culture, l'engagement, les droits civiques, la sécurité, la prévention et le développement durable (environ 35 ateliers).

Volonté : mettre en avant les notions de démocratie, droits, devoirs, engagement, solidarité et citoyenneté.

Ateliers spécifiques sur la thématique du Développement Durable avec différents intervenants : la Direction de l'Environnement , les Transports Publics du Choletais, riverains du Composteur partagé de Mail 2.

Les déplacements des Collégiens entre les ateliers s'effectuent à pied.

Le Rallye Citoyen Collégiens : s'est déroulé du 8 au 30 novembre 2023 sur 7 matinées / 34 partenaires

Calendrier de l'action : novembre chaque année

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des élèves et des professeurs lors des réunions de bilan

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de classes	37	Pas d'édition COVID	30	29	35
Nombre de collèges/centres de formation	9	Pas d'édition COVID	7	7	8
Nombre de d'élèves	910	Pas d'édition COVID	800	854	905

Émissions de CO₂ évités : SANS OBJET

Budget 2023 consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

TRANSPORT BUS ÉLÈVES : 1 000 € votés / 624,25 € dépensés

Photos de l'action : A disposition sur demande si besoin

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Développer les ateliers en lien avec la thématique environnementale

Créer un rallye pour les lycéens

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : Relations Extérieures + Aménagement/Patrimoine
Service : JCAVE

NOM ACTION : Accompagnement de la vie associative locale

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Accompagner le mouvement associatif Choletais (dense et diversifié)
Instaurer/maintenir des relations partenariales et d'engagements réciproques

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Assises du mouvement associatif choletais

Les 7^{èmes} Assises du Mouvement Associatif Choletais : jeudi 1^{er} juin 2023 / 37 associations présentes et 57 personnes / *Thème : Comment animer et dynamiser son Assemblée Générale ?*

Les 8^{èmes} Assises du Mouvement Associatif Choletais : jeudi 23 novembre 2023 / 28 associations présentes et 50 personnes / *Thème : L'association employeuse et les relations entre les bénévoles et les salariés.*

Forum des associations

Le Forum des associations s'est déroulé les 9 et 10 septembre 2023 au Parc des Expositions de la Meilleraie. La volonté municipale, à travers cette manifestation, est de permettre de :

- valoriser toute la richesse et la diversité du tissu associatif choletais,
 - représenter une véritable vitrine pour toutes les associations en leur offrant la possibilité d'exprimer ce qu'elles font et ce qu'elles sont,
 - permettre aux choletais de pouvoir adhérer à une association aussi bien pour pratiquer une activité que pour s'engager comme bénévole,
 - Accompagner les dirigeants aussi bien dans leurs missions qu'au niveau du fonctionnement de leur structure.
- + de 140 associations étaient présentes et 14 secteurs représentés

Espace associations

L'espace association permet de gérer en ligne les demandes de subventions et de proposer des publications à insérer sur Cholet.fr.

Comité d'Attribution des Avantages en Nature aux Associations (CAANA)

Depuis début janvier 2019, la Ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais ont souhaité harmoniser leurs procédures d'attribution des avantages en nature (communément appelés " gratuits ") et permettre à l'ensemble des acteurs associatifs du territoire de pouvoir bénéficier de ces gratuités, de manière cohérente, transparente, Égalitaire et partagée.

Pour mettre en œuvre ces volontés, deux Comités d'Attribution des Avantages en Nature aux Associations (l'un pour les sujets traités par la Ville de Cholet et l'autre pour ceux suivis par l'Agglomération du Choletais) ont été développés et se réunissent mensuellement.

Labellisation de la Ville de Cholet – Niveau 2 – " Guid'Asso Information "

Mise à disposition de locaux aux acteurs de la société civile et rationalisation du foncier

1/ Mise à disposition de locaux communaux aux acteurs de la société civile

- assurer la représentation la plus large des acteurs de la vie sociale du territoire par la mise à disposition du plus grand nombre de locaux de qualité et gabarit comparables (multiplicité des structures culturelles, sportives, culturelles structurées en associations et autres organismes à but lucratif ou non lucratif),
- au besoin permettre une utilisation partagée de sites communaux pour garantir la représentation de tous (ex : salles partagées des locaux de la rue Saint Bonaventure).

2/ Rationalisation du foncier

- optimisation des ressources foncières de la collectivité (par la vente des biens vacants ou leur location),
- choix d'une localisation appropriée pour les locaux des structures associatives (regroupements, proximité transports en commun..).

> 200 conventions de location (Ville et Adc) représentant plus de 200 partenaires associatifs logés.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des associations exprimée lors des événements et/ou aux AG des associations sur l'accompagnement apporté par la collectivité (conseil/ financier/avantage en nature) .

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				

Émissions de CO₂ évités : SANS OBJET

Budget 2023 consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Assises : Pas de dépense en crédits propres (organisées dans salles à l'HDVA)
800 € votés / 511 € dépensés (budget transversal Protocole)

Photos de l'action : A disposition sur demande si besoin

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : La Guinguette du Mail

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Les différents objectifs qui donnent sens à cette action sont de :

- favoriser la mixité sociale / s'approprier ou se réappropriier la Ville – notion d'espace / faire croiser les différents publics / valoriser l'intergénérationnel / inciter à sortir de chez soi / inviter au partage / développer un événement fédérateur.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le déroulé des vendredis était le suivant :

à partir de 18 h : ouverture du bar et du point restauration,

de 18 h à 19 h 30 : ambiance musicale (sonorisation),

de 19 h 30 à 21 h : 1^{er} groupe musical,

de 21 h 15 à 23 h : 2^{ème} groupe musical.

Un bar et un point restauration payants (Food truck) étaient également proposés sur site et gérés par l'Association des Bars du centre-ville.

Calendrier de l'action :

Les dates proposées pour cette édition étaient les vendredis 18 et 25 août, ainsi que le 1^{er} septembre 2023.

Indicateurs qualitatifs :

Retours du public – Remarques et observations,

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Fréquentations : Soit un total de 3 900 personnes sur les 3 dates.

Jours	Fréquentations	Coûts (crédits propres)
18/08/23	1 200 personnes	7 352 €
25/08/23	1 500 personnes	9 559,27 €
01/09/23	1 200 personnes (mauvais temps)	7 459,57 €

Émissions de CO₂ évités :SANS OBJET

Budget 2023 consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Budget prévu : 25 500 € / 26 039 € dépensés (crédits propres + transversaux Protocole)

Photos de l'action : A disposition sur demande si besoin

Perspectives futures :

Continuer à favoriser la mixité des publics
Continuer à développer la notion intergénérationnelle,

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Vide-grenier

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Cette manifestation, qui s'inscrit pleinement dans la politique du développement durable de la municipalité, est l'occasion pour les vendeurs, comme pour les acheteurs, de donner une nouvelle vie à des objets, meubles, vêtements ...

Chaque vendeur doit préalablement réserver son emplacement et apporter son propre matériel (tables, chaises, parasols ...) pour exposer ses produits le jour de la manifestation.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

La 8^{ème} édition du vide-grenier s'est déroulée le dimanche 10 septembre 2023 place Travot de 10 h à 17 h 30. 33 exposants se sont installés sur le site, représentant une superficie de 172 ml.

Calendrier de l'action :

Dimanche 10 septembre 2023

Indicateurs qualitatifs :

Cette manifestation permet aux vendeurs et aux acheteurs de donner une nouvelle vie à des objets.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre d'exposants	Annulé (Covid)	Annulé (Covid)	32	33
Superficie de vente	Annulé (Covid)	Annulé (Covid)	147 ml	172 ml

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

0 €

Photos de l'action :



Perspectives futures :

Renouveler l'action qui connaît un large succès auprès des vendeurs comme auprès des visiteurs.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

NOM ACTION : Politique de la santé : élaboration, animation, coordination et mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Améliorer l'accès aux soins

Réduire les inégalités territoriales sociales et territoriales de santé.

Répondre à la problématique de démographie médicale.

Un Contrat Local de Santé a été signé le 12 septembre 2019 pour la période 2019-2024, entre Cholet Agglomération et l'ARS. Il se décline en 3 axes stratégiques :

- la prévention et promotion de la santé
- le parcours de santé des personnes vulnérables
- l'accès aux soins et à l'offre de santé

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Coordination du collectif Octobre rose visant à proposer des animations pendant le mois dédié à la sensibilisation au cancer du sein.
- Animation du collectif SISM, Semaine d'Information sur la Santé Mentale
- Déploiement actions " santé mentale " dans mon quartier à destination des acteurs de la politique de la ville et de la population
- Animation du conseil d'usagers en santé mentale et d'une cellule d'analyse de situations complexes
- Poursuite et finalisation de la campagne hivernale de sensibilisation et d'information sur le radon dans les communes du centre et de l'est de l'agglomération.
- Suivi de l'activité de la Maison des Adolescents.
- Déploiement d'un plan d'actions dans le champ des conduites addictives (action population, programme de formations à destination des acteurs du territoire)
- Construction d'un plan d'action attractivité médicale visant à faciliter l'installation et maintien des étudiants en médecine générale et des médecins généralistes
- Préfiguration d'un Centre Municipal de Santé

Calendrier de l'action : 2023

Indicateurs qualitatifs :

- **Mobilisation du grand public et participation des professionnels sur les actions de sensibilisation**
- **Synergie des acteurs, coordination renforcée, animation partenariale**

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures : Poursuite des actions

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : POLLINARIUM SENTINELLE

Action territoriale (pour les citoyens) - *rayer la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Le Pollinarium sentinelle est un espace, situé au Musée du Textile et de la Mode, dans lequel sont réunies les principales espèces de plantes (plantain, armoise, graminées...), arbustes et arbres sauvages (noisetier, saule, aulne...) de la région dont le pollen est allergisant.

Elles sont observées quotidiennement par des jardiniers, des agents du Musée et de l'Environnement qui détectent le début et la fin d'émission de pollens de chacune d'entre elles.

Cette information est validée par le médecin allergologue, le botaniste et Air Pays de la Loire qui la transmet par mail aux personnes inscrites à l'alerte Pollens.

Les personnes allergiques peuvent ainsi commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission de pollens.

Les objectifs de cet outil sont donc des objectifs de santé publique car il permet d'éviter une sur-médication des patients.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le pollinarium est opérationnel depuis janvier 2019. Les opérations réalisées en 2023 sont les mêmes que les années précédentes, à savoir le suivi des émissions de pollens, et l'entretien de ce jardin.

Des actions de communication sont également effectuées depuis début 2021 afin qu'un maximum d'administrés s'inscrivent à l'alerte pollens. En termes de communication, les actions réalisées en 2023 :

- un Article dans le Cholet mag de février / publication sur cholet.fr / réseaux sociaux
- une Campagne d'affichage fin février - début mars
- un relais de l'info par Synergences.
- un relais dans les médias locaux.

Des visites ont été organisées en 2023 pour permettre à un maximum d'administrés de découvrir l'outil et les inciter à adhérer à la newsletter :

- RDV au jardin (4 et 5/06/23)
- Fête de la science (14 et 15/10/23)

Calendrier de l'action :

La communication est habituellement réalisée en début d'année (février-mars) afin que les personnes allergiques s'inscrivent à l'alerte pollens au moment des premiers pics polliniques.

Indicateurs qualitatifs :
RAS

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'inscrits à l'alerte Pollens	82	174	409	567	696

Émissions de CO₂ évitées :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Le budget relatif à la communication est géré par le service communication. Concernant la DPJP, les coûts sont exclusivement des frais de personnel.

Photos de l'action :



On s'occupe
de moi

AGGLO
Pollinarium sentinelle® :
un allié pour prévenir les allergies

Installé dans les jardins du musée du Textile et de la Mode, ce dispositif de surveillance des pollens de l'air permet d'avertir les personnes sensibles aux arbres et herbacées.

en cours et les évolutions» indique Nicolas Trétou, chef du service Gestion des espaces paysagers, au sein de la direction des Parcs, jardins et paysage de l'Agglomération du Choletais, dont les agents ont en charge les observations et relevés quotidiens des différents végétaux du site.

De fait, le Pollinarium sentinelle® réunit les principales espèces de plantes herbacées (plantain, armoise, graminées...) et d'arbres sauvages (noisetier, saule, aulne...) du territoire, dont le pollen est allergisant. « Avec un botaniste, elles ont été prélevées tous les 5 km, sur 25 km autour de Cholet, depuis les quatre points cardinaux, et replantées dans les mêmes conditions pour avoir un panel représentatif » précise Nicolas Trétou.

Les personnes allergiques sont donc prévenues des problématiques qui les touchent directement. Preuve en est, le nombre d'inscrits à la lettre d'information est passé de 409 en 2021 à 567 en 2022.

A noter qu'il sera également possible de profiter d'une visite guidée du Pollinarium sentinelle®, lors des Rendez-vous aux jardins, les samedi 3 et dimanche 4 juin prochain.

Infos:
www.alertepollens.org
ou direction des Parcs, jardins et paysage de l'Agglomération du Choletais
Maison du Mail - avenue de l'Abreuvoir à Cholet
Tél. : 02 72 77 21 10

Le Pollinarium sentinelle® est situé au musée du Textile et de la Mode à Cholet.

Pollinarium sentinelle®. Dernière ce nom se cache un outil de prévention essentiel pour les personnes allergiques aux pollens, qui en connaissent bien les conséquences invalidantes: rhinite, conjonctivite, asthme, atteinte de la peau... Installé depuis 2018 dans les jardins du musée du Textile et de la Mode, opérationnel depuis 2019, ce dispositif permet d'alerter les publics concernés de l'arrivée de pics de pollinisation, afin d'anticiper un traitement avant que les symptômes n'apparaissent, ou au contraire, d'avertir de la fin d'un épisode, pour stopper les médicaments.

Soixante végétaux surveillés
« Il suffit pour cela de s'inscrire gratuitement à une lettre d'information, transmise par l'Association des Pollinariums sentinelles® de France qui collecte les renseignements, les vérifie avec un médecin allergologue puis les envoie, pour relayer, en temps réel, les émissions

Perspectives futures :

Continuer à communiquer pour qu'un maximum d'administrés bénéficie de cet outil dont le suivi reste relativement chronophage pour le service.

Il est ainsi prévu en 2024 d'étendre la campagne de communication en :

- mettant une affiche (2 m²) sur chaque commune de l'agglomération
- distribuant des affiches dans les commerces de proximité des 26 communes de l'agglomération
- diffusion dans les réseaux de bus

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : POLLINARIUM SENTINELLE

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Le Pollinarium sentinelle est un espace, situé au Musée du Textile et de la Mode, dans lequel sont réunies les principales espèces de plantes (plantain, armoise, graminées...), arbustes et arbres sauvages (noisetier, saule, aulne...) de la région dont le pollen est allergisant.

Elles sont observées quotidiennement par des jardiniers, des agents du Musée et de l'Environnement qui détectent le début et la fin d'émission de pollens de chacune d'entre elles.

Cette information est validée par le médecin allergologue, le botaniste et Air Pays de la Loire qui la transmet par mail aux personnes inscrites à l'alerte Pollens.

Les personnes allergiques peuvent ainsi commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission de pollens.

Les objectifs de cet outil sont donc des objectifs de santé publique car il permet d'éviter une sur-médication des patients.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le pollinarium est opérationnel depuis janvier 2019. Les opérations réalisées en 2023 sont les mêmes que les années précédentes, à savoir le suivi des émissions de pollens, et l'entretien de ce jardin.

Des actions de communication sont également effectuées depuis début 2021 afin qu'un maximum d'administrés s'inscrivent à l'alerte pollens. En termes de communication, les actions réalisées en 2023 :

- un Article dans le Cholet mag de février / publication sur cholet.fr / réseaux sociaux
- une Campagne d'affichage fin février - début mars
- un relais de l'info par Synergences.
- un relais dans les médias locaux.

Des visites ont été organisées en 2023 pour permettre à un maximum d'administrés de découvrir l'outil et les inciter à adhérer à la newsletter :

- RDV au jardin (4 et 5/06/23)
- Fête de la science (14 et 15/10/23)

Calendrier de l'action :

La communication est habituellement réalisée en début d'année (février-mars) afin que les personnes allergiques s'inscrivent à l'alerte pollens au moment des premiers pics polliniques.

Indicateurs qualitatifs :
RAS

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'inscrits à l'alerte Pollens	82	174	409	567	696

Émissions de CO₂ évitées :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Le budget relatif à la communication est géré par le service communication. Concernant la DPJP, les coûts sont exclusivement des frais de personnel.

Photos de l'action :



On s'occupe
de moi

AGGLO
Pollinarium sentinelle® :
un allié pour prévenir les allergies

Installé dans les jardins du musée du Textile et de la Mode, ce dispositif de surveillance des pollens de l'air permet d'avertir les personnes sensibles aux arbres et herbacées.

en cours et les évolutions» indique Nicolas Trétou, chef du service Gestion des espaces paysagers, au sein de la direction des Parcs, jardins et paysage de l'Agglomération du Choletais, dont les agents ont en charge les observations et relevés quotidiens des différents végétaux du site.

De fait, le Pollinarium sentinelle® réunit les principales espèces de plantes herbacées (plantain, armoise, graminées...) et d'arbres sauvages (noisetier, saule, aulne...) du territoire, dont le pollen est allergisant. « Avec un botaniste, elles ont été prélevées tous les 5 km, sur 25 km autour de Cholet, depuis les quatre points cardinaux, et replantées dans les mêmes conditions pour avoir un panel représentatif » précise Nicolas Trétou.

Les personnes allergiques sont donc prévenues des problématiques qui les touchent directement. Preuve en est, le nombre d'inscrits à la lettre d'information est passé de 409 en 2021 à 567 en 2022.

A noter qu'il sera également possible de profiter d'une visite guidée du Pollinarium sentinelle®, lors des Rendez-vous aux jardins, les samedi 3 et dimanche 4 juin prochain.

Infos:
www.alertepollens.org
ou direction des Parcs, jardins et paysage de l'Agglomération du Choletais
Maison du Mail - avenue de l'Abreuvoir à Cholet
Tél. : 02 72 77 21 10

Le Pollinarium sentinelle® est situé au musée du Textile et de la Mode à Cholet.

Pollinarium sentinelle®. Dernière ce nom se cache un outil de prévention essentiel pour les personnes allergiques aux pollens, qui en connaissent bien les conséquences invalidantes: rhinite, conjonctivite, asthme, atteinte de la peau... Installé depuis 2018 dans les jardins du musée du Textile et de la Mode, opérationnel depuis 2019, ce dispositif permet d'alerter les publics concernés de l'arrivée de pics de pollinisation, afin d'anticiper un traitement avant que les symptômes n'apparaissent, ou au contraire, d'avertir de la fin d'un épisode, pour stopper les médicaments.

Soixante végétaux surveillés
« Il suffit pour cela de s'inscrire gratuitement à une lettre d'information, transmise par l'Association des Pollinariums sentinelles® de France qui collecte les renseignements, les vérifie avec un médecin allergologue puis les envoie, pour relayer, en temps réel, les émissions

Perspectives futures :

Continuer à communiquer pour qu'un maximum d'administrés bénéficie de cet outil dont le suivi reste relativement chronophage pour le service.

Il est ainsi prévu en 2024 d'étendre la campagne de communication en :

- mettant une affiche (2 m²) sur chaque commune de l'agglomération
- distribuant des affiches dans les commerces de proximité des 26 communes de l'agglomération
- diffusion dans les réseaux de bus

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : ACTION SOCIALE
Service :



NOM ACTION : Convention Territoriale Globale

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Document cadre entre la CAF de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et ses communes membres afin d'apporter de la cohérence entre les projets et actions des thématiques partagées que sont la famille, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Cet accord vise à développer des politiques sociales concertées sur le territoire communautaire, mieux répondre aux besoins des habitants en favorisant la mutualisation des moyens (humains, financiers et techniques).

Les habitants devront ainsi bénéficier d'une lecture facilitée des services sur le territoire dans l'ensemble des thématiques traitées.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Concertation d'élus locaux et communautaire autour de 5 axes (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et mobilité logement accès aux droits).
- Consultation et échange entre partenaires et élus par thématique afin de définir un plan d'action unique. Rencontres mixtes sur la thématique " petite enfance " et " le numérique " et rencontres professionnelles sur des problématiques " enfance jeunesse ".
- Déploiement de Ressources Humaines dans le territoire communautaire pour faire vivre cette convention (4,3 ETP). Répartition égale des moyens humains sur 5 secteurs identifiés de l'Agglomération.
- Mise en commun de moyens financiers pour favoriser la sensibilisation des animateurs à l'accueil d'enfants handicapés en ALSH. Et financement pluri-communal pour le soutien à une association de loisirs adaptés présente dans l'Agglomération.

Calendrier de l'action :

Action perpétuelle.

Indicateurs qualitatifs :

- développement de projets communs entre partenaires (privés et publics)
- dialogue et partage d'information entre partenaires (privés et publics)
- satisfaction des usagers dans la connaissance et l'utilisation de leurs droits.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021	2020
ETP Co-financés	4,3 (effectifs en 12/23)	1	0	0
Rencontres pluri-communale	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Rencontres professionnelles	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié
Rencontres élus/professionnels	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Non étudié

Émissions de CO₂ évités :

Non analysé

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

RH : 112 400 €

Projet (Cholet Agglomération) : 2550 € (Ville de Cholet :) 23 600 €

Photos de l'action :



groupe de travail intercommunal sur le numérique (élus, services, partenaires) 11-2023

Perspectives futures :

Renouvellement de la CTG (2024-2028), mise en œuvre du plan d'actions, maintien des moyens humains et financiers.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Partenariat avec l'ESAT ADAPEI 49

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Dans sa convention de partenariat avec l'Esat ADAPEI 49, Cholet Agglomération a souhaité développer un partenariat en deux axes : l'organisation optimale du façonnage du mouchoir et la reconnaissance d'utilité sociale au service des personnes en situation de handicap.

Le service des musées de Cholet organise régulièrement des temps d'animation autour du mouchoir afin de promouvoir ce produit et les savoir-faire liés à sa production. Ces opérations sont l'occasion de valoriser les personnes en situation de handicap. Celles-ci peuvent présenter, exposer ou exécuter des tâches techniques qui conduisent à la fabrication du mouchoir dans son état final. Dans ce dispositif, la promotion de la personne en situation de handicap est posée comme une valeur sociale portée par Cholet Agglomération.

La collectivité, par sa manière d'envisager globalement la production du mouchoir de Cholet, vise à favoriser la reconnaissance, la dimension inclusive et l'insertion sociale des personnes accompagnées par l'Esatco Anjou-ADAPEI 49 – Cholet.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

17 octobre 2023 : Signature du renouvellement de la convention pluri annuelle et visite guidée du Musée du textile et de la Mode pour le personnel de l'ESAT

Calendrier de l'action :

Au fil de l'année.

Indicateurs qualitatifs :

L'activité de confection s'effectue dans le cadre d'une concertation hebdomadaire.

L'activité de confection est prise en compte dans le calcul de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021	2020
Nombre Equivalent Mouchoir produit	11 485	8 585	9 915	15 116

Émissions de CO₂ évités :

Le service ne dispose pas d'outil de mesure.

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Les activités de confection sont tarifées dans le cadre du budget MMOU.
Les actions de Médiation sont supportées par le budget MMUS.

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Mise en place d'une Journée du Mouchoir (accueil du personnel de l'ESAT, visite guidée de l'exposition temporaire)

Tournage d'une vidéo sur le parcours de fabrication du mouchoir rouge de Cholet et diffusion du film dans la salle du métier à tisser dans le Musée du textile et de la Mode.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	x

Direction : Action Sociale
Service : Petite Enfance



NOM ACTION : Réseau Enfants Différents

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

- accompagner l'enfant et les familles dans leur cheminement, proposer un accueil personnalisé et cohérent en fonction de la situation
- identifier et faire connaissance avec les acteurs du champ médico-social sur le territoire,
- réfléchir à d'éventuels projets communs,
- préciser les besoins et attentes de chaque partenaire par rapport à ce réseau.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Depuis 2017 est mené un partenariat en faveur des enfants différents dans la continuité de la Charte de l'accueil de l'enfant en situation de handicap adoptée, en 2009 par la Ville de Cholet, soucieuse de porter une attention particulière à cette population fragilisée. Pour rappel, cette action s'inscrit dans une volonté de : - permettre aux enfants d'être accueillis dans un environnement propice à leur socialisation, - soutenir la fonction parentale et ainsi permettre aux parents de travailler ou avoir du temps pour eux, - sensibiliser les autres enfants et leurs familles à porter un autre regard sur le handicap. Aussi, le groupe de travail avec les différents acteurs du territoire composé : - de L'ensemble des structures Petite Enfance pouvant être concernées par l'accueil de l'enfant différent, et donc l'ensemble des professionnels, - des médecins référents des structures Petite Enfance et la psychologue du service collaborent étroitement à ces prises en charge, - des services du Département de Maine et Loire, - des différents services de soins ou professionnels de soins, - de la Caisse d'Allocations Familiales, actrice notamment dans le cadre des financements spécifiques

Calendrier de l'action :

Pluri-annuel

Indicateurs qualitatifs :

Attitudes et comportements des enfants et des personnes âgées / émotions
Qualité des interactions et des échanges
Envie de se retrouver / nouvelle programmation

- Création de liens entre les acteurs
- Création d'outils d'accompagnements, mise en oeuvre de moyens d'actions
- Qualité des échanges, partage de connaissances, des ressources
- Suivi d'accompagnements enfants et familles / inclusion

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Temps des professionnels

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Pérennisation du Réseau et de ses actions

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Soutien aux Centres Sociaux et Socioculturels de l'Agglomération

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

L'agglomération soutient les 8 centres sociaux en tant qu'espace privilégié pour le développement des liens sociaux et de la solidarité.

En apportant son soutien à ces associations, l'Agglomération entend qu'elles développent des projets portés par les habitants, adaptés à leurs besoins et leurs capacités. Les projets sont tournés vers l'animation sociale du territoire (développement des liens sociaux pour tous, accueil inconditionnels), vers la jeunesse (développement de projet en autonomie, activités mixtes, citoyenneté), et vers les familles (écoute des besoins des parents, recherche de solutions).

Afin de marquer son soutien et la volonté d'un travail commun avec les Centres Sociaux et la CAF, la rédaction d'un Pacte de Coopération, soit une convention de partenariat tripartite, a été mise au travail en 2023 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

L'agglomération met à disposition et entretient les locaux de 6 des centres sociaux de son territoire. Parmi eux, le Centre Social Intercommunal (CSI) Chloro'fil bénéficiera du Plan Pluriannuel d'Investissement et sera agrandi et rénové de façon à offrir de plus nombreux services aux populations. Le Centre Socio-Culturel (CSC) Horizon bénéficiera d'un agrandissement de sa partie cuisine afin de développer des ateliers pédagogiques autour de l'alimentation et faciliter l'utilisation de ses locaux par des adhérents (visibilité, accessibilité). Le CSI Ocsigène quant à lui bénéficiera à terme d'un agrandissement afin de faciliter l'accès des usagers et le développement de projets, l'Agglomération a donc investi sur un terrain voisin du centre social actuel dans le but de pouvoir agrandir ultérieurement le centre social.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- 963 405 € de subventions récurrentes ont été versés aux Centres Sociaux en 2023 afin qu'ils puissent réaliser leurs projets sociaux. A cela, chaque centre social a pu en 2023 prétendre à 11 500 € supplémentaires afin de réaliser des projets en lien avec le projet social du territoire (Convention Territoriale Globale). Parmi les projets supplémentaires soutenus : un forum de la petite enfance pour les informer sur les modes de garde pour le CSI Chloro'fil, un Réseau d'Entraide entre voisins soutenu par le Centre Social Horizon, des animations pour l'accueil de nouveaux habitants dans le nouveau quartier du Val de Moine, la rénovation d'un appartement pour favoriser l'appropriation d'un espace à disposition des habitants, quartier Jean Monnet.

- Un budget prévisionnel de 1,6 millions d'euros pour la rénovation et l'agrandissement du CSI Chloro'fil validé : des nouveaux bâtiments éco-conçus et la rénovation énergétique des bâtiments d'origine.

- Un budget de 500 000 € pour l'acquisition/démolition de la maison voisine du CSI Ocsigène.

- Un budget de 350 000 € pour l'agrandissement du CSC Horizon.

- juin à décembre 2023 : réflexion sur un " Pacte de Coopération " pour définir les liens et les engagements entre les centres sociaux, Cholet Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Calendrier de l'action :

Subvention : action récurrente, basée sur le calendrier budgétaire de l'Agglomération.

Pacte de coopération :

- 3 ateliers de cohésion des parties prenantes : 1^{er} atelier juin 2023, 2^{ème} atelier octobre 2023, 3^{ème} atelier décembre 2023.
- Rédaction du " pacte " : janvier à mars 2024
- Signature du pacte : date à définir en 2024.

PPI des Centres Sociaux :

- planification et budgétisation des travaux : janvier à juin 2023
- achat d'une parcelle en vue d'un futur agrandissement à Saint Léger : novembre 2023
- démolition et désamiantage de l'acquisition à Saint Léger : février/mars 2024
- démarrage des travaux à Nuillé pour l'agrandissement du CSI Chloro'fil : 1^{er} semestre 2024
- démarrage des travaux au CSC Horizon : fin 2024.

Indicateurs qualitatifs :

- activités des centres sociaux (adhérents, animations, stabilité des emplois)
- rencontre service de Cholet Agglomération/ Centres Sociaux : participation, dialogue (critique, co-construction)
- réalisation des travaux (délais, satisfaction des habitants, salariés, élus locaux)

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2021	2020	2019
Subventions globales aux CSC	1 191 902 € (dont CEJ - CAF)	1 181 230 € (dont CEJ CAF)	1 175 730 € (dont CEJ CAF)	1 175 730 € (dont CEJ CAF)
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Non calculé

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :



Pacte de coopération – juin 2023 : jeu coopératif (CAF/Centres sociaux/élus locaux et communautaires)

Perspectives futures :

Financement forfaitaire des centres sociaux afin de favoriser pour eux une flexibilité budgétaire et ainsi attribuer leurs financements en fonction des besoins des habitants de leur secteur. Certains secteurs ayant des caractéristiques particulières (isolement, concentration de public fragile) peuvent bénéficier de budget supplémentaire au forfait de base.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Direction : Action Sociale
Service : Petite Enfance



NOM ACTION :Utilisation de couches biodégradables

Action interne

Contexte et/ou Objectifs :

- Réduire l'impacte environnemental des couches utilisées dans les structures Petite Enfance

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Depuis plusieurs années, le Service Petite Enfance veille à ce que les couches, achetées auprès des fournisseurs, respectent un cahier des charges en terme de protection environnemental. Le lieu de production et la composition des changes sont les critères principaux du marché.

En 2023, le marché fut remporté par la Société Brocéliande dont les couches sont fabriquées en Bretagne. Ces changes complets respectent les critères qualitatifs et environnementaux recherchés.

Calendrier de l'action :

Annuel

Indicateurs qualitatifs :

Labells : **BRC OEKO TEX, ISO 9001 et ISO 14001, AFAQ 26000 – FSC**

Nature des composants de fabrication

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nombre de couches			
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	95 866			

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

18 990 €

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Poursuite des marchés avec cette prédominance environnementale

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION :

**Clauses sociales et d'insertions professionnelles,
Clauses environnementales dans les marchés publics, marchés réservés**

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Prendre en compte une dimension sociale et environnementale dans les actes de la commande publique, lorsque la typologie de l'achat ou de la prestation le rend possible.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le droit de la commande publique prévoit une prise en compte des préoccupations sociales et environnementales, notamment par l'insertion de clauses et de critères dans les marchés publics et les contrats de concession. Cholet Agglomération et la Ville de Cholet inscrivent leur politique d'achat dans cette dynamique.

La direction de la commande publique et des Affaires Juridiques, en sa qualité d'organisation support, accompagne les directions pilotes, pour mettre en œuvre les actions d'achat responsable, dans le cadre des politiques publiques définies par Cholet Agglomération et la Ville de Cholet (ex : usage de produits écoresponsables, méthodologie en terme de traitement des déchets de chantiers, etc).

Calendrier de l'action :

CHOLET AGGLOMÉRATION :

- ACQUISITION DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX (2023-2026)

objectif : réduire les déchets et fabriquer du compost, du paillage.

- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (2023 A 2025)

Critère Développement durable (10%) : Dispositions favorables à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement en lien avec l'exécution des prestations :

- démarches de prévention des déchets et d'anti-gaspillage, énergies utilisées pour le process et véhicules, performances de valorisation, certifications, autres démarches en faveur du développement durable.

- ÉTUDE PRÉALABLE À L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS

en application de l'article 88 de la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

ayant pour objet de permettre de fixer les dispositifs de gestion de proximité des biodéchets qui seront déployés sur le territoire.

- FOURNITURE ET POSE D'UN BÂTIMENT CONSTRUIT HORS SITE POUR LES VESTIAIRES DES JARDINIERS DU GOLF A CHOLET

bâtiment reconditionné à hauteur de 40 %

Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

- ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉORGANISATION ET L'OPTIMISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS

ayant notamment pour objectif de réduire le nombre de kilomètres parcourus et la consommation de carburant ;

- MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT A L'ESPACE SAINT-LOUIS DE CHOLET

remplacer les unités de traitement local existantes et le superviseur actuel afin de pérenniser, suivre et piloter l'ensemble des installations techniques énergétiques du bâtiment (chauffage, climatisation, éclairage, ventilation).

- RÉFECTION DES TOITURES TERRASSES DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE MONTEVI À LA TESSOUALLE

- RÉFECTION DES TOITURES TERRASSES DU SERVICE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET EMPLOI DE CHOLET

=> Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

VILLE DE CHOLET :

- RÉNOVATION DES VESTIAIRES ET TRIBUNES DU STADE ROLAND GENESTE DE CHOLET

- CONSTRUCTION D'UN BOULODROME A CHOLET

- RÉFECTION DES TOITURES TERRASSES SUR DIFFÉRENTS SITES A CHOLET (49)

- CRÉATION D'UN ASCENSEUR, DE WC PMR ET D'EAS AU GROUPE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY DE CHOLET

- RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU MULTI-ACCUEIL POMME CANNELLE DE CHOLET (49)

- AMÉNAGEMENT DES ESPACES DU GUICHET UNIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION DE CHOLET

- AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉPÉTITION AU HANG'ARTS DE CHOLET

=> Sous-critère de la valeur technique : Pertinence de la méthodologie de valorisation des déchets d'activités

- CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ENTRE LE BOULODROME ET LA MEILLERAIE

sous-critère de la valeur technique : durabilité des matériaux

- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SYSTÈME DE DRAINAGE ET D'ARROSAGE DES TERRAINS ENHERBES (2023 A 2026)

ayant notamment pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

- ACQUISITION DE MOBILIERS POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES GUICHET UNIQUE

montant des achats susceptibles d'être comptabilisés comme étant issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées : 35 816,77 € HT sur un montant total hors éco-contribution de 165 054,47 € HT soit 21,70 %

Groupeement Ville de Cholet / Cholet Agglomération / CIAS :

- FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Concernant le lot n°1, certains produits devaient être issus d'une démarche de développement durable.

Le contrat prévoit des obligations en matière de protection de l'environnement pour les lots n°1 et 6.

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Une démarche " Achat durable " est engagée par Cholet Agglomération et la Ville de Cholet afin d'intégrer la prise en compte de la dimension environnementale dans les contrats de la commande publique tant pour ce qui concerne leur attribution que leur condition d'exécution. Cette démarche vise à mettre la communauté publique au service de l'économie circulaire.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Logo

Direction : DRH
Services : Prévention Santé au Travail
Formation



NOM ACTION : Contribution au bien-être des agents au travail

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

Favoriser la qualité de vie au travail en accompagnant les agents

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2022 :

- Suivi d'agents rencontrant des difficultés (maintien dans l'emploi, etc..)
- Temps de rencontre et d'écoute des directions avec le Maire Président, associant les chefs de service
- Organisation de séminaires managériaux : temps d'information et d'échange sur les projets portés par la Ville / l'AdC. Travail mené sur la management.
- Groupes de paroles destinés à des agents en réorientation professionnelle
- Formations intra (ouverture vers les communes de l'AdC)
- Formation en intra en coaching et accompagnement individuel, pour tous les nouveaux chefs de service et directeurs.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

- Retours positifs des élus et des agents
- Formations Directeurs / Chefs de service : formation très appréciée afin de disposer de toutes les clés d'un management bienveillant.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nbre de RDV avec la psychologue : 48	Nbre de RDV avec la psychologue présente uniquement en janvier 2023 : 4		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nbre de RDV avec l'assistante sociale : 62	Nbre de RDV avec l'assistante sociale : 54		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nbre d'agents suivis par le référent Handicap/ Maintien dans l'emploi : 49 agents suivis au cours de 84 RDV	Nbre d'agents suivis par le référent Handicap/Maintien dans l'emploi : 45 agents suivis au cours de 64 RDV		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Mise en place de Période de Préparation au Reclassement pour 6 agents	Mise en place de Période de Préparation au Reclassement pour 1 agent		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Organisation d'une semaine bien-être au travail avec la Communication interne	Organisation de 2 semaines bien-être au travail avec la Communication interne		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs		Coaching manageriaux : 17 agents		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs		Une formation " les arbustes de la plantation à l'entretien " les 2-3 mars et 11 octobre – 15 agents des communes (9 Cholet, 2 La Plaine, 1 Vezins, 2 la Séguinière, 1 Maulévrier)		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs		Une formation " l'utilisation, la plantation, et l'entretien des plantes vivaces "		

		27-29 juin 13 participants : 5 Cholet, 2 la Séguinière, 1 Saint Christophe Du bois, 3 Lys Haut layon, 1 les Cerqueux, 1 Trémentines		
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs		Une formation " le fonctionnement écologique des sols " les 7 et 8 novembre : 15 présents : 11 agents de Cholet, 1 agent de la Séguinière, 3 de Lys Haut Layon		

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Plan de soutien à l'emploi

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Soutenir la formation pour anticiper les problématiques de recrutement

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Dans le cadre de son fonctionnement la Ville et l'AdC participent à la formation professionnelle en accueillant des stagiaires écoles et en formant des apprentis.
- Accueil de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences) et les emplois tremplin.
- Mise en place des " DUO-D" Découverte d'un environnement professionnel par une personne handicapée.
- Présence de la DRH à des forums de recrutement

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Retours positifs des élus et des agents

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nbre de stagiaires accueillis : 415	Nbre de stagiaires accueillis : 414	Nbre de stagiaires accueillis : 326	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	Nbre d'apprentis accueillis : 65	Nbre d'apprentis accueillis : 51	Nbre d'apprentis accueillis : 42	

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Direction : DRH
Service : Organisation et Gestion des Emplois



NOM ACTION : Développement du télétravail

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

Participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail

Réduction du bilan carbone

Dans le cadre de ses déplacements, Cholet Agglomération et la Ville de Cholet incitent les agents à modifier leur comportement au profit de modes de déplacements doux.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Le choix de la Ville et de Cholet Agglomération de proposer à leurs agents de recourir à l'expérimentation du télétravail a pour vocation de contribuer à la réalisation de leurs engagements en matière de bien-être au travail et de préservation de l'environnement.

En effet, l'institutionnalisation du télétravail a pour vocation de participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (temps de transport, flexibilité, etc ..), ainsi qu'à la réduction du bilan carbone de la collectivité (réduction des déplacements domicile/travail), tout en participant à la modernisation de l'administration dans ses méthodes et son organisation du travail, et en favorisant l'attractivité de la collectivité.

Calendrier de l'action :

Lancement de l'expérimentation télétravail en 2019 avec l'établissement d'une charte du télétravail approuvée par les assemblées.

Indicateurs qualitatifs :

- Réunions de retours d'expérience avec les expérimentateurs : très positifs
- Concernant les critères qualité du travail : moins de fatigue

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023	2022	2021	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	98 agents en télétravail	105 agents en télétravail	87 agents en télétravail	

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Objectif de développement

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : **COMMUNICATION**
Service : **Web et Édition**



NOM ACTION : Information des agents sur le fonctionnement et les projets de l'Agglomération et de la Ville de Cholet
Organisation de forums et d'événements

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

Contribuer à la compréhension des projets et donner du sens au travail
Favoriser l'écoute des agents et prendre en compte leur expertise d'usage
Créer du lien entre les agents, développer un esprit d'entreprise, faire adhérer aux valeurs de la Collectivité

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Optimiser les modes de communication en privilégiant les outils numériques
Limiter les quantités d'impression des supports de communication : journal interne " Acteurs mag " , Réseau d'affichage interne
Rencontres du midi, Semaine bien-être
Défi mobilité
Forum accueil nouveaux agents

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	X
Transition vers une économie circulaire	

Direction : Aménagements

Service : Application du Droit des Sols

NOM ACTION : Dématérialisation de l'Application du Droit des Sols Ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Action interne (pour les agents) et territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Développé à l'échelle intercommunale, ce guichet numérique mutualisé permet aux usagers (particuliers et professionnels) de déposer leurs demandes de travaux en ligne.

Mise en œuvre de modules spécifiques pour plus d'efficacité dans l'instruction (transmission des consultations de services) et transmission des décisions en Sous-Préfecture.

Permet :

- d'éviter de mobiliser les agents sur des tâches à faible valeur ajoutée (copie et scan de plusieurs exemplaires de dossiers).
- réduire l'usage du papier - Le traitement de la demande est effectué uniquement via les outils informatiques.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Ouvert depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les demandes d'autorisations peuvent se faire en ligne 7 jours sur 7, 24 h sur 24 sur le guichet numérique.

Mise en œuvre dans la continuité de ce guichet :

- d'un module interne qui permet aux services techniques d'être consultés dans le cadre de l'instruction de manière dématérialisée (module effectif depuis octobre 2022).

Calendrier de l'action :

- mise en œuvre de la plate forme plat AU pour transmettre les décisions au contrôle de légalité (effectif à Cholet depuis le 17 janvier 2023).

Cette plateforme est étendue aux consultations des services de l'Etat notamment au service des Bâtiments de France depuis février 2024.

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2022	2023	2023
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	1 299 demandes d'autorisations déposées à cholet	956 demandes d'autorisations transmises au service par les communes adhérentes	1 166 demandes d'autorisations déposées à cholet	880 demandes d'autorisations transmises au service par les communes adhérentes
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	285 demandes d'autorisations déposées via le GNAU sur cholet	328 demandes d'autorisations déposées via le GNAU dans les communes	467 demandes d'autorisations déposées via le GNAU sur Cholet	306 demandes d'autorisations déposées via le GNAU dans les communes

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

- archivage numérique.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	x
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	x
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Action en faveur de la solidarité des territoires

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Faire émerger des synergences pour rationaliser et mutualiser les procédures d'achat (gain de temps collectif, économie d'échelle) et permettre aux entreprises des territoires de connaître les modalités d'accès à la commande publique

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Proposition et souscription de marchés en groupement de commandes au bénéfice des communes et établissements publics du territoire pour la fourniture de marchés " clé en main " (analyse des besoins, rédaction des pièces des marchés, publicité, analyse des offres, attribution, veille sur l'exécution du marché).

Calendrier de l'action :

MOU ADC / VDC - RÉAMÉNAGEMENT DE VOIRIE PÔLE D'ÉCHANGE BUS (A) 2 lots

GC SIEMML (coordonnateur) / VDC / ADC / CCAS / CIAS : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES (siemml)

MOU ADC / CORON - MISE EN SEPARATIF DE L'ASSAINISSEMENT, RENOUVELLEMENT EAU POTABLE, REFECTION DE VOIRIE A CORON – 1ERE TRANCHE (A)

GC VDC / ADC - FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIELS DE SIGNALISATION LUMINEUSE CONTRÔLEURS DE CARREFOURS A FEUX (V)

GC ADC / VDC / CCAS / CIAS - Fourniture de titres restaurants (2023 à 2027) (A)

GC ADC / VDC - PRESTATIONS DE CONTRÔLES DES TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS (2023 A 2027) (A) 2 lots

GC VDC / ADC - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUBRIFIANTS (2023 à 2027) (V)

GC Agglo, communes de la Séguinière, des Cerqueux, de Mazières-en-Mauges, de Saint-Christophe-du-Bois, de Saint-Léger-sous-Cholet, de Somloire, de Trémentines, de Vezins et d'Yzernay - FORMATIONS OBLIGATOIRES DES AGENTS DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE (A) 7 lots

GC Ville / Agglo / CIAS - FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN (V) 8 lots

MOU ADC / MAULEVRIER - TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE RUES ALLIOT, PRIEURE ET JEANNE D'ARC A MAULEVRIER (A)

GC VDC / ADC - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLORE (2024 A 2027) (V)

Marché subséquent FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES (GC SIEML (coordonnateur) / VDC / ADC / CCAS / CIAS) (sieml)

GC ADC / CIAS / CCAS - SERVICES D'ASSURANCES (2024 A 2028) (A) 5 lots

GC Ville / Agglo / CIAS - VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PERIODIQUES DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX (2023-2027) (V) 2 lots

Groupeement de commandes Ville de Cholet, La Séguinière, Les Cerqueux, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Trémentines, Vezins, Yzernay – Contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux (2023-2026) (V)

GC Ville / CIAS / CCAS / CSL - ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE (V)

=> 7 procédures conduites par la Ville – 15 marchés

=> 7 procédures conduites par l'Agglo – 19 marchés

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : Relations Extérieures + Communication
Service : Protocole

NOM ACTION : Eco-responsabilité en matière de Communication et de Protocole

Action interne (pour les agents) ou territorial (pour les citoyens) - *ayer la mention inutile* **les 2**

Contexte et/ou Objectifs :

Réaliser des économies et faire moins de gaspillage
Réduire les déchets, y compris le gaspillage alimentaire
Privilégier l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables
Privilégier la fabrication française et locale

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- vigilance quant aux quantités commandées lors des réceptions au plus près de la réalité (analyse des besoins exprimés par les services), afin d'éviter le gaspillage alimentaire et maîtriser les dépenses.
- utilisation exclusive de gobelets et touilleurs en cartons recyclables.
- acquisition de gobelets en plastique recyclé réutilisables marqués " Je m'appelle reviens ", confiés sur des manifestations pilotées en régie par nos services avec l'objectif de limiter la consommation de gobelets cartons (zéro déchet).
- commandes réalisées auprès de prestataires locaux,
- dématérialisation des invitations envoyées par emailing avec formulaire de réponse en ligne (édition papier de cartons d'invitation limitée à de l'exceptionnel)
- tri sélectif réalisé lors de l'organisation d'événements.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

- La satisfaction verbalisée des convives de l'utilisation des produits carton.
- La satisfaction verbalisée des élus référents sur les manifestations de constater la consommation totale ou quasi-totale des denrées.

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateur quantitatif				

= Une enveloppe budgétaire globale des prestations maîtrisée au fil des années (maintien voire même diminution des dépenses), sans indicateur spécifique identifiable.

Émissions de CO₂ évités : NON IDENTIFIABLE

Budget 2022 consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies): NON IDENTIFIABLE

Photos de l'action : A disposition sur demande si nécessaire

Perspectives futures :

Contribution au développement durable, en intégrant dans la réflexion d'achat d'un nouveau produit identitaire de la collectivité son impact environnemental de fabrication et d'usage.

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X

Direction : CIAS
Service : Résidences Autonomie Grande Fontaine



NOM ACTION : Réduction des jetables (set de table et serviettes papier)

Action interne (pour les agents) ou territoriale (pour les citoyens) - *rayez la mention inutile*

Contexte et/ou Objectifs :

Eviter les produits à usage unique et limiter les déchets.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Les résidents viennent déjeuner avec leur serviette de table personnelle. Il n'y a plus de set de table sous les assiettes.

Calendrier de l'action :

Dès mars 2023

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2022	2023	2024	
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs	15000 sets 8400 serviettes	4000 sets 3600 serviettes	0 set 0 serviette	

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

2025 : utiliser des bacs inox pour la restauration remplaçant barquettes en plastique jetables.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : Communication
Service : Création

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



NOM ACTION : Réduction des impressions

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Réduire les volumes d'affiches, flyers, brochures imprimés dans le cadre des campagnes de communication.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Échanges avec les services demandeurs pour ajuster les quantités produites, proposer des canaux de communication alternatifs : publications sur les réseaux sociaux et sur cholet.fr, envoi d'emails ou de newsletter.

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Profiter du nouveau marché d'impression pour ajuster les quantités dans les marchés à bons de commandes.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : Communication
Service : Création



NOM ACTION : Utilisation de papier 100 % recyclé

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Répondre aux exigences de la loi AGEC en utilisant d'avantage de papier recyclé pour nos productions.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Dans le cadre du nouveau marché d'impression préparé en 2023, une étude est menée sur l'utilisation d'un papier 100 % recyclé pour l'édition du magazine municipal et du magazine de communication interne. Le papier sélectionné est produit sans aucun composé chimique blanchissant. Sa production nécessite moins d'eau et moins d'énergie, pour répondre aux critères environnementaux les plus élevés.

Calendrier de l'action :

Mise en œuvre à partir de mars 2024.

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année N				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

marché d'impression 2024 (montants annuels maximums) :

- 150 000 € budget Ville de Cholet (magazine municipal)

- 5 000 € budget Cholet Agglomération (magazine de communication interne et brochures diverses)

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	x
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	x
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : AGENCE POUR LA PROMOTION DU CHOLETAIS
Service : JOURNAL SYNERGENCES HEBDO



NOM ACTION : réalisation du journal Synergences hebdo, journal de Cholet Agglomération

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

Le contexte et les objectifs sont toujours les mêmes, à savoir concevoir, imprimer et distribuer le journal, en 24, 28 ou 32 pages selon l'actualité, à raison de 36 à 40 numéros par an.

Les éditions sont diffusées à 52 800 exemplaires, dans toutes les boîtes aux lettres des foyers de Cholet Agglomération, donc dans les 26 communes.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Calendrier de l'action :

Indicateurs qualitatifs :

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				
Intitulé de l'indicateurs quantitatifs				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Le modèle économique de distribution en toutes boites aux lettres venant à s'éteindre, nous sommes en phase d'études pour trouver des alternatives (suppression de la distribution en toutes boites aux lettres, dépôts en libre service de la version papier, développement d'une version numérique, réflexion sur la périodicité du journal, etc.)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	

Direction : DRH
Service : Gestion des Carrières



NOM ACTION : Extension du forfait mobilités durables

Action interne (pour les agents)

Contexte et/ou Objectifs :

Favoriser la mobilité partagée

Versement du forfait mobilités durables à davantage d'agents

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

Jusqu'en 2022, les agents qui avaient eu recours au covoiturage ou qui étaient venus travailler pendant 100 jours en vélo (y compris à assistance électrique) bénéficiait d'une prime de 200 euros.

Cette indemnité a été étendue à l'usage des trottinettes et le nombre de jours a été diminué à 60 au minimum. Le montant est versé selon des seuils, qui dépendent du nombre de jours, et s'étend de 100 à 300 euros.

Calendrier de l'action :

Décision prise par délibération d'octobre 2023. L'indemnité est versée au cours du premier trimestre 2024.

Indicateurs qualitatifs :

231 demandes ont été formulées_

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année de versement	2022	2023	2024	
Nombre d'agents			231	
coût				

Émissions de CO₂ évités :

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Dispositif réglementaire (application ou non au choix des collectivités) donc les critères ne peuvent pas évoluer sans changement des textes qui le cadrent.

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	X
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	



NOM ACTION : Exploitation de la marque " Qualité Tourisme " des Musées

Action territoriale (pour les citoyens)

Contexte et/ou Objectifs :

Maintenir le niveau de la marque Qualité Tourisme
Dans la grille d'évaluation de la marque, deux critères entrent dans le cadre du développement durable.

Description de l'action et étape (s) réalisée (s) en 2023 :

- Le personnel a été sensibilisé aux techniques d'économie d'énergie et en applique dans son travail quotidien (par exemple : tri sélectif, économie des lumières, piles rechargeables, affichage...).
- Mise en place de mesures et équipements pour l'économie de l'eau et de l'énergie : détecteurs de mouvements, cellule photo-électriques/ isolation performante / arrosage économique / ampoules basses consommation...
- L'établissement privilégie des produits issus de la production locale

Calendrier de l'action :

Audit : été 2022
Obtention du label : notification décembre 2022

Indicateurs qualitatifs :

Commentaires de l'auditeur dans le compte rendu de l'audit :

« Musée du Textile et de la Mode :

L'établissement est sensible au développement durable via la limitation des déchets et la préservation des énergies. Des notes de sensibilisation sont présentes dans les livrets d'accueil du personnel et des affichages présents à l'accueil pour le public. Le lieu de visite est demandeur de la mise en place du tri auprès du public.

Musée d'Art et d'Histoire :

L'établissement est sensible au développement durable, limite les déchets et est attentif à sa consommation d'énergie. Des notes de sensibilisation sont présentes dans les livrets d'accueil du personnel et une affiche à l'accueil sensibilise les visiteurs. Le site souhaiterait que le tri soit mis en place auprès du public, pour l'instant il n'est pas organisé par la commune. Par l'exposition d'histoire des guerres vendéennes, le musée est investi dans la valorisation

de la région et de sa culture. La documentation touristique des activités possibles aux alentours est bien en place à l'accueil. »

Indicateurs quantitatifs et comparaison par rapport aux années précédentes:

Le tableau ci-dessous permet de donner les informations en fonctions des indicateurs, possibilité d'insérer plusieurs indicateurs

Année	2023			
Score obtenu à l'audit MAH	95,56 %			
Score obtenu à l'audit du MDTM	94,67 %			

Émissions de CO₂ évités :

Le service ne dispose pas d'instrument de mesure.

Budget consacré (prévisionnel, réalisé, prévu, économies):

La modification des équipements (lumières par exemple) se fait au fur et à mesure des remplacements.

Photos de l'action :

Perspectives futures :

Renouvellement en 2028 (audit en 2027)

Contribution au développement durable

Finalités prises en compte (cocher la ou les case(s) concerné(es) par l'action)

Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère	X
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	X
Épanouissement de tous les êtres humains, satisfaction des besoins essentiels	
Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires	
Transition vers une économie circulaire	X